

# **CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS**

**SÉANCE DU MARDI 23 SEPTEMBRE 2025**

**COMPTE RENDU DES DÉBATS**

## SOMMAIRE

<b>ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES.....</b>	<b>7</b>
2025-109      Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal .....	7
<b>MOTION .....</b>	<b>10</b>
2025-151      Motion de soutien à Cécile Kohler et Jacques Paris, détenus arbitrairement en Iran .....	10
2025-152      Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) sur la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Nevers .....	18
<b>ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES.....</b>	<b>19</b>
2025-109      Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal .....	19
2025-110      Campagne électorale - Egalité de traitement des candidats – Vente de clichés photographiques aux candidat(e)s	19
2025-111      Désignation d'un nouveau membre suppléant de la Ville de Nevers auprès du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Nièvre .....	19
2025-112      Octroi d'une protection fonctionnelle à M. Denis Thuriot .....	20
2025-113      Renouvellement du contrat de partenariat entre la Ville de Nevers et la SASP USON Rugby Plus – Saison 2025-2026 .....	28
2025-114      Convention de mise à disposition de terrains sportifs de la Ville de Nevers à l'association USON Nevers Rugby – Annule et remplace la délibération n° 2025-DLB045 du 8 avril 2025.....	32
2025-115      Subvention triennale de fonctionnement du centre de formation USON Nevers Rugby.....	33
2025-116      Subvention d'équipement cofinancement terrain synthétique Pré Fleuri USON Nevers Rugby.....	33
2025-117      Convention prestation de gestion de la billetterie de Nevers Agora entre la Ville de Nevers et l'Agglomération de Nevers.....	33
2025-118      Mise en œuvre d'un contrat Natura 2000 – Site du sentier du Ver-Vert – Approbation de l'opération et de ses modalités de financement.....	35
2025-119      Crédit d'un service commun Ressources Humaines entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération .....	37
2025-120      Convention de mise à disposition du service commun Application du Droit des Sols (ADS) à la Ville de Nevers pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.....	40
2025-121      Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi à temps non complet au sein de la Direction du Développement Culturel .....	40
2025-122      Mise à disposition entre la Communauté d'Agglomération de Nevers et la Ville de Nevers du poste de Directeur Sport et Culture .....	40
2025-123      Mise à jour du tableau des emplois de la Ville de Nevers au 1 <sup>er</sup> septembre 2025 .....	40
2025-124      Adhésion à la convention de participation prévoyance et santé du Centre de Gestion de la Nièvre - Protection sociale complémentaire .....	40
<b>RELATION CITOYENNE .....</b>	<b>41</b>
2025-125      Soutien au projet de parc urbain aux Courlis porté par l'association ASEM – Attribution d'une subvention (récupérateurs d'eau) .....	41
2025-126      Soutien au projet de parc urbain aux Courlis porté par le centre socioculturel de la Baratte – Attribution d'une subvention .....	42
2025-127      Convention autorisant le stationnement temporaire dans la cour du site Victor Hugo .....	42

2025-128	Convention de mise à disposition de locaux : Ville de Nevers / Les Acteurs Solidaires en Marche (ASEM)	44
<b>ENVIRONNEMENT .....</b>		<b>44</b>
2025-129	Avis conforme sur la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables .....	44
<b>SECURITE.....</b>		<b>44</b>
2025-130	Actualisation de la liste des infractions susceptibles d'être constatées par vidéo-verbalisation – Ajout des infractions R 412-7 et R 412-28 du Code de la route .....	44
2025-131	Mise en place d'un dispositif de lutte contre les dépôts sauvages de déchets et d'ordures – Instauration d'amendes administratives .....	47
<b>ATTRACTIVITE.....</b>		<b>50</b>
2025-132	Taxe sur les friches commerciales .....	50
2025-133	Convention de partenariat Syndicat des Producteurs de truffe de Bourgogne / Ville de Nevers – Marché aux truffes .....	54
2025-134	Convention de partenariat entre la Ville de Nevers et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté pour l'organisation de l'opération « Les Vendredis des Savoir-Faire » .....	54
<b>SPORT ET BIEN ETRE .....</b>		<b>55</b>
2025-135	Conventions de partenariat – Mercredi Multisports de l'Ecole Municipale des Sports – Année scolaire 2025-2026	55
2025-136	Conventions de partenariat – Manifestations sportives 2025 .....	55
<b>ENFANCE JEUNESSE .....</b>		<b>56</b>
2025-137	Convention de partenariat portant sur le fonctionnement de la cellule de coordination gens du voyage sur le territoire de Nevers Agglomération .....	56
2025-138	Installation de boîtes aux lettres « Papillons » - Convention de partenariat .....	56
<b>CULTURE.....</b>		<b>57</b>
2025-139	Partenariat avec la Cimade dans le cadre d'une exposition « Migration en Je » à la médiathèque Jean Jaurès du 18 novembre 2025 au 3 janvier 2026 .....	57
2025-140	Partenariat entre la Ville de Nevers, la Compagnie des Ballons Rouges et le lycée Raoul Follereau – Année scolaire 2025-2026 .....	58
2025-141	Partenariat avec l'association Triodart's dans le cadre du festival Drôle de Loire .....	58
2025-149	Convention de partenariat avec les commerces accueillant le « Nevers Comedy Club » - Festival Drôle de Loire 2025 .....	59
2025-142	Partenariat entre la Ville de Nevers, la Compagnie Théâtre du Temps Pluriel et La Maison – Année scolaire 2025-2026.....	60
2025-143	Partenariat entre la Ville de Nevers et l'association « De cartes et de dés » pour le festival Légendes de Nevers le 27 septembre 2025 .....	60
2025-144	Convention de prêt de la Communauté d'Agglomération de Moulins à la Ville de Nevers dans le cadre de l'exposition « Fantasy : en quête d'imaginaire » le 27 septembre 2025 .....	61
2025-145	Partenariat avec l'association Artistes en Nièvre dans le cadre de l'exposition « Papiers ! » du 9 janvier au 7 mars 2026 à la Médiathèque Jean Jaurès de Nevers.....	62
2025-146	Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Nevers, le Département de la Nièvre, la Fédération Européenne des Sites Clunisiens et les villes et associations concernées dans le cadre du comité territorial Nièvre-Morvan des sites clunisiens .....	62

2025-147	Signature d'une convention de partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) dans le cadre de l'attribution du label « Exposition d'intérêt national » pour l'exposition « L'œil absolu. Le XX <sup>ème</sup> siècle de Jacques Thuillier » .....	62
2025-148	Partenariat entre la Ville de Nevers, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Nièvre et l'association « Loire Vivante » dans le cadre de l'exposition « Terres Troubles » au Palais ducal .	63
2025-150	Partenariat entre la Ville de Nevers et l'Agglomération de Nevers dans le cadre du Mois du Jeu Vidéo du 15 octobre au 15 novembre 2025 .....	65

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire –

Mesdames, Messieurs, Mesdames, Messieurs également à distance, puisque ce Conseil municipal est diffusé en Facebook Live. Chers collègues. Je déclare la séance du Conseil municipal de Nevers du 23 septembre 2025 ouverte. Bienvenue à toutes et à tous.

Nous aurons un certain nombre de délibérations importantes à voter ce soir.

Je voulais déjà donner lecture des pouvoirs. Isabelle Kozmin a donné pouvoir à Guy Gafeuille. Laëtitia Sanvoisin a donné pouvoir à Françoise Hervet. Muriel Marty est annoncée avec un retard, et donne pouvoir à Céline Morini. Walid Ghessab a donné pouvoir à Daniel Devoise.

Je propose de désigner comme secrétaires de séance Richard Bartolo et Sandra Pardal, s'il n'y a pas d'opposition, et si les intéressés sont d'accord. Merci.

Je voulais rappeler quelques points avant que nous abordions les délibérations à voter, sachant qu'il y aura une délibération sur table qui a été ajoutée. Nous nous en excusons, mais le point est important pour le processus de révision du PLU. C'est une prise d'acte. Cela ne devrait pas poser de souci, j'imagine.

Je voulais rappeler que, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, nous sommes en campagne électorale. Je rappelle à chacun que nous avons une certaine réserve dans la tenue des Conseils, que ces Conseils ne sont pas pour faire campagne, et que nous devons nous en tenir, évidemment, aux sujets qui concernent la collectivité, en l'occurrence la Ville de Nevers pour ce soir, et l'Agglomération de Nevers pour samedi. Merci aussi de ne pas passer dans les services ou mettre en difficulté des agents.

Sur le patrimoine, et je sais que nous y sommes tous attachés, je voulais revenir sur un rapport qui a été établi par la Chambre Régionale des Comptes sur le patrimoine en région, mais qui concerne également Nevers.

Je voudrais déjà rappeler que la région Bourgogne Franche-Comté compte 3 752 monuments inscrits ou classés au titre des monuments historiques, ce qui représente 8 % des monuments protégés à l'échelle nationale. Notre territoire comprend 80 sites patrimoniaux remarquables (SPR), 308 inscrits ou classés au titre du Code de l'environnement, dont les Grands Sites de France, et notamment Bibracte, Solutré, Pouilly-Vergisson. 8 sites sont reconnus au patrimoine mondial de l'UNESCO ; et peut-être 9, car nous sommes dans les finalistes pour que l'église Saint-Etienne soit retenue. Comparé à l'ancien territoire de Bourgogne, cela fait 67 % des monuments historiques, contre 33 % en région Franche-Comté. Il ne s'agit pas de faire la compétition entre les deux, mais la Bourgogne, on le sait, est un territoire très riche dans ce domaine.

Selon la DRAC, d'ailleurs, la région dispose du plus haut ratio Monuments historiques pour 10 000 habitants en France. On pourrait donc avoir cette fierté en Bourgogne Franche-Comté d'être qualifiés de région la plus patrimoniale de France.

16 % des monuments historiques dans notre région sont considérés comme étant en mauvais état, comparé avec les 23 % à l'échelle nationale. La Chambre Régionale des Comptes souligne l'effort des collectivités, qui sont les premières concernées, en quelque sorte, parfois avec l'État, et parfois pas, pour ce résultat particulièrement positif.

Des contraintes sont soulignées également par la Chambre.

D'abord on rappelle que la maîtrise des ouvrages Monuments historiques a été transférée aux collectivités en 2009, mais qu'en fonction des collectivités, il y a des ressources humaines et techniques qui sont très variables, avec souvent pas ou peu de compétences internes, et puis des difficultés pour maintenir les inventaires à jour, et aussi un suivi de l'état sanitaire des monuments historiques qui est insuffisant, faute d'avoir parfois les

crédits pour le faire. Les travaux de conservation et de restauration génèrent des surcoûts. La Chambre constate aussi les difficultés à trouver des consensus locaux pour concilier les enjeux de conservation, de protection de l'environnement et de transition écologique. Si on prend l'exemple de Besançon et le projet de conservation de sa Grande Bibliothèque, l'architecte des bâtiments de France a imposé des panneaux photovoltaïques intégrés dans la continuité des toitures de boucle, ce qui a entraîné un surcoût de 20 %, ainsi qu'une production finalement moindre de moitié. On voit donc bien parfois que les enjeux sont contradictoires.

Le rapport souligne aussi que le reste à charge s'élève à 53 % pour les collectivités, mais représente plus de 60 % à Luxeuil-les-Bains, Nevers, Sens, Lons-le-Saunier, et Dijon. Ainsi, on peut en tirer comme conclusion que le soutien financier de l'État reste crucial pour les communes, et c'est d'ailleurs souvent ce soutien qui déclenche des aides de la Région et des Départements.

Le rapport souligne aussi qu'aucun chantier d'envergure n'a pas pu être engagé par une collectivité sans l'assurance d'obtenir un co-financement au titre des crédits déconcentrés des ministères de la Culture et éventuellement de l'Intérieur.

Ce patrimoine exceptionnel est aussi un levier d'attractivité, je ne vous apprends rien, et de développement, mais il est inégalement réparti sur le territoire. Le label, par exemple, des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, ce que nous sommes, est important pour la conservation du patrimoine.

Concernant plus particulièrement Nevers, la Chambre Régionale des Comptes souligne qu'au sein de l'échantillon, l'entretien et la conservation des monuments historiques reposent sur le ou les services mobilisés dans la gestion du patrimoine, et parfois, comme à Nevers ou à Besançon, de personnes disposant de compétences en matière de monuments protégés. Néanmoins, ces situations font figure d'exception au sein de l'échantillon. On peut donc se féliciter de la construction, au sein du fonctionnement de la Ville de Nevers, d'un service concernant le patrimoine.

À Nevers, nous avons 29 monuments qui sont concernés. 2 vont arriver à titre supplémentaire. Cela fait 31. Le Département de la Nièvre n'a pas connaissance de l'état sanitaire de l'ancien palais Blandin à Nevers, mis à disposition du ministère de la Justice, l'ancien palais épiscopal.

La Chambre Régionale des Comptes rappelle que Nevers fait partie des 16 communes ou groupements de la région Bourgogne Franche-Comté labellisés Villes et Pays d'Art et d'Histoire.

Le rapport souligne le fait que Nevers s'emploie à rechercher de nouveaux financeurs via du mécénat ou des donations, et que la commune de Nevers s'est dotée d'un poste dédié à la recherche de financements extérieurs, dont le mécénat.

La Chambre Régionale des Comptes remarque que la commune de Nevers n'a pas mis en place de commission locale Site Patrimonial Remarquable (SPR) que j'évoquais tout à l'heure, mais qu'aujourd'hui, comme la compétence Urbanisme est exercée par l'Agglomération, de toute façon ces instances relèvent des EPCI.

Enfin, la Chambre Régionale des Comptes souligne que la Ville de Nevers, avec le palais ducal, permet de répondre aux besoins de la population, sans générer de nouvelles consommations d'espaces artificialisés.

Je vous ai résumé l'essentiel. Il y a un certain nombre de détails dans ce rapport. Ceux qui sont intéressés peuvent nous en faire la demande s'ils n'y ont pas eu accès.

Je vais demander aux présidents de groupe de nous faire connaître les délibérations qu'ils souhaitent voir exposées de façon plus détaillée. Par défaut, comme d'habitude, sauf si l'un d'entre vous s'y opposait, nous voterons sans débat les autres délibérations.

Jean-Luc Dechauffour.

M. Dechauffour –

Merci, Monsieur le Maire. Bonjour, chers collègues.

Pour le groupe Nevers A Venir, le groupe majoritaire, nous proposons au débat les délibérations suivantes : n°2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 16, 17, 18, 22, 23, 24, 26, 28, 30, 31, 33, 35, 36, 37, 39, 40, 41, 42, et 44.

M. le Maire –

Merci.

Pour votre groupe, François Diot ?

M. Diot –

A cela, nous rejouterions simplement les délibérations n°11, 19, et il y a aussi une décision du maire, la décision n°173.

M. le Maire –

Je voulais aussi faire voter le fait que nous rajoutons une délibération sur table. Quelqu'un s'y oppose-t-il ? Quelqu'un s'abstient-il ?

M. Diot –

Sera-t-elle bien débattue ? Ou qu'on puisse au moins en prendre connaissance en séance ? C'est l'avis de la MRAe, c'est cela ?

M. le Maire –

Oui, c'est cela. Suite au retour du commissaire-enquêteur, l'avis de la MRAe nous a été transmis qu'hier soir. Vous savez que la révision simplifiée du PLU est attendue, y compris pour quelques nouvelles constructions, sans remettre en cause l'équilibre laissé aux espaces verts ; et que nous devons prendre une délibération pour acter l'absence d'étude environnementale, proposée par les services de l'Etat. C'est pour éviter tout retard dans la procédure. On ne va pas refaire un Conseil municipal juste pour cette disposition, qui est importante, certes ; ni attendre le mois de novembre pour le prochain Conseil. C'est pourquoi nous nous sommes permis, ce qui n'est plus très courant, reconnaissiez-le, de vous proposer cette délibération, qui n'a pas d'enjeu politique, si ce n'est de permettre l'aménagement de notre territoire. Ce n'est pas, évidemment, de façon prémeditée que nous vous la mettons sur table. Nous avons reçu l'avis dans le même temps que vous, et nous soumettons le point évidemment au débat. Je vous en donnerai lecture. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

#### ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2025-109

Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

M. le Maire –

Vous aviez une question sur les décisions du maire, je crois.

M. Derouault –

Merci, Monsieur le Maire. Concernant la décision n°173, sur la déconstruction et l'effondrement de l'immeuble en question, pouvez-vous nous en dire un peu plus ? Même si nous avons eu quelques explications en Commission, sur l'ordre des choses depuis un certain nombre d'années dans cet immeuble. Merci.

M. le Maire –

Oui, j'ai d'ailleurs vu quelques commentaires malveillants disant que la Ville s'était débarrassée en sachant parfaitement l'état du bâtiment, et en mettant en difficulté les acquéreurs. Je m'inscris bien évidemment en faux.

Je voulais tout d'abord rappeler que cet immeuble, comme la plupart des immeubles de la rue Sabatier, a été acheté sur décision du Conseil municipal en 1991, de mémoire. Les municipalités qui se sont succédé n'ont strictement rien fait dans cet immeuble, qui, effectivement, s'est dégradé.

En lien avec les précisions que je vous donne régulièrement sur les ventes que nous réalisons (et les économies que nous faisons, de fonctionnement, et les recettes aussi que nous faisons par les ventes), nous avions initialement eu un projet sur cet immeuble. Il s'agissait de le démolir, pour permettre une vue plus importante sur le palais ducal et la place Carnot. On s'est rendu compte que c'était très difficile, dans la mesure où il y a un mur derrière, et qu'on n'aurait pas eu une réelle plus-value de vue, si ce n'est vraiment en bas de la place Carnot. Compte tenu du coût de démolition que nous avions chiffré, nous avons considéré que ce n'était pas raisonnable. C'est un sujet dont nous nous étions emparés en 2014-2015.

Forts de cela, nous avons donc décidé de mettre en vente les bâtiments inoccupés de la rue Sabatier dont la Ville n'avait pas d'usage. C'est en 2021 que nous avons cédé ce bâtiment à un investisseur, qui a refait la partie gauche, où il y a des activités professionnelles libérales et des locataires, et qui est plutôt bien refait, celui-ci devant faire, de mémoire, des logements dans ce bâti. Sachant que l'immeuble au-dessus a été racheté par Patrice Chevrier, et je crois, d'ailleurs, que c'était l'immeuble de son grand-père.

En 2021, nous avons vendu ce bâtiment. Finalement, le projet qui nous a été décrit n'a pas été réalisé. Ce bâtiment a été revendu à un agent immobilier, et l'agent immobilier l'a revendu à deux propriétaires, M. El Ghali, et M. Papotier.

Malheureusement, les travaux qui avaient été préconisés (suite à quelques chutes extérieures qui nous inquiétaient) et demandés en 2023, n'ont pas été réalisés, et les convocations adressées aux propriétaires pour rentrer à l'intérieur n'ont pas pu aboutir, puisqu'ils n'étaient pas présents aux réunions, notamment organisées avec la SOCOTEC, je crois. Nous avons émis un titre correspondant à l'astreinte que nous avions fixée, une astreinte administrative, puisque les travaux n'étaient pas réalisés.

Le 18 juillet, une partie des planchers de ce n°7 rue Sabatier s'est effondrée. Il fallait que nous agissions. J'ai évidemment fait prendre contact avec les propriétaires ; je rappelle que ce bien n'est pas à la Ville, que ce bien a été vendu en toute connaissance de cause, d'ailleurs, à un prix défiant toute concurrence, vu son emplacement, qui était de 35 000 €. Beaucoup de gens peuvent acheter un bien 35 000 €, mais à condition de faire des travaux derrière. Il y a donc, en quelque sorte, une responsabilité de ceux qui ont acheté, de ne pas s'être conformés aux prescriptions techniques, qui étaient connues. Je sais qu'il y a un litige entre les actuels acquéreurs et le propriétaire précédent. La justice tranchera. Évidemment, elle n'est pas opposable à la Ville de Nevers, et moi je demande aux actuels propriétaires de prendre leurs responsabilités, et pas les impôts des Neversois.

Néanmoins, il a fallu agir vite, puisqu'il y avait un risque d'effondrement de presque toute la partie droite de la rue, ce qui était un danger. Nous avons pris une entreprise spécialisée pour permettre de libérer l'accès à la butte, puisque, vous le savez, nous avons dû modifier le sens de circulation. La partie en question de la rue Sabatier était interdite à la fois pour les piétons et les voitures ; évidemment, cela constitue un handicap, pour les riverains, comme pour les visiteurs, pour la faïencerie, etc.

Nous avons, au départ, envisagé la déconstruction, et puis, finalement, il s'est avéré qu'il y avait une solution de soutien, puisque l'immeuble était resté debout, sans doute par les travaux faits par M. Chevrier juste au-dessus, puisque les immeubles sont imbriqués ; c'est la complexité. Nous avions déposé auprès du tribunal une demande d'autorisation de démolition du bâtiment, comme il ne nous appartenait pas. Et, entre le 4 août et le 13 août,

nous avons fait ces travaux de confortement, et l'objectif était de ré-ouvrir la circulation aux piétons, ce qui a été effectué le 14 août, et aux véhicules le 22 août. La Ville a exposé autour de 30 000 €, je crois, pour les travaux de confortement, que nous avons demandé aux propriétaires de rembourser.

Nous avons également envoyé un courrier aux deux copropriétaires, leur rappelant que tous les frais engagés par la Ville étaient à leur charge, plus l'astreinte administrative, plus les frais éventuels de relogement, puisque nous avons relogé les personnes qui étaient rue des Ouches, du fait du risque d'effondrement. Nous avons ré-ouvert aussi la rue du Petit Château, pour permettre aux personnes qui ont des garages ou qui passent par là pour rentrer dans leur habitation, d'avoir une possibilité de re-sortir de la rue des Ouches.

Nous avons également rédigé un courrier de mise en demeure aux deux copropriétaires de réaliser une étude structurelle avec le mur mitoyen du 5 rue Sabatier dans le délai d'un mois, et nous les avons invités à un échange le 26 septembre à 16 h 00, avec Claude Loron, en charge du bâti et des arrêtés de péril. L'idée est d'échanger avec eux. L'un d'entre eux m'a proposé qu'il fasse un prêt pour contribuer, et assumer ses obligations. L'autre, M. El Ghali, refuse tout échange, et nous allons donc passer à d'autres voies.

Je souhaite aujourd'hui prendre un peu plus de temps, puisque l'immeuble n'a plus de risques de confortement. Nous sommes en train d'évaluer aussi la possibilité d'une déconstruction plutôt qu'une démolition, parce que c'est moins cher et que ça permet de grignoter, et aussi de trier l'amiante, car il doit y en avoir un peu, peut-être. Aujourd'hui, je souhaite donc prendre le temps, pour ne pas faire supporter aux Neversois peut-être une somme de l'ordre de 500 000 €. Quand il y a un propriétaire privé, c'est à lui d'assumer. On a déjà l'Ilot du Fer à charge, faute pour les propriétaires d'avoir fait les travaux nécessaires, et nous n'allons donc pas remplacer et suppléer tous ceux qui n'entretiennent pas leurs biens.

Aujourd'hui, l'immeuble est sécurisé, le risque sur la voie publique n'existe plus ; on a quand même laissé un périmètre avec les contreforts. Maintenant, il appartient aux propriétaires de nous dire comment ils entendent assumer les frais. Aujourd'hui on en est à 38 182 €, plus l'astreinte administrative à hauteur de 50 000 €. Sauf à parfaire, comme on dit.

Voilà donc où nous en sommes, de cet immeuble qui a eu ses heures de gloire ; je les ai connues aussi. Mais, il a connu ensuite un déficit d'entretien, d'abord de la Ville depuis 1991 jusqu'en 2021 (mais nous ne souhaitions pas l'entretenir puisque nous souhaitions le vendre, mais évidemment nous ne l'aurions pas vendu s'il y avait eu un risque d'effondrement ; il n'était pas à l'époque connu), mais aussi les propriétaires successifs ensuite qui n'ont rien fait pour permettre à ce bâtiment de ne pas être compromis. Je ne sais pas s'il est réhabilitable. Sans doute à grands coûts. Ou, en tout cas, il doit être déconstruit, s'il n'est pas réhabilité.

Sur la question, avez-vous d'autres remarques ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault –

C'est sur la période entre 2023 et ce fameux 18 juillet. En dehors d'avoir sommé les propriétaires de faire des travaux, s'est-il passé quelque chose ?

M. le Maire –

Nous les avons convoqués sur place, avec la SOCOTEC, car on ne peut pas pénétrer dans une propriété privée sans l'autorisation, mais ils ne sont pas venus, à plusieurs reprises.

M. Derouault –

OK. Et donc ensuite, il y avait une astreinte ... ?

M. le Maire – Oui, pour qu'ils accomplissent un certain nombre de travaux, qui auraient coûté beaucoup moins cher que là où nous en sommes aujourd'hui ; mais ces travaux n'ont pas été réalisés. La Ville ne savait pas à l'époque le risque d'effondrement, en 2021.

Monsieur Saouli.

M. Saouli – En tant que référent des quartiers Est, et du fait qu'un des deux habite sur les quartiers Est, nous les avons rencontrés en mairie annexe depuis déjà 2023. Nous les avons rencontrés, nous avons beaucoup échangé avec eux, nous avons essayé de trouver des solutions. Malheureusement, ils ne s'en sont pas saisis.

M. le Maire – C'est pour cela aussi que la Ville vend les biens dont elle n'a pas l'usage et qui sont souvent en mauvais état ; pour éviter de se retrouver dans cette situation-là. Entre 1991 et la décision de vendre ce bien, je pense que de ne rien n'en faire n'a pas contribué à son bon état, aussi, mais a aussi eu pour effet de créer des charges aux Neversois, taxe foncière, etc., pour rien.

M. Derouault – Quelle est la perspective, maintenant ? On peut penser que les propriétaires ne vont rien faire, au vu des sommes que vous avez évoquées...

M. le Maire – Je ne le pense pas. Il peut y avoir plusieurs solutions. J'espère que les deux répondront présents à l'invitation que nous leur faisons, pour prendre leurs responsabilités. Quand on est propriétaire, il ne suffit pas d'acheter, il faut entretenir aussi ; je ne vous apprends rien.

Moi, ce qui m'intéresse, c'est de savoir les intentions qui sont les leurs ; déjà d'assumer les coûts de sécurisation du bien, car il est hors de question que cela soit à la charge des Neversois, qui n'ont rien demandé. De savoir aussi quelles sont leurs intentions de remboursement, dans quel délai, et on peut aussi avoir des accords sur les délais, car je comprends que cela fasse des sommes.

Il est important que nous sachions quelles sont leurs intentions. Si j'ai un engagement ferme, avec justificatifs de commencement de remboursement, d'engagement de frais, éventuellement je n'interdis pas à la Ville de faire l'avance d'autres travaux, si besoin, à condition d'avoir un engagement et une sincérité dans la démarche de rembourser la Ville, qui peut se permettre, peut-être, ces dépenses d'avance, en étant sûre d'être remboursée, derrière. On verra ; en tout cas, il n'y a plus d'urgence. Je sais que ce n'est pas très heureux. Maintenant, l'esthétique du Gonzague, comme on l'appelait, était quand même très mise à mal même avant. Quand on est propriétaire, on a des obligations et des devoirs, et j'attends donc de voir chez ces propriétaires les engagements qu'ils vont prendre, et je tiendrai le Conseil au courant.

## MOTION

2025-151

Motion de soutien à Cécile Kohler et Jacques Paris, détenus arbitrairement en Iran

M. le Maire – Je voulais vous proposer de passer tout de suite la motion commune sur laquelle nous nous sommes mis d'accord. Non pas que je contrevienne au fait de la voir à la fin, mais, comme nous avons décidé de passer un bandeau pendant tout le Conseil municipal, il faut quand même expliquer aux personnes pourquoi. L'idée est d'expliquer le soutien que nous apportons. Notre groupe a décidé, et a proposé qu'on le fasse de façon commune avec l'ensemble des représentants politiques de ce Conseil municipal, d'affirmer notre soutien à deux Français qui sont retenus abusivement en Iran. La motion est la suivante.

« Cécile Kohler, professeure de français en lycée, et Jacques Paris, professeur de mathématiques retraité, sont partis visiter les sites touristiques d'Iran pendant les vacances

de printemps en avril 2022. Ils ont été arrêtés brutalement à l'issue de leur voyage. Cécile Kohler et Jacques Paris sont détenus depuis le 7 mai 2022, dans des conditions destructrices.

Maintenus séparément dans une section de haute sécurité de la prison d'Evin à Téhéran, ils sont coupés du monde. Les maltraitances qu'ils subissent font redouter de graves répercussions sur leur santé. Ils ont passé plusieurs mois à l'isolement cellulaire complet, qu'on appelle aussi la torture blanche parce qu'elle ne laisse pas de trace physique.

De nombreux témoignages décrivent l'isolement comme une expérience profondément traumatique. Ils partagent aujourd'hui chacun une cellule de 9 m<sup>2</sup> avec plusieurs autres détenus qui changent constamment, sans lits, sans table, sans chaises. En plus de trois ans de détention, les autorités iraniennes ne leur ont accordé que quatre brèves visites consulaires et ils n'ont pu voir aucun avocat indépendant.

Les élus de la Ville de Nevers, dans leur ensemble, souhaitent rappeler leur attachement aux droits fondamentaux et à la liberté de tous les citoyens français, ainsi qu'exprimer leur solidarité avec les familles des personnes détenues arbitrairement à travers le monde.

C'est la raison pour laquelle la Ville de Nevers souhaite s'associer à l'ensemble des actions de soutien et mobilisation mises en place par leurs familles et les organisations de défense des droits humains pour leur libération, et décide :

1. D'exprimer solennellement son soutien à Cécile Kohler, à Jacques Paris et à leurs familles
2. D'appeler à leur libération immédiate et inconditionnelle par les autorités iraniennes,
3. D'interpeller publiquement les autorités françaises afin qu'elles renforcent leurs efforts diplomatiques pour obtenir leur libération, ainsi que celle de tous les autres citoyens français détenus arbitrairement. »

Voilà ce qui est proposé ce soir en Conseil. Nous ne nous interdisons pas éventuellement de faire d'autres démarches communes ; si ce n'est par une banderole à l'intérieur de l'accueil de la mairie, de l'hôtel de ville, ou autres, tel qu'il peut être proposé.

François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire, merci. Bien sûr, nous nous associons à cette expression de solidarité de notre Ville envers Cécile Kohler et Jacques Paris, d'autant plus que les dernières nouvelles sont inquiétantes, notamment au sujet de l'état de santé de Cécile Kohler, qui semble à bout de forces. Mais l'actualité nous donne aussi des raisons d'espérer, si mes informations sont bonnes, puisque des discussions avancent, apparemment, dans le cadre d'un échange de prisonniers, qui pourrait se traduire, même s'il convient d'être prudent, par la libération de Cécile Kohler, Jacques Paris, et Lennart Monterlos, ce jeune franco-allemand qui traversait l'Iran en vélo au mois de juin, et qui a été arrêté au mois de juin dernier. On croise les doigts pour que cette libération intervienne rapidement.

Nous en avons discuté en Commission, Monsieur le Maire, et nous vous avons suggéré une marque de soutien peut-être un peu plus visible, que vous venez d'évoquer, d'ailleurs, comme l'apposition d'une banderole de soutien au fronton de la mairie, ou le fait de faire de Cécile Kohler et Jacques Paris des citoyens d'honneur de la Ville de Nevers. Cela se fait ailleurs. Vous avez finalement décidé de ce bandeau internet lors de la retransmission du Conseil municipal ; pourquoi pas. Dont acte. C'est le geste qui compte. Un geste de solidarité, et un geste qui revendique les valeurs humaines qui sont portées par la Ville de Nevers.

Cela m'amène, puisqu'on est dans ce domaine-là, à vous faire une autre suggestion, Monsieur le Maire ; en lien étroit, justement, avec l'actualité, et notamment l'actualité internationale.

Hier, le Président de la République Emmanuel Macron a décidé de reconnaître devant l'Assemblée Générale des Nations-Unis l'État de Palestine. C'est un geste politique fort. C'est une décision que nous demandons, pour notre part, depuis des années et des années, et qui avait, à notre sens, beaucoup tardé, mais c'est fait, enfin, pour pousser la solution politique à deux États, conformément aux résolutions de l'ONU, et surtout pour ouvrir un chemin, une perspective de paix pour les deux peuples, palestinien et israélien, qui ont droit à la paix.

Un certain nombre de maires en France ont décidé d'accompagner ce geste fort de la diplomatie française en accrochant le drapeau palestinien au côté du drapeau français au fronton de leur mairie. Je pense que, cette semaine, puisque c'est intervenu hier, nous pourrions, nous devrions, à Nevers, accrocher, nous aussi, le drapeau palestinien au fronton de la mairie, à la fois pour marquer cette décision historique de la République Française, et à la fois pour exprimer notre solidarité avec le peuple palestinien qui vit depuis deux ans sous un tapis de bombes, qui souffre de la famine et des massacres de masse, en totale contradiction avec le droit international, et qui subit aujourd'hui un génocide reconnu comme tel par l'Organisation des Nations Unies elle-même.

J'ajoute qu'un tel geste est aussi un moyen d'obtenir enfin et de toute urgence la libération des derniers otages restant aux mains du Hamas, et dont nous demandons la libération depuis le premier jour.

Nous avions à raison apposé le drapeau ukrainien au fronton de la mairie il y a deux ans ; je pense que nous pourrions, dans le même esprit, apposer le drapeau palestinien au fronton de la mairie cette semaine. C'est une suggestion que nous vous faisons.

M. le Maire –

Ce n'est pas la position de notre groupe. Je vais vous dire pourquoi.

D'abord, ici, personne, je l'espère, ne peut cautionner le massacre qui s'est passé le 7 octobre 2023. C'est quelque chose qui ne s'était pas produit depuis la Seconde Guerre mondiale dans son intensité et dans sa violence. Je regrette que l'extrême gauche, d'ailleurs, ne le dénonce pas. Je ne vous mets pas dedans. Mais qu'elle ne le dénonce pas. En l'occurrence, M. Mélenchon. Et que certains de ses proches aient du mal à reconnaître cela. Pour moi, c'est inacceptable. C'est signe non pas d'un responsable politique, mais d'un irresponsable politique.

Deuxièmement, personne ne peut cautionner aujourd'hui l'étendue des répercussions à Gaza sur les enfants et sur les familles. Il faut que l'on soit clairs là-dessus. Je vous avais d'ailleurs proposé de venir un jour avec moi en Israël, dans le cadre des relations que nous avons concernant l'innovation, et en Palestine, puisque j'y suis allé deux fois, et j'ai été reçu par le maire de Bethléem ; nous avions des projets communs de développer la smart city. Donc, pour moi, il n'y a pas de sujet, et je pense qu'effectivement la solution de deux États est, sans doute, dans l'avenir, celle de la paix.

Le Président de la République a fait son choix ; c'est le sien. Moi, je n'aurais pas tout à fait comme ça, mais je ne suis pas Président de la République.

Nous aspirons tous à une solution qui soit une solution de paix. C'est insupportable de voir ce qui se passe. Comme vous le savez, beaucoup d'Israéliens et de Palestiniens sont cousins, sont de la même famille... Le Technion comprend 30 % d'étudiants palestiniens. Les médecins palestiniens sont formés par les médecins israéliens. Pour connaître un peu, puisque j'y suis allé quand même un certain nombre de fois, beaucoup de la population aspire à vivre en paix, et à vivre en fraternité, les uns avec les autres.

Là-dessus, je voulais vraiment être clair, par rapport à ma position. Par contre, pour moi, il ne peut pas y avoir de paix tant qu'il n'y a pas de libération des otages. J'entends que l'ambassade de France n'existera en Palestine que quand il y aura une libération des otages, mais, pour moi, la reconnaissance d'un État de Palestine passe par la reconnaissance d'un état démocratique et respectueux. Enlever des civils est absolument un acte de guerre, est un acte déplorable. Je me mets à la place des familles. Cela fera bientôt trois ans. Il y a un contentieux depuis très longtemps ; je ne vais pas refaire l'histoire, je la connais un peu, vous aussi. Il y a simplement quelqu'un qui a déclenché une flamme, et qui n'a sûrement pas mesuré toutes les répercussions que cela aurait, qui sont aujourd'hui devenues complètement excessives. Mais aujourd'hui cette solution, en tout cas, vis-à-vis du premier ministre israélien... D'ailleurs, je pense que ça servirait aussi la cause israélienne de calmer le jeu, que les otages soient libérés. Je ne comprends pas aujourd'hui comment le Hamas, qui est un groupe terroriste, garde la main, et ne libère pas les otages.

Il faut un gouvernement palestinien en Palestine, et il faut aussi un processus démocratique pour en élire les représentants. Le premier ennemi des Palestiniens, ce n'est pas Israël, c'est le Hamas. Il n'y a pas que moi qui le dis. Benyamin Netanyahu a une vision très radicale, d'éliminer le Hamas. En tout cas, je dis que, si on veut la paix, et je suis aussi un partisan de la paix, il faut que ce ne soit plus le Hamas, qui opprime les Gazaouis, notamment, et qui détourne, c'est prouvé, une partie de l'aide alimentaire, au détriment des Gazaouis aussi. Ce qui ne m'empêche pas de dénoncer l'excès d'Israël sur la Palestine et la bande de Gaza. Donc, les deux ne sont pas opposés. Aujourd'hui nous n'en sommes pas à avoir un État palestinien doté d'un gouvernement démocratique. Le Président l'a fait sur une vision globale qu'il a, lui, des relations internationales de notre pays. Ce n'est pas mon rôle. En ce qui concerne mon modeste rôle de maire, et c'est partagé par l'équipe, évidemment que l'État palestinien sera souhaité, sera souhaitable, mais qu'il chasse lui-même ce qu'il reste du Hamas, pour exister.

M. Diot –

Le représentant du peuple palestinien, ce n'est pas le Hamas, c'est l'Autorité palestinienne. D'ailleurs, l'Autorité palestinienne ...

M. le Maire –

Elle est muselée par le Hamas, vous le savez bien, Monsieur Diot.

M. Diot –

D'ailleurs, Mahmoud Abbas lui-même s'est engagé, dans le cadre d'un plan de paix, et Emmanuel Macron l'a rappelé hier à la tribune de l'Assemblée des Nations Unies, que la reconnaissance de l'État palestinien, c'est une victoire pour l'Autorité palestinienne contre le Hamas. Ne confondons pas.

M. le Maire –

Aujourd'hui, ce n'est pas Mahmoud Abbas qui décide. La preuve. Parce que, s'il avait décidé, je pense qu'il aurait ordonné la libération des otages. Donc, pour l'instant, c'est toujours le Hamas qui fait sa loi, au détriment des Gazaouis. Cela mettra encore plus le Premier ministre israélien en difficulté si les otages étaient libérés, et qu'il continue d'assaillir la bande de Gaza. Aujourd'hui je constate, et je ne peux pas accepter les dizaines de milliers de victimes à Gaza, et personne ne peut le faire, s'il a un brin d'humanité. Mais je ne peux pas accepter non plus que 28 personnes encore en vie, sans compter tous ceux qui ont été tués, exécutés, parfois, torturés, restent entre les mains du Hamas. Quand il y a une autorité démocratique qui respecte la vie des personnes, c'est elle-même qui fait son ménage. Ce n'est sans doute pas simple, mais aux Palestiniens de supprimer le terrorisme chez eux, et que ce ne soit pas le terrorisme qui les représente, parce qu'aujourd'hui c'est le terrorisme qui les représente.

Mahamadou Sangaré.

M. Sangaré –

Pour revenir sur les propos de François Diot, je dirais qu'il n'y a pas d'Autorité palestinienne. Depuis la mort de Yasser Arafat, il n'y en a pas. Le sujet m'intéresse depuis

40 ans. Le Hamas est une création d'Israël pour affaiblir Yasser Arafat ; c'est cela, le fond du problème. Aujourd'hui, la reconnaissance symbolique, parce que c'est symbolique, par la France, de l'Autorité palestinienne, cela s'arrête là ; le reste, c'est de la gesticulation. Il faut rappeler, au moment de l'Affaire Dreyfus, l'action de Théodore Herzl, journaliste juif autrichien, puis la déclaration Balfour, qui préconisaient déjà la création d'un foyer national juif en Palestine. Tout ce qui se passe aujourd'hui, c'est plus de la diplomatie, de la communication.

La résolution de 1947 porte sur la création de deux États. Qui a refusé ? Ce sont les arabes qui ont refusé, en 1948, et puis il y a eu la guerre des six jours en 1967. Dans tout cela, on est dans la communication et dans la politique, ce n'est même plus de la diplomatie, puisqu'il y a déjà 152 pays qui reconnaissent déjà l'Autorité palestinienne. Ce sont des sujets très graves. Je prends un raccourci, mais je dirais qu'on est entré dans une Guerre de Cent ans, parce qu'il y a la haine. Notre pays a toujours une position équilibrée au Moyen-Orient ; il ne faut pas qu'on dénature l'Histoire, cela a toujours été comme ça. Je pense que c'est une bonne chose, en tant que citoyen, et en tant que personne qui connaît un peu ces histoires-là. Il faut quand même qu'on arrive, parce que c'est un vrai drame, à avoir un brin d'humanité en nous, parce que, moi, je ne me satisfierai jamais de voir des enfants massacrés à Gaza, ou alors des Israéliens tués sur le territoire d'Israël. C'est à nous, citoyens, d'abord, de prendre la mesure du drame qui se passe aujourd'hui.

M. le Maire –

Merci. Je voulais ajouter un point. Je pense qu'Olivier Faure n'a pas eu une bonne idée. D'abord, elle est un peu provocatrice. Il savait qu'elle serait interdite, puisqu'il y a une règle indiquant que le pavoisement est réservé au drapeau européen et au drapeau français, sous réserve aussi du drapeau ukrainien, parce que c'est un état qui en a agressé un autre, et donc le contexte est un peu différent.

Je pense que ce n'est pas une bonne idée, parce que cela vise une fois de plus à séparer les Français. Il y a une montée aujourd'hui en France du racisme, il y a une montée de l'antisémitisme, et, en tant que maire, responsable de la tranquillité, en lien avec l'Etat, sur le territoire, je n'accepterai aucun acte antisémite ni aucun acte islamophobe. La France est le pays en Europe où il y a plus de citoyens de confession juive, et où il y a le plus de musulmans également. Et c'est très bien, on est très heureux d'accueillir tout le monde ; à condition que tout le monde se respecte. Proposer cela, pour moi, est coupable d'essayer de monter à nouveau les citoyens les uns contre les autres, et de prendre parti. Il faut que tout le monde puisse arriver à vivre, que tout le monde puisse arriver à se respecter. C'est déjà de plus en plus difficile, même sans parler de problèmes d'origines, mais effectivement il faut arrêter cette montée de l'antisémitisme, tout comme celle de l'islamophobie.

Philippe Cordier, puis Jimmy Derouault.

M. Cordier –

Je voulais revenir sur la reconnaissance de l'État palestinien par notre Président. Peut-être que je ne vais pas me faire des amis ce soir, mais je pense qu'en fait, si on lit la Charte des Nations Unies, l'article 80 dit que le seul pays qui est habilité à reconnaître un État palestinien, c'est l'Etat israélien ; c'est le seul. En fait, qu'un tas de pays comme l'Angleterre, la France, le Canada...

M. Diot –

Il y en a 150...

M. Cordier –

Oui, il y en a 150. Quand vous regardez bien les pays qui ont reconnu l'État palestinien, ce sont de petites îles, comme Tobago, etc. Il faut peut-être aussi arrêter de me dire qu'il y a 192 pays dans le monde qui ont reconnu l'État palestinien. Mais, en fait, c'est impossible ; le seul État qui est capable de reconnaître l'État palestinien, c'est l'État israélien. Moi, je suis absolument contre, comme vous pouvez vous en douter, la mise du drapeau palestinien sur les mairies. Je pense que les maires qui l'ont fait, et qui sont surtout des maires de gauche, devraient être poursuivis en justice, puisqu'il a été interdit de faire cela, et la

préfecture devrait déléguer des policiers municipaux ou d'autres polices pour décrocher ces drapeaux.

Et puis, en fait, le problème de la reconnaissance de l'État palestinien doit, à mon avis, collaborer à deux choses qui sont pour moi extrêmement importantes ; c'est déjà la libération des otages au complet, car on a 48 otages actuellement qui sont encore chez le Hamas, et on voit quelquefois à la télévision des gens qui n'ont plus que la peau sur les os et qui sont obligés de marcher, qui sont privés de tout, et je pense que c'est vraiment des images qui sont atroces. Comme le pogrom du 7 octobre, également ; ce sont des images qui sont atroces, avec des femmes qui ont été éventrées, des bébés qui ont été décapités. On ne peut pas cautionner des choses comme ça, comme le font souvent les partis d'extrême gauche.

Quant à la situation à Gaza, je suis tout à fait remué, vu les morts qu'il y a, les enfants qui sont tués, la population qui est tuée... Aux Gazaouis aussi de dire peut-être au Hamas qu'il faudrait faire quelque chose. C'est bien le Hamas qui commande encore l'État palestinien. Si on fait un État palestinien en Cisjordanie, comme il a été prévu de le faire, ce sera le Hamas qui dirigera, et cela, c'est complètement intolérable, à mon avis.

M. le Maire –

Jimmy Derouault. Puis Amandine Boujlilat.

M. Derouault –

Je vais commencer déjà par soutenir Cécile Kohler et Jacques Paris. C'est l'objet de la motion, que je partage avec les collègues de mon groupe totalement.

Ensuite, plein de choses ont été dites. Cela va être compliqué ; vous nous avez demandé, Monsieur le Maire, de ne pas rentrer dans un débat complet, mais M. Cordier...

M. le Maire –

Disons que nous ne sommes pas l'ONU, et que nous n'allons rien changer, de toute façon. Mais chacun a le droit de s'exprimer, bien sûr.

M. Derouault –

Vous avez parlé de Charte de l'ONU ; on pourrait aussi parler de toutes les résolutions de l'ONU qui ne sont pas respectées par l'État d'Israël. Je pense que, comme on le fait pour Cécile Kohler et Jacques Paris, ce qu'on demande, c'est juste un geste de solidarité, pour avoir un brin d'humanité aussi. Nous aussi, bien sûr, nous avons été épouvantés par ce qui s'est passé le 7 octobre. C'était, bien sûr, atroce, et nous l'avons dit, et redit. Mais ce qui se passe aussi actuellement... Mais je vais étendre aussi au-delà de Gaza... Ce qui se passe aussi en Cisjordanie est à dénoncer. Cet acte de solidarité de pavoiser une mairie avec le drapeau palestinien, c'est aussi pour reconnaître que la colonisation en cours à Israël, qui détruit et qui tue des citoyens palestiniens, est inacceptable. D'ailleurs, puisque vous ne reconnaissiez pas le fait que 157 pays, ce soit important, peut-être qu'on peut regarder qui ne reconnaît pas, d'ailleurs ; et là, on peut s'apercevoir que ce sont peut-être des pays qui ont eu une histoire, justement, qui peut ressembler à celle actuellement que l'on voit devant nous, une histoire coloniale, qui fait que c'est un peu difficile pour ces pays de reconnaître cela.

Donc, oui, je pense qu'il s'agit d'un geste de solidarité pour le peuple palestinien, pas pour le Hamas, bien sûr. Et en Cisjordanie, non, ce n'est pas encore le Hamas qui domine. Mais, si on continue, effectivement, de frapper, comme on frappe ce peuple là-bas, c'est peut-être effectivement les extrémistes qui gagneront ; et c'est, en tout cas, ce qu'on s'aperçoit en ce moment.

M. le Maire –

Bien. Une dernière intervention, et puis on va se recentrer quand même sur la motion, parce qu'on s'en éloigne quand même très fortement. Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat –

Merci, Monsieur le Maire. Je vais aller assez vite. Moi, à titre personnel, j'ai été heureuse de voir que la reconnaissance de l'État de Palestine a été prononcée hier. Je trouve que c'était quelque chose d'important. Peut-être que ça aurait pu se faire autrement. Bon. En attendant, c'est fait, et je pense que c'est une bonne chose, et je l'ai soutenue. J'y vois, en tout cas, de la part de la France, une volonté de paix, entre deux peuples, qui, en fait, souffrent. Que ce soit du côté des otages israéliens, ou du côté des Palestiniens, des Gazaouis, qui se font bombarder, cela reste des civils, et ce sont des civils qui n'ont rien demandé ; ni les civils israéliens, ni les civils palestiniens. Je pense que, du côté des Palestiniens, ce sont des citoyens qui sont pris au piège, par, effectivement, un groupe terroriste, duquel, certainement, ils n'arrivent pas à s'extraire. Je pense qu'il faut éviter les confusions. Aujourd'hui, je ne suis pas sûre que les Palestiniens souhaitent être représentés par un groupe terroriste ; cela reste des civils qui n'ont peut-être pas beaucoup de pouvoirs en leur possession pour se faire représenter autrement.

Du côté israélien, je crois que c'est aussi un vrai soutien qu'il faut afficher pour les familles d'otages qui attendent désespérément que des membres de leur famille soient délivrés des mains d'un groupe terroriste. Pour moi, cela reste des civils, d'un côté ou de l'autre.

Sur la question du drapeau, je pense qu'il faut aussi faire attention à ce que cela ne serve pas de prétexte pour que les gens se montent les uns contre les autres. Je pense qu'on n'en a pas besoin. Je rejoins plutôt la position du maire. Ou plutôt en ériger deux, plutôt que de n'en ériger qu'un. Et puis rappeler que c'est quand même une famine qu'on a organisée à Gaza. J'ai eu la nausée quand j'ai vu les vidéos d'enfants tendre des timbales pour trouver des choses à manger ; franchement, j'ai eu la nausée. Je pense que reconnaître cet État de Palestine était important. Maintenant, cela ne règle pas tout, et il y a encore beaucoup de chemin à faire. Mais je pense que c'est surtout le chemin de la paix qu'il faut trouver, et inviter les gens à vivre les uns avec les autres.

M. le Maire –

Merci. Je pense que, de toute façon, ici on est tous humanistes, et qu'on dit les choses à notre façon avec des sensibilités parfois différentes. On est tous, en tout cas, en promotion de la paix, et qu'il n'y ait plus de victimes de ces guerres, et il y en a d'autres ailleurs ; et j'espère qu'il n'y en aura pas d'autres prochainement plus près de chez nous encore. Il faut penser aux autres, et ne soyons pas égoïstes.

Ce que je voulais ajouter, en tout cas, et vous l'avez dit, c'est que de plus en plus on oublie les règles des conflits, qui, à minimum, doivent sauver les hôpitaux, les civils, et ce n'est plus un acte de guerre, et quand Poutine nie bombarder des hôpitaux et des civils, c'est assez terrible. Mais ces populations qui sont otages, elles l'ont toujours été. Nous n'avons pas vécu les deux guerres mondiales, mais on sait que ça s'est déjà passé, dans des conditions horribles. Il y en a qui défendent leur pays, et qui en sont parfois victimes, qui ont fait le choix d'être militaires ; mais, vraiment, les civils, c'est insupportable. On peut être ces civils-là demain. Mais voir qu'aujourd'hui il n'y a plus de règles de guerre qui sont appliquées, entre les prises d'otages de civils, les bombardements, les enfants qui sont victimes des bombardements en permanence, et les plus grands aussi... Bref, tout cela est déplorable, et montre que l'innovation technologique, que je promeuves souvent pour ma part, a néanmoins largement évolué à l'envers du comportement des êtres humains, qui n'ont pas tiré les leçons de notamment ce qui s'est passé il y a 80 ans sur notre territoire.

Je vous propose que nous recentrions le débat sur nos délibérations, même si c'est passionnant et que nous pourrions consacrer un Conseil municipal à tout cela. Je pense que nous ne sommes nulle part opposés les uns aux autres, en tout cas dans cet hémicycle. Nous cherchons, avec le vote de cette motion, à essayer de défendre la justice, les condamnations injustes notamment de nos concitoyens, mais il ne faut pas oublier que, dans le monde, et notamment en Afrique, il y a beaucoup de gens qui continuent d'être massacrés, enlevés et détenus à outrance, et sans pouvoir défendre leurs droits. J'ai fait, un temps, partie d'Amnesty International sur le plan juridique et aussi d'avocat en droit international, et on sait qu'autant sur le plan médical que sur le droit, qui est une autre façon de soigner, il y a encore beaucoup de carences dans de trop nombreux pays au monde. Si l'ONU a réussi des

chose, elle n'a pas réussi, en tout cas, à imposer un ordre moral, qui est de respecter la personne humaine.

Nous allons passer à des choses plus terre à terre, mais qu'il faut aussi faire avancer sur notre territoire.

Je vais déjà faire voter les délibérations sans débat.

2025-120 (12) – Convention de mise à disposition du service commun Application du Droit des Sols (ADS) à la Ville de Nevers pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Adopté à l'unanimité.

2025-121 (13) – Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi à temps non complet au sein de la Direction du Développement Culturel

Adopté à l'unanimité.

2025-122 (14) – Mise à disposition entre la Communauté d'Agglomération de Nevers et la Ville de Nevers du poste de Directeur Sport et Culturel

Adopté à l'unanimité

2025-123 (15) – Mise à jour du tableau des emplois de la Ville de Nevers au 1<sup>er</sup> juillet 2025

Adopté à l'unanimité

2025-128 (20) – Convention de mise à disposition de locaux : Ville de Nevers / Les Acteurs Solidaires En Marche

Adopté à l'unanimité.

2025-129 (21) – Avis conforme sur la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables

Adopté à l'unanimité.

2025-133 (25) – Convention de partenariat Syndicat des Producteurs de truffe de Bourgogne / Ville de Nevers – Marché aux truffes.

Cette manifestation aura lieu le 18 octobre à 10 heures.

Adopté à l'unanimité.

2025-135 (27) – Convention de partenariat – Mercredi Multisports de l'École Municipale des Sports – Année scolaire 2025-2026

Adopté à l'unanimité.

2025-137 (29) – Convention de partenariat portant sur le fonctionnement de la cellule de coordination gens du voyage sur le territoire de Nevers Agglomération

Adopté à l'unanimité.

2025-140 (32) – Partenariat entre la Ville de Nevers, la Compagnie des Ballons Rouges et le lycée Raoul Follereau – Année scolaire 2025-2026

Adopté à l'unanimité.

2025-142 (34) – Partenariat entre la Ville de Nevers, la Compagnie Théâtre du Temps Pluriel et La Maison – Année scolaire 2025-2026

Adopté à l'unanimité.

2025-145 (38) – Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Nevers, le Département de la Nièvre, la Fédération Européenne des Sites Clunisiens et les villes et associations concernées dans le cadre du comité territorial Nièvre-Morvan des sites clunisiens

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire –

Je vous propose d'aborder les délibérations que nous soumettons au débat, à commencer par celle mise sur table, s'il vous plaît.

La MRAe a rendu son avis sur la révision allégée du plan local d'urbanisme seulement le 19 septembre. Le prochain Conseil municipal ne se tiendra que le 25 novembre. Cela rallongerait la procédure, et il faudrait à nouveau saisir le commissaire-enquêteur, et l'enquête publique se tiendrait au moment des vacances de Noël ; convenons que c'est quand même peu propice à consulter la population à ce moment-là.

En tenant compte des délais relatifs à la transmission du nouveau PLU en préfecture pour le contrôle de légalité, l'entrée en vigueur aussi du nouveau PLU se tiendrait en pleine période électorale, ce qui n'est pas non plus le mieux.

Comme nous nous sommes mis d'accord à l'unanimité, je vous demanderais de valider cet avis suivant :

Je rappelle que, le 8 novembre 2022, nous avons engagé, décidée par le Conseil municipal, une procédure de révision allégée du PLU de Nevers.

Le 8 avril 2025, nous avons arrêté, au travers d'un vote, le projet de révision du PLU.

Ce projet a été soumis à l'avis des services de l'Etat.

Début août 2025, une demande d'examen au cas par cas a été adressée à la Mission Régionale à l'Autorité environnementale (MRAe). Celle-ci a émis le 19 septembre un avis conforme favorable à l'exposé, concluant à l'absence d'impacts environnementaux, et il est présenté en annexe de la présente délibération. Cet avis conforme dispense le projet de révision allégée du PLU d'une évaluation environnementale.

En fait, ce soir, nous devons décider s'il y a lieu ou pas d'une évaluation environnementale concernant cette révision allégée, et je vous propose, compte tenu de l'avis de l'Etat, d'entériner justement cet avis concernant cette révision, et d'accepter de ne pas soumettre la révision allégée du PLU de Nevers à une évaluation environnementale.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci de votre unanimité, pour faire avancer cette révision attendue.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire –

Madame Gerbe.

Mme Gerbe –

Excusez-moi, pourrions-nous l'avoir en PDF ? J'aimerais bien l'avoir sur l'ordinateur.

M. le Maire –

Nous allons vous envoyer cela en PDF.

## ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2025-109

Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

Prise d'acte.

2025-110

Campagne électorale - Egalité de traitement des candidats – Vente de clichés photographiques aux candidat(e)s

M. le Maire –

Je vais aborder la délibération n°2. Il s'agit de ré-aborder, mais dans un sens institutionnel, les élections municipales. Je voulais tout d'abord rappeler l'article L.52-8 du Code électoral, qui dispose que «les personnes morales, à l'exception des partis politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects, à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués ». Cela veut dire que toute personne morale de droit public ou de droit privé ne peut apporter son concours à la campagne électorale d'un candidat.

À partir du premier jour du sixième mois précédent le mois des élections, soit à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2026, les dispositions de cet article du Code électoral trouvent pleinement à s'appliquer sans aucune dérogation.

Je rappelle que, pour les élections municipales à venir, la photothèque municipale dispose de photos, qui ont toutes une valeur marchande et qui peuvent être utilisées par les candidats à leur demande.

Parmi les grands principes à respecter dans les périodes électorales figure l'égalité de traitement entre chaque candidat(e). Il est donc nécessaire de fixer un prix unitaire applicable à chaque candidat, tête de liste, qui souhaiterait acquérir un (ou plusieurs) cliché(s) photographique(s) à la photothèque municipale.

Le Conseil d'État a jugé que le prix de vente de clichés destinés à un candidat ne doit ni être sous-évalué, ni excessif. Un prix anormalement bas (par exemple, 1 € par photographie) est assimilé à un don en nature, car il ne correspond pas à la valeur réelle du marché (CE, 11 juin 2009, n° 321573). A l'inverse, un prix manifestement excessif (par exemple, 30 € par photographie) serait également sanctionné, car il ne correspondrait pas non plus aux usages du marché (CE, 31 juillet 2009, Élections municipales de Bernay, n°321836).

En conséquence, il appartient à la commune de fixer un tarif objectif et cohérent avec les prix du marché, afin d'éviter toute requalification en avantage ou en don prohibé, pour quelque candidat que ce soit.

Compte tenu de cette jurisprudence, nous vous proposons, sauf avis différent, après évaluation, qu'un cliché photographique, qu'il soit sur support papier ou sur support numérique, puisse être estimé et cédé au prix de 10 € TTC.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci pour l'unanimité également.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-111

Désignation d'un nouveau membre suppléant de la Ville de Nevers auprès du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Nièvre

M. le Maire –

Nous avons ensuite à désigner un membre suppléant auprès du Conseil d'administration du Centre de Gestion.

Philippe Cordier, désigné suppléant au titre de la représentation de la Ville, a cependant été désigné titulaire dans la même commission du CDG. Il convient de pourvoir le siège de suppléant représentant la Ville de Nevers.

C'est la raison pour laquelle nous proposons que Michel Suet soit désigné en qualité de membre suppléant représentant la Ville de Nevers auprès de ladite commission.

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-112

Octroi d'une protection fonctionnelle à M. Denis Thuriot

M. le Maire –

Je passe la parole à Michel Suet pour la délibération n°4.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire.

Vu la demande de Monsieur le Maire, Denis Thuriot, qui sollicite le bénéfice de la protection fonctionnelle suite à son assignation devant le juge des référés du Tribunal judiciaire de Nevers,

Un maire assigné personnellement devant le juge pour une affaire concernant la commune peut solliciter la protection fonctionnelle, à condition que les faits reprochés soient liés à l'exercice de ses fonctions et ne constituent pas une faute personnelle détachable.

Considérant que la commune est tenue d'assurer la protection fonctionnelle de ses élus dans de telles circonstances,

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'accorder la protection fonctionnelle sollicitée à M. Denis Thuriot,
- de prendre en charge au titre de ladite protection fonctionnelle les frais de procédure et d'avocat du cabinet choisi par l'intéressé.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025, chapitre 11, fonction 020.

Ce projet de délibération a reçu un avis favorable en Commission 1 du 15 septembre dernier.

M. le Maire –

Merci. Cette délibération n'est pas présentée par moi pour éviter tout risque de conflit d'intérêts, puisque je suis le pétitionnaire de cette protection fonctionnelle.

François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire, nous avons posé la question en Commission : « De quoi s'agit-il ? ». Il nous a été expliqué qu'il s'agissait du conflit qui oppose la mairie de Nevers et le club d'haltérophilie, et dont Jimmy Derouault avait déjà parlé au Conseil du mois de juin.

Si on comprend bien, dorénavant, cela va se jouer devant les tribunaux. C'est désolant – je le dis comme je le pense – ; on ne devrait pas en arriver là. Et je ne suis pas sûr qu'on ait tout fait pour éviter d'en arriver là.

Je pense qu'on devrait calmer le jeu, essayer de trouver une porte de sortie, une perspective de sortie de crise, par le dialogue, même s'il est difficile, par des propositions ; en tout cas pas par une guerre totale devant les tribunaux.

Quand j'ai dit ça en Commission, on m'a répondu que, pour calmer le jeu, il fallait être deux. Sans doute, oui. Mais, nous, nous sommes la Ville, nous sommes l'institution, et parfois il faut calmer le jeu pour deux.

J'ai lu dans la presse l'évolution des choses. J'ai vu que la Ville avait obtenu, par un référendum en justice, que le club d'haltérophilie soit condamné à une astreinte de 200 € par jour de retard. Je pense qu'il y a d'autres moyens de calmer le jeu que cela. En tout cas, j'ai l'impression qu'on s'enfonce dans une impasse. Il faut essayer d'en sortir autrement, à mon sens. Une porte de sortie honorable pour tout le monde serait de trouver une autre solution d'hébergement pour ce club, et donc de faire des propositions pour qu'il puisse stocker son matériel et poursuivre son activité. C'est cela le sens de l'intérêt général. Nous y avons, y compris, nous, intérêt en tant que Ville de Nevers, et je ne suis pas sûr qu'une bataille totale devant les tribunaux nous permette d'y arriver. En tout cas, c'est un aveu d'échec.

M. le Maire –

Je voulais dès l'abord vous dire que je n'ai rien contre les associations en général, et contre l'haltérophilie en particulier. Mais j'en ai contre les gens qui ne respectent pas la laïcité, qui sont censés enseigner à des jeunes, notamment les mercredis après-midi, qui ont un BPJEP ou d'autres diplômes qui leur permettent de faire cela.

Peut-être, avant d'entamer un débat, sachant que je suis assigné à titre personnel devant le juge de l'exécution pour le 30 septembre, d'où la demande exposée par Michel Suet, je voudrais passer deux vidéos, et puis je voudrais qu'ensuite vous me disiez si vous maintenez votre discours. Le monsieur qui parle est celui qui enseigne aux jeunes.

*(projection d'une vidéo)*

Le moniteur d'haltérophilie : « Aujourd'hui, je fais cette vidéo un peu spéciale qui me concerne directement. La Mairie de la Ville dans laquelle je vis, la Mairie de Nevers, vient de nous apprendre qu'ils veulent nous supprimer l'attribution de la salle à l'association de musculation dans laquelle je travaille, sous couvert, sous l'excuse, sous le prétexte qu'on aurait une baisse d'adhérents, pour la donner à quelqu'un d'autre ; alors que nous sommes là, dans cette salle, depuis 1969.

Donc je fais appel à vous, mes frères et sœurs en islam, mes frères et sœurs musulmans de Nevers, je vous appelle à l'aide.

Je vous appelle à nous donner de la force, à venir vous inscrire chez nous, au lieu de vous inscrire dans des multinationales privées qui coûtent le double, voire le triple de ce que, nous, on propose ; qui coûtent des 300 ou 400 euros, alors que nous c'est 150 euros l'année.

Nous sommes là dans un but social pour emmener la musculation à des gens défavorisés.

Si, demain, cette attribution est supprimée, nous n'existerons plus.

Donc je vous fais cet appel à l'aide, au nom d'Allah, mes frères et sœurs. Aidez-nous à lutter contre cette injustice. »

M. le Maire –

Je rappelle que ce n'est pas un conflit avec une association musulmane. Donc je ne sais pas ici qui peut cautionner ces propos. Je ne sais pas si vous les cautionnez. Mais vous comprenez que le dialogue est un peu compliqué.

Je voudrais aussi dire que, depuis cela, j'ai été harcelé de vidéos m'accusant de ce que vous allez entendre dans quelques instants, parfois plusieurs fois par jour ; et de gens qui d'ailleurs ne connaissent pas du tout la situation de Nevers. Je reviendrai après sur particulièrement ce qui fait le fond du litige, sans partir dans des tas d'élucubrations, mais qui, pour moi, justifie largement notre décision ; qui n'était pas celle-là au départ, d'ailleurs, d'exclure ce club ; pas l'haltérophile, mais ce club. Parce qu'il faut que vous sachiez que la trésorière, que nous avons convoquée, est l'épouse de ce monsieur, et qu'elle justifie complètement ses propos. C'est un peu compliqué de dialoguer dans ces circonstances.

Nous pouvons passer maintenant la deuxième vidéo.

*(Projection d'une vidéo)*

Un intervenant : « Cette vidéo, c'est pour Franck, mais aussi pour le maire de Nevers. Il a supprimé sa salle et son travail. Il y a une ambiguïté, et on se demande si le maire fait ça par sionisme d'extrême droite, islamophobie, complicité de génocide contre les Palestiniens. Et, nous, on n'aime pas cette ambiguïté. Donc on donne la possibilité au maire, qui est né en France, qui a vécu le Club Dorothée, qui est un être humain, vous voyez (il a vu « La Petite Maison dans la Prairie, il connaît Brel, Brassens, Léo Ferré, Coluche, par exemple). Le maire de Nevers n'est pas un sale gros beauf qui ignore Coluche. Il connaît obligatoirement ; c'est notre génération.

Donc, je vais faire ce texte, de rappeler à la raison, ou même lever l'ambiguïté sur son islamophobie et sa complicité de génocide. Parce qu'on ne veut pas qu'un maire en France tombe aussi bas, en fait.

Alors, il y a 3 penseurs... »

M. le Maire –

Nous vous avons montré un extrait. Ensuite, on part sur des choses philosophiques.

Mais vous comprenez que c'est extrêmement compliqué pour moi de dialoguer avec ce genre de personnes. Cela m'est même impossible, et cela justifie aujourd'hui une décision qui n'était pas la nôtre au départ, et qui était toute simple, puisqu'il s'agissait au début de l'aménagement de la Maison des Sports, après les inondations qu'elle avait subies, avec le besoin de répondre à une demande, depuis très longtemps, d'un dojo agrandi, compte tenu du nombre de pratiquants, qui avait augmenté, alors que ce club avait diminué. Voilà, c'est ainsi, c'est mathématique. Je n'ai rien contre un sport ou contre un autre. Le but était de réaménager, et éventuellement de switcher des salles. Mais, contrairement à ce qui est dit, nous leur avions proposé une autre salle, et de switcher ; on ne les a pas mis dehors.

Tout dialogue a été impossible, et c'est parti dans ce genre de choses. Avec ces propos, dont ceux de l'éducateur, M. Rigat, vous voyez qu'on est très loin de l'haltérophilie. M. Rigat en a fait d'autres, dans les vestiaires de la Maison des Sports, du même topo ; dans les locaux municipaux.

Effectivement, la décision que nous avons prise, c'est en tenant compte de ces propos, qui sont inadmissibles, et sont, d'une certaine manière, racistes envers ma personne, accusatoires. Des choses que je ne cautionne pas, à des années-lumière de la problématique de l'attribution d'une salle.

Je rappelle que la Ville de Nevers hébergeait ce club depuis longtemps, qu'il n'y a aucun droit acquis à rester dans une salle, et que c'est les municipalités, partout en France, qui décident de l'attribution d'une salle gratuite. Alors que, dans ce qu'on en sait, on n'a jamais eu de comptes très clairs, et, de surcroît, il y avait des paiements en espèce, qui, évidemment, n'ont pas été dans les comptes qui sont dus à la collectivité, comme toute structure qui est aidée doit le faire, matériellement, financièrement. La structure doit rendre des comptes sur les exercices précédents ; que nous n'avons pas, à ce jour, de façon complète.

Vous voyez donc que la situation d'origine n'était pas complètement déraisonnable. Évidemment que, compte tenu des propos tenus, qui sont passés d'une situation simplement d'attribution de salle à une situation accusatoire et de paroles qui sont tout sauf laïques pour une association sportive, qui n'est là que pour éduquer jeunes et moins jeunes à la pratique du sport, la situation est faite. Et je n'accepterai jamais, tant que je serai maire, qu'une structure associative aidée par une municipalité, sauf à m'en rendre complice, porte des propos relatés de cette façon. J'espère que vous me soutenez là-dessus.

Après, ce n'est pas moi qui ai saisi la justice. Ce sont eux. On l'a saisie tous les deux. Le club d'haltérophilie a fait un réfééré-suspension de notre décision du 1<sup>er</sup> juillet 2025 leur demandant de partir. Rejet de la requête par le président du tribunal, en référé.

Il y a eu ensuite un autre référé devant le tribunal administratif de Dijon, qu'on appelle un référé-liberté, du 15 juillet : rejet de la requête par décision du président du tribunal administratif de Dijon le 16 juillet 2025.

Ensuite, il y a eu une requête pour suspendre notre décision du 1<sup>er</sup> juillet avec un autre référé-suspension, cette fois, demandé le 16 juillet. Ordonnance du tribunal administratif de Dijon rendue le 21 juillet rejetant à nouveau la requête.

Ensuite, nous avons demandé un référé de mesures utiles. Une ordonnance favorable nous a été rendue le 11 août, pour que le club d'haltérophilie quitte les lieux, sous astreinte.

Nous sommes assignés devant le juge de l'exécution. L'audience reviendra le 23 septembre. Elle nous avait donné raison. Quand je dis « nous », c'est la Ville, et moi-même à titre personnel, le 10 septembre 2025 devant le juge des référés pour une audience fixée le 30 septembre 2025, demandant la mainlevée des ordonnances rendues précédemment. Pour moi, il y a une question d'incompétence, et c'est ce que nous avons soulevé avec notre avocate, puisque c'est la juridiction administrative qui a rendu la décision.

Nous avons ensuite un autre référé-suspension du 9 septembre ; rejet de la requête par le tribunal le 16 septembre 2025, à la requête de la partie adverse.

Un recours au fond de l'annulation a été lancé le 1<sup>er</sup> juillet devant le tribunal administratif de Dijon. Rejet de la requête à nouveau du tribunal administratif.

Je n'ai pas compté, mais vous voyez le nombre de décisions qui ont donné tort au club d'haltérophilie, qui saisit la justice à tour de bras.

Aujourd'hui, ce club n'est plus le bienvenu dans les installations de la Ville de Nevers.

Dès que les décisions seront rendues par la justice, et j'espère favorables à la Ville, et accessoirement à moi, je prendrai une décision pour libérer les locaux, à leur place et à leurs frais.

François Diot.

M. Diot – Heureusement que je vous demande de calmer le jeu. Bon. Bref.

M. le Maire – Vous pensez que c'est calmer le jeu ?

M. Diot – D'accord, non...

M. le Maire – Non, mais, attendez... Monsieur Diot, toutes ces procédures judiciaires ne sont pas lancées par la Ville.

M. Diot – J'ai compris. Je pense qu'il faudrait calmer le jeu...

M. le Maire – Eh bien, dites-moi...

M. Diot – Ensuite, je découvre ces vidéos, passées sur Tik-Tok apparemment. Mais, autant la première vidéo concerne effectivement le club, autant la seconde, c'est une vidéo qui ...

M. le Maire – Il y a le visage de l'instructeur, derrière. C'est très rattaché...

M. Diot – Les propos sont effectivement inacceptables, de la part de l'auteur de la deuxième vidéo, mais ça n'engage pas le club.

M. le Maire – Bien sûr que si, que ça engage le club.

M. Diot – Si ça engage le club, oui, mais je...

M. le Maire – Monsieur Diot, j'ai demandé au président du club de venir, et de me dire : « Je n'accepte pas, je ne partage pas les propos de mon éducateur, je ne le garde pas ». La situation est très différente : le président a décliné, et c'est la trésorière, qui est la femme de ce monsieur qui est venue, en disant que son mari avait parfaitement le droit de dire ça, que c'était tout à fait normal, etc.

A l'unanimité de notre équipe, nous ne pouvons cautionner ce genre de propos. Je suis clairement identifié. L'éducateur est même mis derrière. Et j'en ai plein, des vidéos comme celle-là. Si vous voulez qu'on y passe la soirée, on peut le faire. J'en ai beaucoup...

M. Diot – Dont acte.

C'est un aveu d'échec.

M. le Maire – C'est publié sur la page Facebook du club.

Nous avons une charte de la laïcité. Je sais que vous y êtes sensible aussi ; j'imagine mal qu'à votre place vous acceptiez cela, franchement, si on intervertit les rôles. Je pense qu'on est en complément là-dessus. J'imagine mal qu'un maire, qui a aussi une fonction de laïcité, c'est-à-dire de préserver les religions ou l'absence de religion, mais aussi d'interdire les religions qui n'ont pas leur place dans l'éducation des enfants de façon laïque dans un club, accepte cela.

Je sais que le Parti Communiste a toujours été attaché à cela, et donc ne dites pas le contraire. Je ne vois pas comment vous pourriez accepter cela.

M. Diot – Bon. Dont acte. Cela va se finir devant les tribunaux.

Derrière cela, je pense surtout aux gens qui sont dans ce club, et qui veulent faire de l'haltérophile, qui en faisaient jusqu'à maintenant, et qui n'en feront plus.

M. le Maire –

Mais, Monsieur Diot, on adhère à une association, ou pas ; le choix est libre. Quand vous êtes respectueux de la laïcité, et quand vous êtes là pour apprendre le sport, et pas des connotations religieuses, il n'y a pas de soucis, vous adhérez au club. Moi, j'adhère à un club dont l'éducateur tient ces propos, je m'en vais. Ce n'est pas des propos liés à l'haltérophilie. Donc, on est complètement hors sujet sur un problème d'occupation de salle ; pas sur un problème d'expulsion, mais sur un problème de partage de salles.

Comment ne pourrais-je pas tenir compte aussi de la proportion des pratiquants ? Dans une maison des sports, qui a été à l'abandon, j'en profite pour le dire ; que nous essayons de rénover chaque année à coup de 600 000 €, et qui n'est pas finie, parce qu'elle est très compliquée à mettre en œuvre. Je rappelle quand même qu'en 2014 la sortie de secours du dojo était une échelle par une fenêtre sous le plafond, en plus des escaliers qui n'étaient pas dans les normes. Nous avons fait énormément de travaux là-dedans. Je peux vous dire que ce n'est pas pour tolérer une association qui cautionne des propos de ce genre formulés par cette personne.

Je le regrette. Mais, maintenant, qu'il y ait un autre club qui se monte, avec d'autres personnes ! Mais, aujourd'hui, ceux qui dirigent cette structure ne sont pas dignes d'avoir un soutien municipal. Et c'est la justice qui l'a dit, par six ou sept fois pour l'instant, et j'espère qu'elle va continuer à le faire.

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe –

Juste une question technique. La protection fonctionnelle s'appliquera-t-elle à l'ensemble du procès à venir ? A priori, ils vont aller loin.

M. le Maire –

C'est pour la procédure dans laquelle je suis assigné à titre personnel. Il n'y en a qu'une ; c'est l'assignation devant le juge de l'exécution qui vient le 30 septembre, et pour laquelle j'ai pris le même avocat que la Ville.

Encore une fois, tout le monde ne peut que regretter. Place au sport. Vous savez que nous soutenons au maximum le sport, dans la mesure de nos moyens. Mais quand on ne fait plus du sport, c'est bien dommage, mais on n'est plus une association sportive.

Sur la protection fonctionnelle, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci de votre soutien, en quelque sorte.

Opposition :0  
Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité.

M. le Maire –

J'avais prévu de faire un point sur les contentieux, depuis 2024, de manière exhaustive, sans que je fasse un choix.

Une première procédure concerne une demande d'indemnisation du fait de la présence de trois parcelles dans le périmètre rapproché d'un captage d'eau. Un avis défavorable a été rendu à l'égard de Nevers Agglomération.

Une autre procédure porte sur la prise en compte de devis, une erreur dans le calcul de révision, avec des intérêts et des pénalités excessives. La requête a été reçue partiellement. C'est un peu un « jugement de Salomon » : nous n'avons ni gagné, ni perdu.

Ensuite, une procédure pour une requête en renseignement sur des démarches à mettre en œuvre pour un problème de voisinage. La requête a été déclarée recevable par le tribunal administratif.

Nous avons eu un recours gracieux pour le 5 rue du Fer. Notre contre-proposition a finalement été acceptée.

Ensuite, il y a eu, concernant une gestion RH, un accident de service. Recours gracieux. Je pense qu'il est en cours, car je ne vois pas mention du résultat.

Puis l'annulation de la délibération contre l'occupation du domaine public pour la Guinguette, où il y a eu un rejet de la requête. Nous avons donc gagné ; je résume.

Ensuite, il y a eu une procédure pour suspension d'un arrêté municipal de mise en sécurité. Rejet de la requête au 24 juin 2024. Nous avons gagné aussi.

Ensuite, une procédure contre une annulation d'un arrêté de mise en sécurité. C'est le péril, avec la mise en place d'échafaudages, au 55-57 rue de Nièvre. Nous avons prescrit des travaux, avec des avis techniques, comme pour le Gonzague, mais le propriétaire considère que c'est excessif, et qu'il n'a pas à faire tous ces travaux. C'est donc suspendu à une décision du tribunal administratif. La clôture de l'instruction est intervenue le 11 juillet. Nous aurons ensuite le jugement, que nous vous donnerons, car il est important que nous puissions libérer cette vue quand même très déplorable. Je précise quand même que, pour les échafaudages que vous voyez avenue Bérégovoy et rue Hoche, l'immeuble a été vendu, et que le nouveau propriétaire va pouvoir commencer les travaux, et donc ils devraient être enlevés, comme ceux de la rue Saint-Vincent, qui bloquent aussi des places de stationnement ; le propriétaire va faire les travaux qu'on lui a demandés, et cela devrait donc libérer de la place, et ce sera visuellement plus intéressant.

Ensuite, nous avons eu une demande de suspension d'arrêté municipal qui a été rejetée. Là encore, nous avons gagné.

Une autre également, que nous avons gagnée.

Il y a un autre contentieux, pour le 57-58 rue de Nièvre, pour l'affaire au fond, qui a été clôturé le 13 aout.

Une autre requête par rapport à un arrêté municipal, qui a été rejetée ; nous avons gagné.

Encore les mêmes, et il y a une audience prévue le 4 septembre à 11 h 30. Nous attendons le résultat.

Ensuite, nous avons eu une décision sur la non-reconnaissance de l'imputabilité au service d'un accident. Le tribunal administratif avait suggéré une médiation, que nous avions validée, mais la partie adverse a refusée. Nous attendons donc la suite.

Ensuite, il y a eu un recours contre un arrêté municipal de mise en sécurité d'un immeuble. Nous avons, là encore, gagné ; la requête a été rejetée.

Ensuite, il y avait une menace de plainte sur le feu d'artifice, mais qui a été abandonnée.

Ensuite, il y a eu notre arrêté anti-regroupements qui a été attaqué par la Fédération des Acteurs de la Solidarité. La requête a été rejetée ; nous avons gagné.

Ensuite, il y a un recours en plan d'apurement d'une dette de logement en faveur de la Ville, que nous avons gagné.

Ensuite, il y a une assignation, et la demande d'un expert judiciaire, un constat préventif, rue du Fer. Il y a un expert.

Ensuite, il y a une demande d'annulation de l'arrêté de la préfète. Cela concerne les commerces qu'il y a au niveau du Banlay, que nous voulons reprendre pour faire un nouvel équipement. Le propriétaire a refusé notre offre. Il a fait un recours, et il s'est désisté. Il ne conteste plus qu'il doit partir, mais il saisit le juge de l'expropriation pour la valeur de son

immeuble, sachant qu'elle a doublé par rapport à ce qu'il en voulait, ou pas loin, dans le cadre des transactions. Nous verrons cela.

Il y a une demande de suspension de l'arrêté de la préfète qui visait à l'expropriation de ce bâtiment. Le rejet de la requête a été prononcé. C'est-à-dire que nous avons une décision favorable.

Il y a une contestation du quotient familial appliqué sur les frais de restauration, mais un règlement à l'amiable est en cours. Vous voyez qu'on peut en faire, des règlements à l'amiable, Monsieur Diot, mais, pour régler à l'amiable, il faut être deux à vouloir faire de l'amiable.

Stationnement illicite des gens du voyage. Dès qu'il y a une occupation illicite, nous requerrons l'expulsion. L'audience était le 27 mai, et les gens du voyage ont quitté le site la veille de l'audience.

Il y a une expertise pour le parvis Marcel Narquin, puisque nous ne sommes pas satisfaits des dalles flottantes, devant la Maison de la Culture. C'est en cours.

Une expertise aussi sur le parking Aquabalt, qui présente des malfaçons. C'est en cours.

Ensuite, il y a eu un autre référé-suspension en urgence contre notre arrêté anti-regroupement, qui a été rejeté à l'audience du 10 juillet 2025, déposé par la Fédération des Acteurs de la Solidarité, contre les différents arrêtés pris.

Ensuite, nous avons eu un recours de la Ligue des Droits de l'Homme contre notre arrêté, qui a été rejeté le 10 juillet 2025.

Il y a eu ensuite un référé liberté contre notre feu d'artifice, qui a été rejeté. Nous avons eu autorisation par la justice aussi de le tirer.

Une occupation d'un terrain par les gens du voyage, pour le terrain des Senets. Mais ils sont partis avant l'audience. 4 jours avant.

La rue Sabatier, je l'ai dit.

Ensuite, le club d'haltérophilie : 6 décisions négatives au détriment du club d'haltérophilie, sur des procédures qu'il a lancées lui-même. Je le dis. Vous voyez donc que ce n'est pas nous qui faisons la guerre.

Ensuite, occupation du terrain de la Pisserotte par des gens du voyage. Nous avons eu une décision favorable.

Non-respect du contradictoire et de l'égalité des armes. Rejet de la requête. (Toujours d'un fidèle des recours).

Contestation de classement par la commune d'habitats indignes du quartier de la rue de Lyon. Rejet de la requête.

Refus d'un permis d'aménager, qui a été attaqué. Rejet de la requête.

J'ai été un peu long, mais je vous ai dit que je ferai un compte rendu de ces contentieux. C'est exhaustif, je n'ai pas fait de tri. Vous voyez que nous avons gagné quasiment la totalité de nos recours ; que la vie municipale n'est pas un long fleure tranquille, et qu'évidemment, dans un État de droit, chacun peut attaquer ce qu'il veut. Mais vous voyez que, globalement, nos décisions sont quand même validées par la justice. Je remercie aussi nos avocats, qui nous défendent, et avec lesquels je travaille parfois.

2025-113

Renouvellement du contrat de partenariat entre la Ville de Nevers et la SASP USON Rugby Plus  
– Saison 2025-2026

M. le Maire –

Michel Suet va présenter la délibération n°5 sur le renouvellement du contrat de partenariat entre la Ville de Nevers et la SASP USON Rugby Plus.

M. Suet –

En lien avec le partenariat équilibré existant entre la Ville de Nevers et la SASP USON Rugby Plus au service de la promotion de la pratique du rugby et du dynamisme de notre territoire, il vous est proposé, par la présente délibération, de poursuivre l'accompagnement et le soutien financier du projet porté par la SASP.

Le contrat de partenariat est établi pour une saison, systématiquement. Celui de la saison 2024-2025 est arrivé à échéance. Nous proposons de le renouveler avec la SASP USON Rugby Plus pour la saison 2025-2026.

Il s'agit, pour la Ville de Nevers, d'apporter une participation financière à la SASP USON Rugby Plus, qui, en contrepartie, s'engage à réaliser des prestations, comme indiqué dans le projet de convention de prestation de service joint à la présente délibération.

La contribution globale s'élève à 552 218 €.

Partenariat infrastructures Tribunes : 36 000 € TTC

Partenariat Short : 322 800 € TTC

Loge 7, pour 37 personnes : 189 188,46 € TTC

20 abonnements premium Agglo : 4 230 € TTC. (Ce sont souvent des agents qui en profitent).

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les modalités de soutien financier apporté à la SASP dans son projet, et d'autoriser le maire à signer le contrat. L'ensemble des propositions est conforme à la réglementation, notamment aux dispositions du Code du sport concernant le financement des clubs sportifs professionnels.

Ce financement est prévu au budget 2026 opération 1202 nature 6238.

Cette délibération avait reçu un avis favorable en Commission 1 du 15 septembre dernier.

M. le Maire –

Vous souhaitiez intervenir, je crois, sur cette délibération.

M. Diot –

Oui, plutôt de manière globale sur les délibérations n° 5, 6, 7 et 8, qui, toutes, concernent l'USON.

M. le Maire –

Allez-y, je vous en prie. Nous les voterons indépendamment.

M. Diot –

Oui, nous les voterons indépendamment ; c'est ce que j'allais vous demander. C'est donc une intervention sur cette délibération et les trois suivantes, qui concernent toutes le rugby, mais sur des volets un peu différents.

Monsieur Suet, la délibération que vous venez de nous présenter, nous en avons l'habitude, nous la votons chaque année en Conseil municipal ; il s'agit du contrat de partenariat avec la SASP pour 552 000 € pour cette saison sportive. C'est en fait un contrat de sponsoring, avec la publicité dans les tribunes, sur les shorts, les maillots, la location d'une loge, etc.

Personne ne remet en cause un soutien de la Ville au sport professionnel. Ça marche, il y a du monde les soirs de matchs, et ça participe de l'image et de l'attractivité de la ville. Sur le principe, pas de problème, donc. Mais c'est 552 000 €, quand même. Auxquels il faut

ajouter, je crois, 230 000 € de l'Agglomération, qui signe elle-même un contrat de partenariat du même type, je crois. Ce qui fait, rien qu'en contrat de sponsoring, pas loin de 800 000 € de la Ville et de l'Agglomération pour le sport professionnel.

Pour ma part, je m'abstiendrai sur le montant de cette subvention ; cela ne vous étonnera pas. Parce que je continue à considérer que c'est excessif, au regard des subventions que nous allouons au sport amateur, à nos dizaines et dizaines de clubs sportifs, qui fonctionnent avec des bénévoles et qui animent la vie associative au quotidien à Nevers toute l'année, en direction du plus grand nombre, pour promouvoir la pratique sportive, le vivre ensemble, et la vie sociale en général dans notre ville.

Je crois que la totalité de l'enveloppe des subventions allouées à la trentaine de clubs sportifs que la Ville subventionne est de moins de 400 000 € dans le budget. Moins de 400 000 € pour 30 ou 35 clubs sportifs amateurs. C'est à peine les deux tiers du montant de ce contrat de partenariat.

J'ajoute aussi que, dans la convention, la Ville de Nevers est régulièrement citée comme la « société partenaire ». Non, la Ville, ce n'est pas la « société partenaire » de l'USON. Nous sommes la Ville de Nevers, nous sommes, à la limite, une « collectivité partenaire ». Partout où c'est donc marqué « Société partenaire », il faudrait substituer la mention « Collectivité partenaire ». C'est peut-être un copié-collé, parce qu'ils ont sans doute des sociétés partenaires.

Les autres délibérations, 6, 7 et 8, posent moins de problèmes. Evidemment la sixième, mise à disposition des terrains sportifs, évidemment nous la validerons. C'est la délibération 6.

La subvention de fonctionnement au centre de formation USON, nous la voterons également. Il s'agit, en effet, de missions d'intérêt général, que la Ville finance, pour la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs. Je pense que, là, on est davantage dans notre rôle.

J'attire simplement l'attention sur les chiffres qui sont donnés dans le rapport. On nous dit que le budget annuel global du centre de formation est de 2 M€, avec 400 000 € de financements des partenaires publics. Or, la subvention de la Ville s'élève à 365 000 €, celle de l'Agglo est de 278 000 €. Déjà, le total Ville + Agglo dépasse largement les 400 000 € annoncés. Il y a donc peut-être là un petit éclaircissement à avoir.

Et puis un autre éclaircissement aussi, peut-être plus important, c'est que ça fait trois ans, je crois, que nous ne versions plus de subvention de fonctionnement au centre de formation de l'USON. Depuis 2021 ou 2022. La question est « pourquoi ? ». En 2021 on a arrêté la subvention au centre de formation, et on a augmenté d'un coup le contrat de sponsoring ; le fameux contrat de sponsoring avec la SASP. C'était 400 000 € avant ; c'est passé à 537 000 €, je crois, d'un coup. On nous a dit, à l'époque, qu'on ne financerait plus le centre de formation, parce qu'il n'en avait plus besoin, et qu'on déployerait une partie de la subvention vers le contrat de sponsoring. Sauf qu'aujourd'hui, trois ans après, on rétablit la subvention de 360 000 € au centre de formation et on maintient à 552 000 €...

Là aussi, il y a donc un petit éclaircissement à faire. Mais, surtout, pourquoi, pendant trois ans, a-t-on arrêté, puis reprend-on cette année ? C'est quelque chose qui nous a échappé, en Commission.

Et puis la dernière subvention concernant l'USON, c'est la subvention d'équipement pour le terrain synthétique sur le terrain d'honneur du pré fleuri. C'est la délibération n°8. Là aussi, nous attirons l'attention sur les sommes qui sont allouées au sport professionnel. C'est 730 000 € HT d'investissements, dont 284 000 € de la Ville et 300 000 € de la Région. Je crois qu'il faut y ajouter, par exemple, les 500 000 € pour l'éclairage, que la Ville avait financé il y a un an, je crois. 500 000 €, pour l'éclairage ; c'est quand même un demi-million. Là, on rajoute 284 000 € pour un terrain synthétique.

Ce sont des sommes assez colossales, d'autant plus que, dans le rapport, on nous annonce que ce n'est qu'une étape, puisque la prochaine étape, c'est l'agrandissement des tribunes, pour porter la capacité d'accueil à 10 000 places, et on imagine bien que la Ville, la Région peut-être aussi, seront appelées à co-financez. Tout cela, ça fait des sommes quand même au global très importantes, et il y a, à notre sens, un certain équilibre à retrouver avec les autres infrastructures sportives de la ville, qui sont utilisées par les clubs amateurs, et qui sont souvent dans un état qui nécessiterait des investissements. Alors, vous allez nous dire que c'est le résultat d'années de sous-investissement ; c'est peut-être vrai, mais l'état des gymnases, par exemple, nécessiterait qu'on mette un certain nombre de dizaines ou de centaines de milliers d'euros là-dedans aussi.

M. le Maire –

Je vais laisser Michel Suet répondre en détail, mais, je suis d'accord avec vous : plus que cela, même, vu leur état. Je rêverais de faire tout. Mais je pense que les Neversois ont vu déjà leurs équipements culturels changer ; c'était indispensable, vous le savez : le trou dans le toit du théâtre, le Café Charbon, à qui on avait annoncé depuis 10 ans qu'il serait enfin rénové et agrandi ; la Maison de la Culture, qui avait besoin de lourds travaux énergétiques, et de façade et de terrasse ; le stade de la Baratte, à l'abandon et sans travaux depuis 1976. Je ne parle pas du Nevers Agora, que nous allons bientôt inaugurer. Tout cela représente des charges extrêmement lourdes pour la Ville depuis 11 ans. On ne refait pas une Ville comme ça du jour au lendemain, à partir du moment où elle a été abandonnée avant. C'est vrai. Et je suis content que vous en fassiez enfin le constat de façon objective.

Donc, bien sûr que tout cela est à refaire, bien sûr.

Le gymnase Raoul Follereau, nous l'avons vendu à la Région. Elle doit l'entretenir. Depuis des mois, elle ne le fait pas. J'ai rappelé gentiment au nouveau Président, Jérôme Durain, que nous allions arrêter. Au bout d'un moment, il faut que chacun prenne ses responsabilités. Le Département vient nous donner la leçon sur l'entretien des gymnases, ne met pas un euro pour l'occupation par les collégiens ; il y a là un petit souci, quand même, puisqu'au moins la Région, elle paie.

Je ne veux pas entrer dans les polémiques aujourd'hui, mais vous savez tout ça par cœur, et surtout les Neversois le savent par cœur.

Alors, bien sûr, il faut rénover. Je le rappelle, quand j'ai été élu, j'ai voulu aller voir « mon » gymnase, Faidherbe. Même peinture que quelques décennies avant. Mêmes odeurs. On était dans une nostalgie absolue, mais qui ne correspondait pas à une ville du 21<sup>ème</sup> siècle.

Bien sûr que nous savons très bien qu'il y a encore une partie du chemin à faire dans la rénovation des équipements sportifs. Je ne vous cache pas que je suis très heureux de pouvoir, avec l'équipe, faire le stade de la Baratte, grâce à notre bonne gestion ; j'ose le dire. Et je remercie les services, Michel Suet, et les élus qui se consacrent aux finances, dans un contexte très difficile. Pour moi, c'est donc une satisfaction, pas personnelle, mais pour les sportifs. Je ne vous apprends pas que la course à pied, c'est la base de tous sports, et qu'au-delà des athlètes et de ceux qui courrent, c'est nécessaire à beaucoup de sports. C'est tout le stade qui sera rénové. Bien sûr, donc, qu'il faut le faire, je suis d'accord avec vous.

Par contre, n'opposons pas le haut niveau aux clubs associatifs. En plus, nous avons étendu les aides, à l'Agglo, qui n'étaient pas sur le sport avant ; nous incitons à des efforts pour que le soutien soit plus important. Mais, franchement, on est le seul club professionnel de Bourgogne Franche-Comté, le seul club.

Il y a eu un audit réalisé par un cabinet indépendant, missionné par la Région. Il a été rendu hier. On a convenu qu'il y avait un soutien insuffisant de la Région. Et sur notre seul club sportif de haut niveau, on a le soutien parfois aux investissements, mais on n'a pas le soutien au fonctionnement. Nous ne pouvons pas dire à M. Dumange et à sa famille, qui, sur 10 ans, sur 100 millions, ont mis 40 millions, que nous allons baisser la voilure. Nous ne pouvons pas dire à la société qui exploite le rugby que les retombées ne sont pas réelles sur

le territoire. Quand on a un staff de 80 personnes, entre l'équipe, les encadrants, qui viennent, souvent d'ailleurs, qui achètent des maisons, qui apportent, je crois, 5 M€ de retombées par an sur notre territoire, doit-on dire qu'on va lorgner pour 10 000 € ? Il faut qu'on soit aussi à la hauteur. Nous sommes le premier financeur public, entre la Ville et l'Agglo ; qui prend aussi le centre de formation, désormais. Donc, franchement, pour moi, ce serait une erreur.

Nous savons être présents, par rapport au sport associatif. J'étais encore avec des responsables sportifs, nous ne nous sommes pas fait disputer, mais nous avons reçu des remerciements. Peut-être qu'on pourrait faire plus ; j'adorerais faire plus pour tout le monde. Mais la Ville n'est pas qu'un chéquier, la Ville n'est pas que redistributrice, elle a ses propres projets, et nous soutenons au maximum les projets, avec les élus aux sports, qui sont présents, qui sont à l'écoute. D'ailleurs, je le dis, nous verrons, pendant la campagne, des associations qui vont faire de la politique ; mais de la politique dans les associations sportives, je ne suis pas d'accord ; chacun comprendra.

Par rapport au sport associatif, je pense que nous sommes très présents. Au niveau des sommes mises sur le sport amateur, je crois que cela représente plus de 1,4 M€, en comptant les apports en nature, matériels, moyens humains, etc.

Oui, il y a des terrains de football à refaire. Cela serait bien que, quand certains mettent des photos d'un terrain pourri, ils mettent la photo du terrain qui va bien à côté, ce qui serait plus objectif. Mais c'est la politique dans le sport, et on voit bien que la campagne commence, et je regrette que cela se passe ainsi. Evidemment qu'il y a des efforts à faire. Il y a des efforts à faire, des clubs. Peut-être à s'entendre, un jour ; cela serait formidable, cela nous aiderait, plutôt que de nous amener à ce que nous fassions du saupoudrage. On a 30 terrains de football sur l'agglomération. Je ne veux pas entendre qu'on n'aurait pas assez de terrains ; il faut juste savoir se les partager un peu. Apparemment parfois c'est pire dans le domaine associatif que dans le domaine politique.

Michel Suet.

M. Suet –

Oui, vous avez déjà beaucoup répondu, mais, néanmoins, par rapport au montant de ce partenariat, n'oublions pas que c'est un club professionnel. C'est un autre niveau de budget que des clubs amateurs. C'est une PME, en plus, ne l'oublions pas : il y a des salaires relativement importants, dans ce club. Les gens vivent à Nevers ; il y a des retombées économiques qui sont non négligeables. D'ailleurs, une analyse de ces retombées économiques vous avait été présentée, réalisée par un cabinet extérieur mandaté par les dirigeants de la SASP. Je pense qu'il serait intéressant que nous vous présentions à nouveau ce type d'informations, que je leur demanderai.

En plus, c'est une bonne publicité. Aujourd'hui, Nevers est situé sur la carte de France. Avant, personne n'était capable de situer Nevers. C'est un paradoxe, mais c'est comme ça.

Le Département soutient également. Vous avez cité l'Agglo, vous avez cité la Ville, mais le Département soutient également.

Vous m'avez parlé tout à l'heure du contrat de sponsoring qui avait varié, à un moment donné. C'est vrai, parce qu'il y avait une subvention qui était donnée au centre de formation. Sur le contrat de sponsoring, il y avait des - 20 %, des - 15 %, etc. On a gommé ces - 20 et ces -15 %. Nous avions arrêté le contrat de sponsoring, parce qu'à ce moment-là il n'y en avait pas une utilité particulière. Cela nous avait donc permis de diminuer nos interventions, et de fixer une bonne fois pour toutes un prix réel sur ce contrat de partenariat.

Toutes ces mesures que vous avez listées tout à l'heure, n'oublions pas que cela tombe d'un programme d'investissements d'à peu près 10 M€. Quand je prends le centre de formation qui va se faire, c'est à peu près 3,6 M€ ou 3,8 M€. On a les tribunes, où on s'attend à 5 M€ à peu près. Et il y a le terrain, pour 730 000 €. On est proche de 10 M€ d'investissements.

Il y a un accord Ville et Département, d'ailleurs, d'intervenir à hauteur de 2,5 M€ chacun sur l'intégralité du projet, tribunes comprises. Mais ce ne sera pas en une fois, bien entendu ; ce sera étalé sur 5 ou 6 ans.

Toutes ces mesures s'inscrivent dans un programme global d'investissements, d'un montant relativement important, puisque cela va représenter à peu près 10 M€.

M. le Maire –

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe –

Je voudrais revenir à la question de M. Diot. Pourquoi a-t-on remis en place une subvention au centre de formation ? Ont-ils un problème financier ? Est-ce pour le développement du centre de formation ? Est-ce qu'ils accentuent plus pour le recrutement des jeunes ?

M. Suet –

Nous avons remis une subvention pour le centre de formation parce qu'il y a eu la signature d'un bail emphytéotique, et toutes les charges qui étaient supportées par la Ville sont maintenant transférées à la SASP (électricité, entretien du terrain, nettoyage des tribunes, des toilettes, etc.). C'est la SASP qui prend cela en charge maintenant. Cela fait un transfert de charges relativement important, quand même. C'est d'ailleurs supérieur à 365 000 €, que vous avez vus. Ils ont souhaité que nous accompagnions pendant trois ans pour absorber cette nouvelle dépense. C'est exactement cela. Cela participe finalement à l'accompagnement d'un club qui a un projet d'investissements relativement important.

M. le Maire –

Je voulais préciser, mais Michel Suet l'a un peu dit, que, sur les dépenses d'investissement planifiées sur quatre ou cinq ans, sur un volume de l'ordre de 10 M€, que l'on découpe à peu près en 2,5 M€, tout le monde est d'accord ; toutes les collectivités. Je citais l'insuffisance de la participation de la Région dans le fonctionnement, mais, par contre, dans l'investissement, tout le monde répond présent. Vous voyez donc qu'il n'y a aucun dogme politique ; nous sommes tous d'accord pour considérer que c'est un outil d'attractivité du territoire, même la Région. Pour moi, cela ne doit pas être un sujet polémique, cela doit être un sujet d'encouragement et de soutien d'une équipe, qui est aujourd'hui un des points d'attractivité majeure de la Nièvre. Michel Suet l'a dit, cela nous a redonné une image qu'on avait perdue, suite à plein de choses. C'est aussi une question d'image de territoire qui a pâti pendant des années de ne plus en avoir.

Si vous avez terminé les interventions, nous allons voter délibération par délibération. Sur la délibération n°5, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? 6 abstentions.

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité.

2025-114

Convention de mise à disposition de terrains sportifs de la Ville de Nevers à l'association USON  
Nevers Rugby – Annule et remplace la délibération n° 2025-DLB045 du 8 avril 2025

(Cf débats sur point n°113)

M. le Maire –

Sur la délibération n°6, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-115

Subvention triennale de fonctionnement du centre de formation USON Nevers Rugby

(Cf débats sur point n°113)

M. le Maire –

Sur la délibération n°7, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-116

Subvention d'équipement cofinancement terrain synthétique Pré Fleuri USON Nevers Rugby

(Cf débats sur point n°113)

M. le Maire –

Sur la délibération n°8, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 6 abstentions. Unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité.

2025-117

Convention prestation de gestion de la billetterie de Nevers Agora entre la Ville de Nevers et l'Agglomération de Nevers

M. le Maire –

Je passe la parole à Michel Suet pour la convention de prestation de gestion de la billetterie de Nevers Agora entre la Ville de Nevers et l'Agglomération de Nevers. Vous êtes tous conviés à l'inauguration du bâti samedi 27 septembre, à 9 heures, avec les co-financeurs. Nous tiendrons le Conseil d'agglomération à partir de 10 heures. Tout le monde sera libéré pour l'inauguration de la Foire exposition à 15 heures sur le site. Le concert de Santa est prévu le 19 octobre. La saison se prépare sur les deux années qui viennent.

M. Suet –

La Ville de Nevers dispose d'un logiciel pour l'encaissement de recettes de billetterie dans le cadre de l'exploitation du théâtre municipal. Elle propose de commercialiser, via son système informatisé, la billetterie de spectacles organisée par un tiers, en l'occurrence l'Agglomération, en dehors des cas de figure prévues par la délibération du 13 février 2024, et dans les conditions matérielles en termes de tarification, de lieux, etc., définies par l'organisateur de l'événement.

La prestation de gestion de la billetterie fera l'objet d'une convention qui définira les conditions de commercialisation.

Dans ce cadre, et pour faire suite à une demande de l'Agglomération de prendre en charge la gestion de la billetterie du concert inaugural du nouvel équipement Nevers Agora, il vous est demandé :

- D'acter le principe d'assurer la gestion de la billetterie d'un tiers, en dehors des cas de figure prévus par délibération 2024 DLB041 ;

- D'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes ;

- Au cas d'espèce, d'approuver le projet de convention, joint en annexe, entre la Ville de Nevers et l'Agglomération de Nevers pour la gestion de la billetterie de Nevers Agora, tant pour son concert inaugural que pour tout autre spectacle à la demande de l'Agglomération.

En parallèle, des propositions de décisions du Maire seront rédigées pour modifier la régie chargée de l'encaissement des produits correspondants.

Ce projet de délibération a reçu un avis favorable en Commission 1 du 15 septembre 2025.

M. le Maire –

Y a-t-il des questions ? Je vous ai rappelé les dates. J'en profite pour remercier, puisque nous avons décidé de garder cet équipement en régie au moins un temps, tous ceux qui s'investissent, pour son fonctionnement, pour sa préparation, pour sa programmation, que ce soit au niveau des foires et salons ou au niveau des concerts ; une équipe que nous allons renforcer, mais qui est principalement déjà en place, et que nous mutualisons dans le fonctionnement notamment du théâtre et du Nevers Agora.

Je voulais souligner à nouveau que c'est quand même l'équipement majeur de notre action politique à tous depuis 2020, même si c'était déjà en gestation avant, et que c'est quand même l'équipement qui aura généré le plus de dépenses, et donc d'investissements aussi. Nous avons quand même fait travailler beaucoup d'entreprises, sur un périmètre assez restreint.

C'est un peu moins de 20 M€ pour le bâti. Les délais ont été respectés, même largement. Un équipement fini en avance, malgré un début d'incendie, qui a été vite géré. Et puis un peu plus de 1 M€ d'équipements.

J'en profite pour souligner l'insuffisance de financements de la Région, qui a dépassé de 100 000 € le Département mais en nous prenant 300 000 € sur la zone piétonne, ce que je déplore. Je l'avais dit à la précédente présidence, je l'ai dit au nouveau président ; et qu'il y avait peut-être moyen de rattraper la Région sur l'équipement que nous demandons. Quand je vois par exemple 25 % de contribution de la Région à notre Maison des Etudiants, et 90 % à Besançon, je me dis qu'il y a décidément une vision assez inéquitable de notre territoire, et j'espère que la nouvelle gouvernance de la Région permettra de corriger les choses, alors qu'on s'était engagé à soutenir davantage notre territoire, dit en difficulté, comme quelques autres sur la Bourgogne Franche-Comté. C'est dit, c'est rappelé, parce que je n'en démordrai pas.

Sur le reste, je pense que c'est vraiment un bel outil économique, d'attractivité. Je vais être fier de l'inaugurer avec vous, parce que c'est vraiment notre projet, le projet de tous les élus, qui étaient d'accord pour le passer d'Agglomération ; la Ville n'aurait pas pu le faire. Je précise que nous allons voter les tarifs samedi. Je vais être très clair là-dessus, on ne peut plus faire les gratuités d'avant, si on veut se garder des fonds pour l'entretenir. L'objectif aussi, c'est qu'il arrive à son propre équilibre économique le plus tôt possible. En attendant, il faut que l'Agglo évidemment contribue. On a aussi maintenant des sponsors, qui seront déjà présents dès le concert du 19 octobre, et qui sont prêts à nous accompagner aussi ; donc, c'est tant mieux. Mais, voilà, il faudra aussi qu'il y ait des recettes. Evidemment, je le dis sans dévoiler ce que votera le Conseil communautaire. Il y aura une adaptation de tarifs par rapport aux locaux, par rapport au but lucratif, aux associations sans but lucratif. Evidemment que nous essayerons d'être raisonnables, mais il ne pourra plus y avoir les mêmes latitudes. Cet équipement, de mémoire, ne générerait quasiment aucune recette, d'où aussi, sans doute, son état laissé par nos prédecesseurs. Ce n'est pas acceptable d'abandonner des biens ainsi. Il faudra donc qu'on soit à la hauteur pour l'entretenir.

Donc rendez-vous samedi, et rendez-vous à la population à 15 heures pour l'inauguration de la foire exposition.

Nous votons sur la convention de prestation de gestion de la billetterie, sachant qu'à terme il est probable que le Nevers Agora aura une billetterie propre, mais nous allons essayer de fonctionner déjà comme ça.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-118

Mise en œuvre d'un contrat Natura 2000 – Site du sentier du Ver-Vert – Approbation de l'opération et de ses modalités de financement

M. le Maire –

Je vais passer la parole à Michel Suet et à Anne Wozniak pour la mise en œuvre d'un contrat Natura 2000, sur le site du sentier du Ver-Vert et l'approbation de l'opération et des modalités de financement.

M. Suet –

Les terrains traversés par le sentier du Ver-vert présentent un intérêt écologique et pédagogique. Anne Wozniak me complètera sur ce point très largement. Des actions d'aménagement, d'entretien et de gestion du site sont envisagées. Il y a donc intérêt de solliciter une aide financière au titre du contrat Natura 2000 sur la période 2025-2028.

- En fonctionnement, d'un montant de 58 000 €, représentant 100 % des dépenses éligibles retenues y compris la TVA.

- En investissement, d'un montant de 60 443 €, représentant 80 % des dépenses éligibles retenues hors TVA pour les dépenses de pose de clôture et abreuvoir, et 80 % des dépenses éligibles y compris la TVA pour les dépenses de restauration entretien en milieux ouverts par intervention lourde.

Le plan de financement prévoit que les dépenses sont financées à 100 % pour les structures suivantes : le FEADER, la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 40 % si on globalise tout, et en investissement 79 720 €, financés à hauteur de 60 443 € par du FEADER, à hauteur de près de 60 000 €. Ce qui fait donc un autofinancement de la Ville de 19 277 €, soit 24 % du total du projet, qui s'élève à 137 720 €.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver l'opération et ses modalités de financement,
  - De solliciter les subventions relatives à ce projet,
  - D'autoriser le maire ou son représentant à signer tous documents liés à ce projet.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025, chapitre 011.

Un avis favorable a été prononcé par la Commission 1 en date du 15 septembre.

Je passe la parole à Anne Wozniak.

Mme Wozniak –

Je remercie Michel Suet d'avoir su mettre en valeur cette délibération. J'avais des choses à vous dire, et je profite de cette délibération, de la reconduite du contrat Natura 2000, pour partager avec vous les résultats du dispositif Leko, de la société Birdz, qui travaille en partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle. La Ville a bénéficié de la mise en place gratuite de ce dispositif innovant, par l'intermédiaire de Véolia, que je remercie ici. Il s'agit d'un dispositif d'écoute de la nature, par des microphones ultra-sons, qui a été mis en place pendant une année, d'avril 2024 à avril 2025, au niveau de la station d'épuration. Je ne vais pas vous décortiquer tous les résultats, mais ils indiquent que nous avons en présence 6 à 7 espèces qui sont en fragilité ou en très grande fragilité, d'où l'intérêt de la reconduite de ce contrat, et d'avoir une gestion écologique exemplaire sur ces sites ligériens. Elle montre aussi une moyenne assez haute, voire très haute, concernant l'avifaune et les sauterelles, par rapport à d'autres sites de mesures qui ont été disposés sur le Val Ligérien. Cela montre que nous avons un écosystème en bonne santé, au niveau de la ville.

La proposition à venir serait de mettre ce dispositif d'écoute en lieu et place du Banlay, puisqu'on a là une dizaine d'hectares de nature en construction. Il pourrait donc être intéressant de mesurer, justement, la biodiversité en présence dans un écosystème plus urbain, pour voir les effets et l'évolution de ce que nous mettons en œuvre en termes d'aménagement d'espaces.

Je souhaitais aussi vous faire un point sur l'évolution et la progression de la gestion écologique dans les espaces qui ont des profils moins naturels. Depuis 2014, ce sont 6 à 7 hectares qui sont passés d'une tonte intensive à une gestion plus extensive par fauchage tardif.

Le fauchage tardif se pratique deux à trois fois durant l'année. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus d'intervention, mais l'intervention est différenciée. Ce sont des espaces comme la Coulée verte à l'ouest, ou le parc Mendès France à l'est, ou aussi une partie de la plaine des Senets. Cette question de gestion écologique est abordée aussi dans le cadre du futur plan de gestion du parc Roger Salengro, pour voir si on peut lui donner un autre visage, et avoir des tontes moins intensives au niveau de ce parc.

L'évolution de cette gestion écologique a un double impact positif sur la ville, que je voulais rappeler.

On parle évidemment beaucoup de biodiversité, puisqu'elle crée des continuités supplémentaires, et vient renforcer encore plus nos trames verte et bleue, notamment.

Elle contribue aussi au rafraîchissement de l'atmosphère. On le sait peu, mais une hauteur de tonte même remontée de 5 centimètres, c'est parfois 2 à 3 degrés d'écart sur les températures ambiantes. On voit très bien, lorsqu'on va dans un quartier où il y a plus de jardin, qu'il fait beaucoup plus frais que dans un quartier qui est plus bétonné. Ce n'est donc pas négligeable pour l'avenir.

Je finirais en rappelant que c'est, entre autres, l'ensemble de cette politique de portage et de gestion écologique des espaces, et sa mise en œuvre, qui a été saluée au national, et qui a permis à notre ville d'être distinguée par la prestigieuse Fleur d'Or.

Michel Suet a parlé de l'USON pour situer Nevers. Maintenant, nous avons la Fleur d'Or pour rappeler où est Nevers.

M. le Maire –

Anne Wozniak a fait allusion à la Fleur d'Or, qui était à l'écran quand nous sommes arrivés ; je n'ai pas pensé à en parler. Evidemment, c'est une fierté pour notre Ville ; c'est le Graal dans le domaine. Cela démontre effectivement que nous savons marier notre cadre esthétique, qui est de plus en plus apprécié, créatif aussi (et je remercie M. Maupetit et tout le service), et la qualité du cadre de vie de Nevers, qui était déjà très forte, mais qui l'est de plus en plus. 40 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant, c'est quand même une performance, et je voulais le souligner. Et puis aussi tout ce que nous mettons en valeur autour de la biodiversité, la façon dont on gère aussi les espaces publics verts, nos parcs (nous avons une trentaine de parcs, au total, ce qui fait un certain nombre de parcs à entretenir aussi). Nous avons toujours dit que, sans avoir une étiquette marquée écologique, nous ferions tout pour que ce qui est aussi une qualité de vie à Nevers et une fierté de Nevers de remettre la nature en ville, de remettre l'animal en ville soit mis en œuvre. Je pense que c'est reconnu, effectivement, au niveau national. Bravo, j'imagine en votre nom à tous, à tous les services, et à tous ceux qui ont créé cela, au-delà des élus qui accompagnent cette délégation, et de l'élue notamment.

Mahamadou Sangaré voulait intervenir ?

M. Sangaré –

Je voulais juste qu'on tresse des lauriers à tous ceux qui ont contribué à ce beau travail, pour la Fleur d'Or. Parce qu'il y a les élus, mais il y aussi toute une équipe qui est derrière. Et puis ça procède d'un projet politique.

M. le Maire –

Nous ferons un événement pour les remercier.

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0  
Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité.

2025-119

Création d'un service commun Ressources Humaines entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération

M. le Maire –

Je vais passer la parole à Céline Morini pour la délibération n°11 concernant la création d'un service commun Ressources Humaines entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération.

Mme Morini –

Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, Nevers Agglomération et la Ville de Nevers se sont engagées dans une démarche partagée mais raisonnée de mutualisation, et, ce, afin de :

- Faciliter le pilotage de la conduite des politiques publiques en assurant plus de cohérence et de coopération pour faire face aux défis communs du territoire,
- Optimiser le fonctionnement de l'action publique et des ressources en évitant de doublonner des fonctions communes aux deux administrations,
- Renforcer la solidarité et le sentiment d'appartenance grâce à une administration communautaire au service de ses communes au travers d'une entraide s'appuyant sur les moyens humains et techniques des services communs.

La volonté pour les deux entités est donc de créer un service commun Ressources Humaines afin de faciliter la mise en place d'une vision globale en matière de ressources, et notamment accroître la fonction d'expertise et d'accompagnement sur la gestion de la fonction Ressources Humaines des deux collectivités,

Par conséquent, il est proposé la création de ce service commun pour le 1<sup>er</sup> octobre 2025. Il repose sur les missions de pilotage stratégique des Ressources Humaines et concerne l'emploi de Directeur des Ressources Humaines, emploi permanent de Nevers Agglomération.

Je vous remercie.

M. le Maire –

Y a-t-il des prises de parole ?

François Diot.

M. Diot –

Merci, Madame Morini. Encore un service commun ! Comme je l'ai déjà dit, bientôt il y aura davantage de services communs que de services tout court. C'est un peu le pendant du DGS commun. On a créé il y a quelques années, non sans mal – il a fallu s'y reprendre à plusieurs reprises, notamment à l'Agglo – un DGS commun entre la Ville et l'Agglo. Puis, récemment, 3 des 4 DGA sont devenus des DGA communs. Vous nous proposez là un DRH commun, c'est-à-dire que quasiment tous les directeurs et directrices de plus haut niveau seront mutualisés dorénavant entre la Ville de Nevers et l'Agglomération.

Tout cela s'inscrit dans une logique d'intégration progressive, de fusion larvée des deux collectivités que sont la Ville et l'Agglomération. On ne va pas refaire tout le débat, que nous avons eu à plusieurs reprises, mais je pense que la Ville de Nevers et l'Agglomération de Nevers sont deux collectivités différentes, quand bien même le maire de Nevers serait, encore pour quelques mois, le président de l'Agglomération. Si ce n'est plus le cas dans six mois, d'ailleurs, que se passe-t-il ?

Que la gouvernance globale des deux collectivités travaille en collaboration, oui. Mais, à mon avis, il faut quand même que tout cela soit clairement disjoint.

Finalement, le seul argument que vous nous apportez, et puis vous allez le faire dans 10 secondes, c'est de dire qu'on va gagner du temps, que ça va être plus simple, que ça va être plus efficace, etc.

Je pose une question : « Y a-t-il une évaluation de tout cela ? » « Y a-t-il un bilan ? » Cela fait maintenant plusieurs années... Par exemple, pour le DGS commun, cela fait 3 ou 4 ans. Réellement les bénéfices attendus sont-ils au rendez-vous ? Qu'est-ce que cela permet, de manière factuelle ? Qu'est-ce qui permet de dire que c'est un bien ? Que c'est un mal ? Que ça a bien marché sur tel point, pas sur tel autre, etc. ? Pas uniquement en disant : « C'est bien, je gagne du temps » ; sur cela, on peut vous croire, Monsieur le Maire. Mais de manière factuelle, critère par critère, pour la bonne marche des deux collectivités ?

Nous aimerais avoir un bilan chiffré et argumenté sur la question.

Sur un DRH commun, il y a 500 ou 600 agents à la Ville de Nevers, et maintenant 370 à l'Agglomération. Cela fait quand même deux collectivités de grande importance. Je ne mets pas en cause les compétences éprouvées du DGS commun – on a eu l'occasion de s'en apercevoir depuis quelques années –. On vient de recruter une nouvelle DRH, qui doit avoir toutes les compétences. Sauf que, l'un comme l'autre, ils n'ont que 24 heures dans une journée, et gérer deux collectivités différentes comme ça... A mon avis, on a besoin au moins de deux directeurs différents.

En cohérence avec les prises de position constantes que j'ai eues sur ce sujet-là, je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. le Maire –

Déjà, Monsieur Diot, il y a une chose que je vous promets : je vais tout faire pour vous éviter que vous vous posiez des questions inutiles dans les six mois.

Deuxièmement, je m'étonne que vous nous reprochiez de faire du communisme...

M. Diot –

Hou là !

M. le Maire –

Mais, le communisme, c'est la mise en commun. On fait du communisme. Si je me rappelle bien des bases, c'est la mise en commun des moyens de production et d'échanges. C'est un peu ce qu'on fait. On produit des politiques publiques ensemble, et puis on répartit des biens produits, ensuite, entre nos communes membres, et en fonction des besoins de chacune. En fait, on est devenus adhérents à votre parti politique, et vous nous le reprochez ; c'est quand même assez singulier. Je le dis avec humour, mais je pense qu'en fait nous sommes cohérents.

Nous étions avec les organisations syndicales tout à l'heure à nos réunions régulières. Elles ne se sont pas offusquées quand nous leur avons dit que nous allions réfléchir à d'autres mutualisations, et nous les travaillons de plus en plus avec elles. Qu'il y ait eu des maladresses au départ, qu'on s'y soit mal pris, parfois d'ailleurs pas comme j'aurais souhaité, c'est vrai. Mais ce n'est pas simple ; on s'est lancés dans quelque chose qui n'existe pas entre nos collectivités, mais qui existe depuis très longtemps dans d'autres agglomérations / communes centre. Je suis souvent avec des collègues qui ont mutualisé, pas les directeurs, mais l'ensemble des services RH, l'ensemble des services support, l'ensemble des services informatiques ; dans un but parfois d'économies, on ne va pas se mentir. Aujourd'hui on a un logiciel à l'Agglomération, et on a un logiciel à la Ville, et des incompatibilités souvent qu'on remarque. Franchement, demain, avoir un seul logiciel, c'est aussi une forme de mutualisation ; ce serait quand même pas mal, et on ferait peut-être des économies de maintenance, etc.

Ce n'est pas un gros mot, la mutualisation. D'abord, c'est une philosophie politique, mais, de surcroît, ça a quand même ses vertus, et notamment sur les services support. L'objectif, ce n'est pas de tout mutualiser ; sinon, cela n'a plus de sens. Le Petit Théâtre, pour lequel on m'avait demandé la mutualisation, j'ai dit non, considérant qu'il caractérisait vraiment la ville de Nevers. L'Agora, il y a eu unanimité pour le mutualiser.

Vous le voyez, d'abord nous ne sommes pas tous seuls à mutualiser. Il faut qu'on s'y prenne mieux parfois dans le dialogue, comme je l'ai déjà dit.

Sur la Direction Générale, nous avions dit que nous expérimenterions, avec déjà le DGS, pour voir si cela marcherait. Je n'ai pris personne en traitre. Nous avons dit que nous pourrions ensuite étendre aux DGA. Quel est le problème aujourd'hui ? D'ailleurs, je crois savoir qu'il y a des agents qui y trouvent plaisir, qui se sont révélés d'ailleurs en étant sur une politique développée plus largement, et au service, toujours, de toute façon, de nos collectivités, qui ont le même objectif, qui est de se développer au soutien de nos habitants.

Je pourrais vous donner un certain nombre d'exemples. Je l'ai dit, nous n'avancerons pas en mutualisant à marche forcée. Nous en ferons peut-être d'autres, on verra quand. Nous réfléchissons. Ce n'est pas interdit de réfléchir. Et on voit si nous faisons. Mais, oui, la mutualisation a ses vertus. Je donnerais l'exemple de la communication, qui était une de nos premières mutualisations. Cela n'a pas été simple, au départ. Mais nos agents se voyaient quasiment tous les jours pour travailler des sujets Ville qui passaient à l'Agglomération ; et l'Agglo aidait sur les sujets Ville, et vice-versa. Aujourd'hui ils travaillent pour l'Agglo et pour l'ensemble des communes. Quel est le problème ? Il fallait avoir deux graphistes, quand on peut en avoir qu'un ? L'idée, ce n'est pas de mettre les agents en difficulté. Nous avons mis du temps, nous avons tâtonné, j'assume. Quand on part un peu à l'aventure, on essuie parfois des difficultés. Mais je pense qu'il n'y en a pas eu de notoires, et nous nous sommes servis de nos expériences pour s'y prendre mieux sur les mutualisations en cours. Mais, je vous le dis, nous sommes loin d'être des collectivités les plus en avance sur la mutualisation, et moi, cela ne me choque pas de commencer à réfléchir à la suite. Et la suite, je souhaiterais qu'elle soit partagée avec les agents. Je pense qu'il n'y a rien de mieux, d'ailleurs, qu'une mutualisation voulue, partagée par les agents. On peut aussi chercher à harmoniser les statuts, qui sont différents parfois compte tenu de l'histoire de nos collectivités. Quand on a transféré tous nos agents Piscine, les effectifs ont monté à l'Agglo, mais quel est le sujet ? Les piscines fonctionnent très bien. Aujourd'hui, les personnes n'ont qu'une seule carte pour aller à l'îlot Corail et à l'Aquabalt, et c'est pratique, et si on pouvait étendre à d'autres, y compris à celle d'Imphy quand elle sera refaite, sans forcément qu'Imphy soit dans l'Agglo, c'est un service de simplification pour nos concitoyens.

Je dis qu'il faut juste pratiquer cela intelligemment. Quand cela ne marche pas, il ne faut pas forcément s'y accrocher. Il y a des secteurs où ça ne sera peut-être pas très logique. Mais on n'est pas non plus pour une mutualisation à l'aveugle ; on est pour agir de façon réfléchie, avec les partenaires syndicaux et avec les agents.

Laurent Pommier.

M. Pommier –

Je voulais juste indiquer à François Diot qu'il ne faut pas qu'il ait d'inquiétude. On parle bien d'une application au 1<sup>er</sup> octobre 2025 pour l'emploi de Directeur, en l'occurrence Directrice, des Ressources Humaines. Aujourd'hui, il n'y a pas d'extension au-delà. Elle va apporter son expertise.

Vous souhaitez une évaluation. Comme nous l'avons dit au Conseil communautaire de mars, il y aura des évaluations qui seront réalisées. Elles arriveront avant la fin de l'année. Nous nous y sommes engagés, et nous le ferons, sur l'intérêt de ces mutualisations, sur leur portée, leurs bienfaits, et également sur l'aspect financier et économique, quant aux gains qu'on aura pu générer. Je pense donc qu'on vous apportera les réponses avant la fin de l'année sur ces sujets. Cela va permettre aussi, avec l'arrivée de cette Directrice des

Ressources Humaines, aussi de travailler notamment au niveau de l'Agglomération sur le référentiel métiers. Voilà ce que je pouvais rajouter.

M. le Maire –

Merci. Pas d'autres interventions ?

Nous votons sur ce poste de DRH mutualisé. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0  
Abstentions : 5  
Adopté à l'unanimité.

2025-120

Convention de mise à disposition du service commun Application du Droit des Sols (ADS) à la Ville de Nevers pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme  
Adopté à l'unanimité.

2025-121

Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi à temps non complet au sein de la Direction du Développement Culturel  
Adopté à l'unanimité.

2025-122

Mise à disposition entre la Communauté d'Agglomération de Nevers et la Ville de Nevers du poste de Directeur Sport et Culture  
Adopté à l'unanimité.

2025-123

Mise à jour du tableau des emplois de la Ville de Nevers au 1<sup>er</sup> septembre 2025  
Adopté à l'unanimité.

2025-124

Adhésion à la convention de participation prévoyance et santé du Centre de Gestion de la Nièvre - Protection sociale complémentaire

M. le Maire –

Je vais passer la parole à Céline Morini pour la délibération n°16 concernant l'adhésion à la convention de participation prévoyance et santé du Centre de Gestion de la Nièvre.

Mme Morini –

La Protection Sociale Complémentaire permet d'accompagner la couverture prévoyance et santé des agents, en complément des régimes obligatoires.

Cette démarche s'inscrit également dans le cadre de la réglementation en vigueur qui demande aux collectivités territoriales de contribuer financièrement aux dépenses engagées par leurs agents dans ce domaine.

Concernant la démarche que nous avons suivie, un questionnaire a été diffusé auprès des agents de la Ville de Nevers, du CCAS de Nevers et de Nevers Agglomération pour recueillir leurs attentes et besoins en matière de couverture sociale complémentaire. Cette consultation a permis de mieux cerner les priorités des agents en termes de couverture en prévoyance et en santé.

A la suite d'un appel public à la concurrence, une analyse approfondie des propositions des assureurs a été réalisée en collaboration avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre. Cette étude a permis de sélectionner des organismes assureurs qui répondent au mieux aux critères de qualité, de coûts et d'adaptabilité définis lors de la consultation menée.

Nous avons également mené des concertations avec les organisations syndicales de la Ville de Nevers et de Nevers Agglomération, permettant d'échanger sur les propositions et

d'assurer une prise en compte des revendications et remarques des représentants du personnel.

Ce soir, il est donc proposé :

- D'adhérer à la convention de participation conclue entre le CDG 58 et le prestataire retenu (Mutuelle Nationale Territoriale) pour le risque santé et prévoyance,
- D'accorder une participation financière aux agents titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité pour :
  - . le risque santé : participation mensuelle et par agent fixée à 15 € (conformément au minimum légal de 15 €),
  - . le risque prévoyance : participation mensuelle et par agent fixée à 20 € (supérieur au minimum légal fixé à 7 €).

Merci à vous.

M. le Maire –

Merci d'avoir présenté ce qui est quand même une avancée sociale.

Souhaitez-vous intervenir sur cette délibération ?

Je vous propose de la voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité, comme cela a été le cas au sein des instances CCAS Ville de Nevers, CST à la Ville et à l'Agglomération, d'ailleurs. Merci aux élus RH.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

#### RELATION CITOYENNE

2025-125

Soutien au projet de parc urbain aux Courlis porté par l'association ASEM – Attribution d'une subvention (récupérateurs d'eau)

M. le Maire –

Claude Loron va aborder le soutien au projet de parc urbain aux Courlis porté par l'ASEM, avec une subvention pour des récupérateurs d'eau.

M. Loron –

Bonsoir à tous. Dans le cadre du travail mené cette année au sein du Conseil de quartier, et dans le cadre du soutien, nous avons déjà attribué des subventions aux deux centres sociaux. Ici, le soutien s'adresse à l'ASEM.

Je vous rappelle qu'au mois de juin, nous avons acheté des arbres. L'ASEM, qui s'en occupe, a émis l'idée de récupérer l'eau venant de l'ensemble des bâtiments situés rue Pierre Malardier appartenant à 1001 Vies, dans le cadre de l'arrosage de ces arbres que nous allons vraisemblablement planter fin novembre. Nous planterons donc les arbres un samedi avec tous les volontaires, le Conseil de quartier, les personnes de l'ASEM, des centres sociaux (Bords de Loire ou Courlis). Nous allons faire une journée entière à planter, d'une part, les arbres qui seront sur le parc urbain et, d'autre part, les arbres fruitiers qui seront sur la deuxième partie du parc urbain.

Cette action s'inscrit tout à fait dans cet aménagement.

L'ASEM demande une subvention de 2 780 €, attribuée dans le cadre du Conseil de quartier, afin d'acheter un récupérateur d'eau. C'est en lien aussi avec 1001 Vies Habitat, car l'eau vient de chez eux. On ne peut pas le faire de Nièvre Habitat, car l'ensemble des canalisations est à l'intérieur, et on ne peut pas récupérer l'eau. Nous avions étudié aussi cette possibilité.

Je vous propose d'apporter un soutien à cette action, et de voter cette subvention pour l'ASEM.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-126

Soutien au projet de parc urbain aux Courlis porté par le centre socioculturel de la Baratte – Attribution d'une subvention

M. le Maire –

Claude Loron enchaîne avec le soutien au projet de parc urbain aux Courlis porté par le centre socioculturel de la Baratte et une attribution de subvention.

M. Loron –

Concernant le projet de parc urbain aux Courlis, l'espace commence à être aménagé, avec notamment un petit kiosque construit cet été avec les habitants et le centre socioculturel. Le projet consiste maintenant à mettre en place des jeux géants, et il y aura une plantation d'arbres autour, de manière à commencer à bien aménager cet espace. Il est proposé d'attribuer une subvention au centre socioculturel de la Baratte, partenaire, depuis le début, avec la Ville et l'ASEM, de ce projet de réappropriation du parc urbain.

Dans le cadre de cette réappropriation, nous proposons de fermer la rue Pierre Malardier dans les deux sens, pour que cette rue constitue un espace public où les enfants notamment, voire même avec l'école, pourraient évoluer sur une mini-piste de circulation routière, juste derrière l'école Lucie Aubrac. Cela fait partie des projets de cet aménagement. Le sujet pourra être vu lors de la prochaine commission Circulation.

M. le Maire –

La prochaine commission Circulation est le 26 novembre. Je n'ai pas vu cela à l'ordre du jour. N'hésitez pas à mettre le point à l'ordre du jour, parce qu'on n'en réunit pas tous les jours...

M. Loron –

Nous allons rajouter le point. J'y avais pensé.

M. le Maire –

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-127

Convention autorisant le stationnement temporaire dans la cour du site Victor Hugo

M. le Maire –

Bertrand Couturier va évoquer la délibération n°19 pour le stationnement temporaire dans la cour du site Victor Hugo qui accueille un certain nombre d'associations.

M. Couturier –

Bonsoir à tous. Effectivement, c'est une convention autorisant le stationnement temporaire dans la cour du site Victor Hugo au bénéfice de plusieurs associations présentes sur le site. Vous les connaissez, pour certaines d'entre elles, j'imagine :

- Les Amis du Musée Nivernais de l'Éducation
- Zen Loisirs
- Tarot Club Nivernais
- Fibromyalgie Association au Cœur de la France
- Club des aînés ruraux création et loisirs
- Bolter Academy
- De Cartes et de Dés.

Dans la continuité de l'échange que j'avais eu il y a deux ans et demi de cela avec les associations de pouvoir trouver un compromis par rapport aux bénévoles qui, pour certains, ont des difficultés à se déplacer, et notamment aux personnes à mobilité réduite, il avait été demandé de pouvoir occuper de manière temporaire pour leurs activités associatives le stationnement, qui se trouve sur cette cour. Un marquage au sol a été effectué.

La délibération présentée permet de pouvoir reconduire en quelque sorte l'engagement qui avait été pris l'an dernier, dans cet état d'esprit, de respect des espaces de déambulation, de bien stationner, et de pouvoir aussi faciliter la venue des adhérents des associations.

Y a-t-il des questions ?

M. Derouault –

Effectivement, c'est bien que nous ayons une convention sur ce stationnement, car, pour l'instant, il est plutôt anarchique. Quand vous dites que le marquage a été effectué, il faudrait sans doute le refaire ; il est quand même effacé, et je n'ai pas trouvé la trace des 16 places que vous nous aviez indiquées.

Je crois aussi que la sortie est en face du passage piéton. Je crois qu'il y a là quelque chose à revoir. C'est quand même embêtant que le portail, la sortie des voitures, donne directement sur le passage piétons. Il y a un deuxième portail. Il y a peut-être à réfléchir sur cette circulation.

Et puis, comme je l'ai dit en Commission, il faut quand même qu'on garde l'idée que cette cour puisse accueillir des enfants, notamment à l'occasion de l'accueil des classes par le musée. Je reviens donc sur cette idée de marquage, et sur ce stationnement qui reste quand même encore anarchique. Il y avait encore des voitures la semaine dernière sous les arbres, devant le musée, etc., et il faudrait que cela soit mieux encadré. J'espère que cette convention permettra de faire avancer les choses dans le bon sens, mais qu'on n'en reste pas à juste l'état des lieux actuel.

M. Couturier –

Je pense que le bien vivre ensemble, pour toutes les associations, avec les citoyens, est un sujet important. S'il faut refaire du marquage au sol, pour rendre les places plus lisibles, et que le stationnement soit aussi respecté en faisant un message rappelant les points de la convention présentée, cette action peut effectivement être réalisée. Quant à la sortie, c'est le principe même du service qu'on propose aux citoyens ; nous sommes à l'écoute des besoins exprimés par les citoyens. Nous traitons cela en Conseil municipal, mais nous prendrons ce sujet dès mercredi pour adapter, si nécessaire, la sortie, pour qu'elle puisse se faire de manière plus visible, entre le passage piéton et cette sortie d'école.

M. le Maire –

Je crois que c'est très ancien. Il y a toujours eu ce portail devant le passage piétons.

M. Derouault –

Oui, mais les voitures passaient par le portail côté...

M. le Maire –

Soit on peut condamner un portail, soit il faut revoir les choses ; ce qui n'est pas très facile, d'ailleurs, parce qu'on débouche sur un carrefour, quasiment, avec l'autre portail.

Je voulais dire aussi que je souhaitais qu'on valorise ce musée, qui n'est pas un musée municipal, mais qui est un très beau musée. Je crois que c'est un des plus riches de France en termes de matériels éducatifs. Et j'invite vraiment les Neversois à aller le voir, qu'ils soient petits ou grands. Vous le savez, il faut qu'on refasse toutes les signalétiques ; c'est reconnu, à la Ville, mais les budgets, à l'époque de 400 000 € minimum, je crois, qui doivent être encore plus chers aujourd'hui, nous ont un peu refroidis, mais il faudra qu'on le fasse. Je souhaiterais quand même qu'on trouve une solution pour mieux marquer où est ce musée, puisque cette cour permet au public de rentrer, mais, vous avez raison, Monsieur Derouault, il faut aussi organiser cela, car il y a des classes qui s'y rendent... Il serait bon que nous demandions le nombre de visiteurs par an. Je pense qu'il mérite d'être connu. Beaucoup de Neversois ou de Nivernais ne le connaissent pas.

Entendu, nous allons essayer d'améliorer un peu tout cela. Vous avez raison.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-124

Convention de mise à disposition de locaux : Ville de Nevers / Les Acteurs Solidaires en Marche (ASEM)

Adopté à l'unanimité

## ENVIRONNEMENT

2025-125

Avis conforme sur la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables

Adopté à l'unanimité

## SECURITE

2025-126

Actualisation de la liste des infractions susceptibles d'être constatées par vidéo-verbalisation – Ajout des infractions R 412-7 et R 412-28 du Code de la route

M. le Maire –

Je passe la parole à Corinne Mangel pour la délibération n°22 sur l'actualisation de la liste des infractions susceptibles d'être constatées par vidéo-verbalisation.

Mme Mangel –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Pour mémoire, la délibération du 8 avril 2025 prise par le Conseil municipal de la commune de Nevers a autorisé la mise en place d'un dispositif de vidéo-verbalisation sur le territoire communal, afin de réguler les actes délictuels et les incivilités.

Cette délibération fixait une liste initiale d'infractions pouvant être constatées par les opérateurs du Centre de Supervision Urbain (CSU).

Maintenant, il vous est proposé de compléter cette liste afin de renforcer l'efficacité du dispositif, en l'adaptant aux comportements dangereux observés sur le terrain.

En effet, deux infractions sont particulièrement constatées de manière récurrente sur le domaine public, notamment en centre-ville et dans les zones réglementées :

- L'usage de voies et chaussées réservées à certaines catégories de véhicules, en particulier dans les aires piétonnes, prévu à l'article R 412-7 du Code de la route. On peut citer la rue François Mitterrand.

- La circulation en sens interdit prévue à l'article R 412-28 du Code de la route. Je voudrais vous donner un exemple tout à fait concret. En effet, le 19 juillet, un véhicule ayant pris un sens interdit à forte vitesse, sur la rue Achille Millien, perpendiculaire au bd Victor Hugo, a traversé l'avenue Colbert, et, perdant totalement le contrôle de son véhicule, a percuté directement, dans la rue Marius Gérin, en face, des voitures en stationnement.

Je reviens au système de CSU. Le système de vidéoprotection déjà autorisé sur la commune permet, par ses capacités de visualisation et d'enregistrement, de constater efficacement ce type d'infraction.

Je rappelle également que le CSU permet les extractions sur réquisition.

La délibération a donc pour objet de permettre au CSU de constater ces deux nouvelles infractions à distance, dans le cadre réglementaire prévu par le Code de la route (article L130-9) et le Code de la sécurité intérieure (articles L251-2 et suivants). Cette évolution du dispositif contribue à renforcer la sécurité, le respect des règles de circulation, et surtout à lutter contre les comportements inciviques.

Considérant l'augmentation constatée des comportements dangereux liés à la circulation non autorisée en zone piétonne et sens interdit,

Il est décidé de compléter la liste des infractions susceptibles d'être constatées par vidéo-verbalisation, telle que définie par la délibération n°2025-DLB052 du 8 avril 2025 comme suit :

- L'usage de voies ou chaussées réservées à certaines catégories de véhicules, notamment les aires piétonnes, en infraction à l'article R 412-7 du Code de la route ;
- La circulation en sens interdit, en infraction à l'article R 412-28 du Code de la route.

Ces infractions pourront être constatées à distance, en temps réel, à l'aide du système de vidéoprotection communal, par les agents habilités au sein du Centre de Supervision Urbain (CSU), dans le respect de la législation en vigueur.

Je précise que les verbalisations sont effectuées partout où sont installées des caméras de vidéo-verbalisation. J'en ai parlé aussi en Commission ; nous faisons toujours le déploiement des caméras, et ces verbalisations sont en fonction de leur positionnement. Pour répondre à une question posée en Commission.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des interventions ?

Madame Muzerelle.

Mme Muzerelle –

Merci, Monsieur le Maire. A la lecture de cette délibération, on constate qu'en zone piétonne un vélo, qui n'est pas particulièrement dangereux, parce qu'il ne va pas aller très vite, va être verbalisé. A mon avis, c'est quand même un peu abusif, puisque la zone piétonne est quand même faite pour qu'il y ait un respect entre les piétons, les vélos ; et ne pas autoriser du tout les vélos en zone piétonne, c'est, pour moi, abusif. Quelqu'un qui va rouler très vite à vélo, oui ; mais, si c'est seulement être en vélo en zone piétonne, non.

M. le Maire –

J'entends ce que vous dites, Madame Muzerelle. Ce n'est pas contre le vélo, c'est pour la sécurité. Vous savez que les conducteurs ne supportent pas les vélos ; les vélos ne supportent pas les conducteurs ; les piétons ne supportent pas les vélos, etc. J'exagère un peu. Heureusement que ce n'est pas la majorité des gens.

L'autre jour, je suis sorti de chez moi, innocemment, et j'ai échappé de justesse à un choc avec un vélo qui arrivait à fond. L'idée, ce n'est pas de sanctionner. J'étais encore avec des maires de l'association Maires de France, et ils font de plus en plus des interdictions parce qu'il y a eu des accidents. Moi, je n'ai pas envie d'attendre qu'il y en ait.

Regardez chaque année le nombre de morts piétons percutés par un vélo à Paris. Nous ne sommes pas Paris, allez-vous me dire. Mais, malgré tout, nous avons une zone piétonne étroite. Regardez le nombre de morts à Paris à cause des trottinettes. C'est pour cela que j'ai refusé les flottes de trottinettes, pour pas qu'il y en ait dans la Loire, pour pas qu'il y en ait partout, pour pas qu'il y en ait sur les places de stationnement, parce que les gens ne savent pas gérer ; et qui sont dangereuses aussi.

J'appelle les services de police à discernement. Mais j'ai pris sur le fait un scooter électrique récemment, qui était sur la zone piétonne, et qui est un danger, pour les piétons, pour les gens qui habitent, qui descendent, qui ouvrent, ou qui sortent des magasins.

Je souhaite donc, mais comme cela se fait dans énormément de choses, que, si on passe par la zone piétonne, on tienne son matériel à la main. Quand il est lancé à une certaine vitesse, c'est un danger, qui peut être mortel. Il suffit que le piéton tombe malencontreusement, une personne âgée aussi en se blessant au niveau du col du fémur...

Ce n'est pas pour embêter quiconque, c'est pour réguler, et que chacun puisse être dans le vivre ensemble, comme on dit.

Oui, la règle, c'est : « Je suis en zone piétonne, priorité aux piétons, je tiens mon vélo ou ma trottinette à la main. » Surtout qu'il y a de plus en plus de vélos à assistance électrique, qui atteignent certaines vitesses. Par rapport à un piéton qui n'a pas du tout de protection, ils peuvent être dangereux.

Convenons que c'est du vivre ensemble. Je ne souhaite pas être le maire fouettard, mais il faut des règles. Et les règles, c'est : « en zone piétonne, priorité aux piétons ». Mais on n'est pas très originaux à Nevers ; cela se fait partout, de plus en plus.

Je pense que c'est vraiment un enjeu de sécurité routière. Si vous vous promenez avec un petit enfant, et que le vélo ne le voit pas, et qu'il renverse l'enfant, cela peut avoir des conséquences dramatiques. C'est pour éviter que quelqu'un ait une culpabilité à vie, et peut-être qu'un petit soit renversé, ou une personne plus âgée, etc., ou même quelqu'un de nos âges, en pleine forme...

Nous avons pris une voiture sur le fait, qui a réussi à rentrer dans l'espace piéton, et qui nous a tout taché le sol avec de l'huile (pour un vélo, ce ne serait pas le cas, si la chaîne est normalement huilée), mais globalement ce sol n'est pas fait pour rouler dessus ; ce sol est fait pour qu'on marche dessus. Il y a eu des manifestations syndicales l'autre jour, je me suis opposé à ce qu'il y ait un passage avec les camions en centre-ville. Ce n'est pas pour empêcher ; ils sont passés par ailleurs, mais pas par cette zone. Nous voulons faire une chaussée végétale, quelque chose de beau qui dure dans le temps. Mais passer avec des outils plus lourds que les pieds des personnes contribuera à dégrader le sol plus facilement. Nous avons fait aussi un petit caniveau enherbé. Si on laissait passer les vélos en permanence, tout cela serait détruit. Cela a été travaillé pour le piéton.

Franchement, si on veut faire du vélo, Nevers n'est pas une grande ville, on peut faire le tour de la ville, cela fait un peu d'exercice. Si on veut passer à pied, on tient le vélo à la main, et on ne mettra guère plus de temps. Soyons raisonnables.

Donc ni contre le vélo, ni tout vélo. Un équilibre pour que tous les usagers puissent vivre ensemble, et les piétons en priorité, pour que les commerces en profitent, etc.

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité.

2025-131

Mise en place d'un dispositif de lutte contre les dépôts sauvages de déchets et d'ordures –  
Instauration d'amendes administratives

M. le Maire –

Nous passons à la délibération n°23. Comme malheureusement partout en France, les dépôts de déchets se démultiplient sur l'espace public. C'est pour cela que je disais que le comportement humain est loin de s'arranger, même si ce n'est pas dans les conditions dramatiques que nous évoquions tout à l'heure. Mais, malgré tout, il faut comprendre qu'on ne peut pas, nous, aller chercher la quatrième fleur avec des efforts financiers, avec des efforts de nos agents, alors que seulement 9 villes en France ont eu la Fleur d'Or, et en même temps ne rien faire, et continuer à avoir des déchets qui sont posés n'importe où ; ce sont des pratiques du Moyen-Âge. Cela détériore l'image de notre ville, notamment pour les nombreux touristes qui passent. Cela détériore aussi la qualité de vie de ceux qui choisissent d'y vivre et d'y rester.

Comme tous les maires de France, j'ai décidé, avec mon équipe, de sévir, de faire du retour à l'envoyeur avec ceux qu'on prend, et ils sont de plus en plus nombreux, et je tiens à ce que les élus le fassent aussi, pour montrer aux gens... Je vous rassure, nous ne le faisons pas au premier coup, mais, quand c'est sorti x fois, n'importe quand, n'importe comment, et où les poubelles ne sont jamais rentrées, les bacs ne sont jamais rentrés, malgré tout ce que l'on fait, de prévention, d'explication, avec nos ambassadeurs du tri, etc., ce n'est plus admissible.

De surcroît, il y a des dépôts aussi qui dégradent l'environnement, auquel vous êtes aussi attachés, je le sais, qui polluent les sols et les cours d'eau. Donc il y a aussi un enjeu de sécurité publique, de lutte contre la prolifération des rats, la préservation des espaces publics, qui sont de qualité, tels que nous en avons été récompensés.

On a constaté que certains secteurs de la commune sont particulièrement touchés, et, à chaque fois qu'il faut les enlever, cela coûte aux contribuables, cela coûte aux habitants, et cela coûte à la collectivité ; pendant ce temps-là, ça prend du temps, qu'on ne met pas sur autre chose de plus positif.

Je rappelle aussi que notre Agglomération propose à l'ensemble des habitants un service de collecte. D'ailleurs, Monsieur Diot, sur la mutualisation, on l'a déjà depuis des années sur l'eau, sur l'assainissement, sur les transports. Vous nous verriez revenir en arrière ? On ne pourrait pas, d'ailleurs ? Sur le droit des sols, nous mutualisons avec la ville de La Charité.

M. Diot –

Là, ce sont des compétences, en intercommunalité.

M. le Maire –

Oui, mais il n'empêche que ce sont des compétences de mutualisation. Mutualisées.

M. Diot –

Par la loi.

M. le Maire –

Mais nous pouvons essayer d'en faire de complémentaires, et facultatives. C'est ce qu'on fait.

Bref, en tout cas, c'est dans l'air du temps. La preuve, puisque nous avons donné cette compétence de réunir les communes autour d'un certain nombre de thématiques qui coûtent très cher aux communes, et qu'elles ne pourraient assurer seules ; même la Ville de Nevers, d'ailleurs.

Donc, je rappelle que nous avons aussi un service d'élimination des déchets, avec le ramassage régulier des ordures ménagères, des points d'apport volontaires, où souvent les gens ont même du mal à soulever la trappe, tellement l'effort est considérable, des écocentres, anciennement les déchetteries, tout neufs, tout beaux, un service de collecte des encombrants, qui est vraiment d'un tarif compétitif (autour d'une vingtaine d'euros du mètre cube, je crois ; c'est cela ?). Franchement, pour faire débarrasser, l'Agglomération peut venir, à un prix qui n'est quand même pas excessif.

Mme Wozniak –

C'est 20 € le mètre cube pour l'enlèvement à domicile, et 10 € supplémentaires par mètre cube si on a passé les 24 passages avec la carte.

M. le Maire –

C'est bien de le rappeler à nos concitoyens, qui, parfois, ignorent ce service, malgré la communication qui en est faite.

Je rappelle que l'abandon ou l'élimination non contrôlée de déchets est interdit, que ce soit sur des terrains privés ou publics. Parfois, il y a des gens qui laissent des dépotoirs sur leur terrain, même à Nevers, et ils sont évidemment rappelés à l'ordre. Ce genre de fait est passible d'entraîner des poursuites judiciaires ou administratives.

Dans le cadre des pouvoirs de police accordés aux maires, nous avons la possibilité d'obliger d'enlever ces dépôts.

Le Code de l'environnement fixe les principes fondamentaux de la gestion et de la police des déchets, avec plusieurs étapes :

- Dès qu'un dépôt est constaté, le maire informe, par courrier, le producteur ou le détenteur des déchets des faits qui lui sont reprochés. Il lui rappelle les sanctions encourues et lui indique la possibilité de présenter ses observations écrites ou orales dans un délai de dix jours, le cas échéant, assisté par un conseil ou représenté par un mandataire de son choix.

- Une fois ce délai écoulé, le maire peut ordonner le paiement d'une amende au plus égale à 15 000 €, et mettre en demeure d'effectuer les opérations nécessaires au respect de la réglementation dans un délai déterminé.

Si, au terme de ce délai, la personne concernée n'a pas suivi les prescriptions de l'arrêté de mise en demeure, le maire peut adopter un arrêté de sanction administrative. Cette décision devra être motivée et indiquer les voies et délais de recours possibles contre la sanction. Les sanctions applicables sont cumulables : consignation d'une somme correspondant aux mesures prescrites, exécution d'office aux frais du contrevenant, prescription d'une astreinte ou encore paiement d'une amende administrative. Le recouvrement de ces amendes interviendra par l'émission d'un titre exécutoire, pris en charge par le Trésor public.

Nous en avons donc assez, comme toutes les Villes de France. À travers cette mesure, la Ville de Nevers souhaite responsabiliser les auteurs de dépôts sauvages, réduire ces comportements inciviques et protéger le cadre de vie de ses habitants, qui est, comme je l'ai dit, particulièrement reconnu en ce moment.

Nous poursuivrons donc, bien sûr, nos opérations de communication, mais il y a quand même parfois beaucoup de mauvaise foi. Il y a partout « Nevers Agglo dans ma poche », des calendriers de ramassage des ordures, les numéros de téléphone qu'on peut appeler pour venir faire prendre ses encombrants... Pour moi, aujourd'hui, l'information est complète, et je ne peux donc pas accepter qu'aujourd'hui il y ait des gens qui entraînent des frais pour les autres, qui, eux, respectent.

Nous allons, hormis ces dispositifs d'information et d'encouragement des bons comportements, essayer de dissuader davantage les incivilités, en mettant un dispositif d'amendes administratives, comme un outil complémentaire, et qui est, je le rappelle, en

plus des sanctions pénales encourues qui sont prévues par la loi, pour lutter contre cette prolifération des déchets sauvages, qui semble devenir une mode, et garantir un cadre de vie plus propre, plus sain, plus attractif. La rue, on doit la traiter comme si c'était son propre jardin. C'est à chacun. C'est mutualisé, Monsieur Diot, la rue ; elle est à tout le monde. Donc, évidemment qu'il faut aujourd'hui, et je le regrette, passer à la répression, à la fois pour compenser la charge financière, à la fois aussi pour compenser ce que nous coûte la surveillance du CSU, parce qu'aujourd'hui on peut aussi prendre sur le fait des personnes, et on le fait de plus en plus (donc attention, avis aux amateurs, en flagrance), et donc c'est un coût aussi, et de verbalisation derrière.

Nous vous proposons les sanctions figurant dans le tableau affiché à l'écran. Pour les personnes physiques, les 15 000 € ne s'appliquent pas, c'est un maximum. Parfois, certaines entreprises ou personnes morales évitent les écocentres, qui ont forcément un coût, et considèrent que la nature, c'est gratuit. Là, sur les personnes morales, on pourrait adapter la sanction par rapport à la gravité et par rapport aussi à qui réalise le dépôt. Donc avis aux amateurs. J'espère qu'il n'y aura pas d'amateurs, ou moins en tout cas. Et puis, s'il y a des déchets polluants ou dangereux, nous refacturerons en plus de l'amende la prise en charge de ces déchets, qui, vous le savez, sont traités autrement par une entreprise spécialisée.

Voilà ce que nous vous proposons aujourd'hui. C'est comme tout, au bout d'un moment nous avons tout fait, sensibilisé, averti, verbalisé ; il faut démultiplier nos outils, puisque certains ont du mal à comprendre, et malheureusement c'est souvent le porte-monnaie qui aide à comprendre certains de nos concitoyens, qui ne sont pas la majorité, mais qui pourrissent la vie des autres.

Avez-vous des questions ?

Mme Wozniak –

Je voudrais compléter vos propos, Monsieur le Maire, par quelques éléments de contexte, et rappeler quelques chiffres qui illustrent malheureusement et rendent concrets les mauvaises habitudes et le non-respect par certains de notre cadre de vie.

Depuis la création du service Allo Mairie en 2015, qui est un service dédié aux signalements de désordres sur notre espace public, soit en termes de propreté soit en termes de voirie, on note une évolution constante et aggravante des dépôts sauvages. Pour vous donner des chiffres, c'était 63 tonnes collectées par les services de la Ville en 2015-2016, 70 tonnes en 2023, 79 tonnes en 2024, ce qui correspond à 2 442 interventions des équipes Allo Mairie. C'est colossal. Ce n'est pas 60 000 comme je le disais en Commission, je me suis un peu emballée, mais c'est toujours 79 tonnes de trop. Côté Agglo, c'est exactement le même constat, on a une augmentation de ces dépôts hors collectes, c'est 115 tonnes en 2024, ce qui correspond peu ou prou à 500 mètres cubes de déchets déposés hors collectes, dépôts sauvages. Cela fait 200 tonnes au total sur une année ; c'est énorme.

Je pense, en effet, que nous sommes arrivés un peu au bout des démarches de sensibilisation et de campagnes de communication, ce qui n'empêche pas de les poursuivre. La dernière a d'ailleurs eu lieu au printemps. Ce sont des agents de la propreté urbaine qui avaient participé et s'étaient prêté au jeu de poser pour cette campagne. Il était vraiment temps de muscler ce dispositif, puisqu'avec la fouille de sacs, où on trouve des adresses, on arrivait un peu au bout de ce dispositif-là pour la verbalisation.

Il y a vraiment besoin dans cette ville d'une prise de conscience collective sur ce sujet, et il y a vraiment besoin de rappeler que le respect de notre espace commun est un devoir, qu'il est encadré, et qu'il est accompagné par un service performant. Vous avez rappelé tous les dispositifs existants, Monsieur le Maire. Ce service public et le travail de nos agents doivent être respectés. Nos agents, qu'ils soient de l'Agglo ou de la Ville ne sont pas, pardonnez-moi l'expression, les larbins de quelques-uns qui ne veulent pas respecter les règles, ou qui ne prennent pas la peine, finalement, d'utiliser les dispositifs qui sont à leur disposition.

Donc espérons que cette délibération porte la bonne parole, et qu'elle soit reprise, j'espère, dans le résumé du Journal du Centre, pour qu'elle participe à cette prise de conscience.

M. le Maire –

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité pour nous aider, j'espère le moins possible, à faire comprendre aux irréductibles que la ville n'est pas une poubelle à elle toute seule.

Opposition : 0  
Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité.

## ATTRACTIVITE

2025-132

Taxe sur les friches commerciales

M. le Maire –

Dans la même veine, sans être trop méchants, mais un peu quand même, nous faisons revenir la taxe sur les friches commerciales. Vous le savez, le commerce est en train de changer complètement les réflexes de consommation aussi, les Uber rendent compliqué le commerce de centre-ville, même si, je le redis, depuis 2018, plus de commerces ont ouvert que fermé. Malheureusement, on ne retient que ceux qui ferment, et on devrait davantage annoncer ceux qui ouvrent et qui ont le courage, parce qu'il en faut aujourd'hui, de s'installer à son compte, et d'essayer de vendre par rapport notamment à la concurrence la plus forte qui est sur internet, qui sont les géants d'internet, les Chinois d'internet, qui déséquilibrent le fonctionnement économique.

A tous les donneurs de leçons qui disent que c'est la faute des maires, nous disons que ce n'est pas de notre faute, que c'est compliqué, et que c'est parfois aussi la faute des propriétaires. J'ai invité les propriétaires à venir échanger avec moi depuis plus d'un an. Certains l'ont compris ; ils font des efforts de travaux ou de loyers. D'autres pas.

Ce qui me rassure, c'est qu'on a quand même un certain nombre d'enseignes qui toquent à la porte ; certaines vont bientôt ouvrir leurs vitrines, et nous vous le dirons quand ce sera le cas. Ce n'est pas comme si on n'intéressait plus personne, et je pense qu'avec la rénovation du centre-ville, qui est aussi un cahier des charges dans le cadre de l'environnement, les choses s'améliorent.

Vous avez vu que Monoprix s'est refait un peu en façade, et nous espérons qu'il y aura bientôt un repreneur franchisé pour l'intérieur, avec l'annonce normalement de rester à Nevers. Nous sommes rassurés sur certaines choses, mais il ne faut pas nier que c'est compliqué, et qu'il y a évidemment beaucoup de concurrence dans tous les domaines.

Mais, en tout cas, ce qui n'est pas acceptable, c'est qu'on mette des moyens importants, depuis 11 ans en ce qui nous concerne, sur la circulation, le stationnement auquel on renonce autour de 700 000 € chaque année, pour aider les commerçants, comme si c'était un investissement, la rénovation, les travaux sur la circulation, sur la piétonnisation, et qu'on puisse laisser les propriétaires considérer qu'ils ne fassent rien dans leurs biens. Cela donne une image qui n'est pas simple. Les vitrines qui sont fermées aujourd'hui, ce ne sont plus des commerces louables, ce sont quasiment à 99 % des espaces inhabitables, ou aux loyers trop chers, ou souvent les deux. Donc, je le rappelle, nous invitons les propriétaires à faire des efforts ; sur le loyer, qui peut être progressif, avec, par exemple, un loyer qui monte en puissance pour une personne qui crée quelque chose, etc. Il y a des moyens nouveaux à trouver. Il y a l'ouverture des commerces en décalé, en zone piétonne ; c'est peut-être une solution aussi à faire davantage.

Mais, en tout cas, nous n'acceptons plus des propriétaires qui n'entretiennent pas leurs biens, que ce soit des maisons ou des commerces. Nous faisons à nouveau une liste des commerces qui n'ont pas fait d'efforts. De toute façon, il y a des critères, que Jean-Luc Dechauffour va nous rappeler, de temps de fermeture, et qui ne sont parfois ni hors d'eau ni hors d'air, et que nous entendons faire sur-taxer, parce que c'est un frein. Aujourd'hui,

s'il y a des enseignes qui veulent s'installer et qui ne le font pas, c'est parce qu'elles ne trouvent pas de bâti en termes de fonds de commerce qui est acceptable, à la fois pour leur modèle économique, et surtout pour que ce soit vivable. C'est la raison pour laquelle nous avons pris notre responsabilité pour les 4 cellules devant Monoprix, et c'est la raison pour laquelle nous allons demander à l'administration fiscale de prendre ses responsabilités sur la taxe foncière sur le bâti pour les bâtiments à vocation commerciale, que Jean-Luc Dechauffour va nous exposer.

M. Dechauffour –

Merci, Monsieur le Maire. Depuis le début de l'année, il y a eu 19 ouvertures de commerces. Deux commerces importants ont aussi fermé en début d'année. Mais la réalité est un peu différente, et elle est même très différente : à fin septembre, on est à + 19. On peut estimer que, d'ici la fin de l'année, on va continuer sur cette dynamique, avec l'arrivée de très belles enseignes, qui vont amener une attractivité supplémentaire.

En résumé, depuis 2014, la Ville de Nevers a engagé une stratégie globale de reconquête du centre-ville, en entreprenant un programme de travaux conséquent visant à valoriser le cadre de vie du centre-ville, et bénéficiant directement aux commerces et aux usagers. On peut citer la rue Saint-Martin, la rue Pierre Bérégovoy, la place Mossé, la rue François Mitterrand, la place Mancini. Tout cela participe vraiment à l'attractivité nouvelle.

Plusieurs études réalisées dans le cadre de cette stratégie ont identifié l'instauration d'une taxe sur les friches commerciales comme un des outils pertinents pour renforcer l'attractivité de la ville.

Tout récemment encore, Villes de France préconisait d'accélérer, et d'utiliser cet outil, et de forcer même son niveau de taux.

Conformément à l'article 1530 du Code général des impôts, la Ville de Nevers a décidé d'instaurer une taxe sur les friches commerciales afin de lutter contre la multiplication des locaux commerciaux vacants, laissés à l'abandon et qui contribuent à dégrader l'image des espaces publics. J'ajouterais même qu'ils génèrent vraiment des problèmes de sécurité. Des locaux commerciaux doivent être fermés par arrêté, car on ne peut plus exercer une activité à l'antérieur sans avoir des difficultés claires et très nettes de sécurité.

Le principe de cette taxe a été adopté lors du Conseil municipal du 20 septembre 2016. Le taux légal de la taxe est progressif, soit 10 % la première année, 15 % la deuxième année et 20 % la troisième année. Ces taux peuvent être majorés par décision du Conseil municipal dans la limite du double, soit 20 % la première année, 30 % la deuxième année et 40 % la troisième année. Ces taux sont aujourd'hui le maximum qu'on peut utiliser.

Considérant l'intérêt pour la commune de lutter contre la vacance commerciale prolongée afin de favoriser la revitalisation économique et commerciale du territoire. Ce qui est intéressant dans cette phrase, c'est qu'il est question de la notion de « vacance commerciale prolongée ». Dans la liste qui va être soumise à l'administration fiscale, ce sont des locaux qui sont vacants depuis deux ans jusqu'à dix ans. Il n'est pas logique qu'un propriétaire qui n'a rien fait dans son local pendant dix ans puisse passer comme ça à travers... Ces propriétaires ont été rencontrés, et, pour la plupart, un travail a été réalisé avec eux, et, pour la plupart, ils acceptent de faire des travaux, de remettre leurs locaux aux normes. Il est important qu'on ait un parc qui soit correct, décent, acceptable. Le service Commerce fait un travail conséquent, et on a des enseignes et des commerçants indépendants installés. Il y a un besoin de locaux qui soient aux normes, et qui soient attractifs. C'est pourquoi nous vous proposons de délibérer sur cette proposition.

Nous vous proposons de reconduire pour l'année N+1 la taxe annuelle sur les friches commerciales, et d'appliquer le taux majoré de 20 % la première année, 30 % la deuxième année et 40 % la troisième année, et d'autoriser le maire à transmettre à l'administration fiscale la liste des biens susceptibles d'être concernés par cette taxe.

M. le Maire –

Nous ne proposons pas un doublement de la taxe foncière Bati des commerçants. Cela s'adresse aux propriétaires de locaux destinés à des commerçants et dont lesdits locaux ne sont pas dignes d'être mis à la location pour l'instant.

Rose-Marie Gerbe, puis François Diot.

Mme Gerbe –

Vous nous avez indiqué que cela portait, en termes de durée, sur de la vacance commerciale prolongée, entre deux et dix ans. Par exemple, le bâtiment où il y avait Nature et Découverte ne va pas payer. C'est dommage qu'un tel bâtiment ne soit pas concerné.

M. le Maire –

Le bâtiment de Nature et Découverte intéresse des investisseurs et des repreneurs. Mais il faut qu'il y ait un accord sur le prix. Mais ce n'est pas à nous de nous immiscer là-dedans. Sinon, il y a des projets de reprise...

M. Dechauffour –

Nous avons rencontré beaucoup de propriétaires, et il y a de très très bons propriétaires. Moi, j'en ai plutôt vu de très bons. On en a un certain nombre qui ne veulent pas bouger, qui ne s'intéressent pas vraiment à leurs bâtiments. Mais tout le travail engagé comprend de la concertation avec les propriétaires. Nous avons la chance à Nevers d'en avoir d'excellents, et qui entretiennent leurs locaux régulièrement. Il y a aussi ceux-là qu'il faut valoriser.

M. le Maire –

J'ajoute que c'est une proposition que nous votons en Conseil municipal. Le dernier décisionnaire est l'administration fiscale, et les personnes ont tout loisir d'expliquer les raisons qui sont les leurs, et cela peut leur éviter d'être taxés. Nous essayons d'être dans le dialogue. La plupart de ceux que nous avons reçus étaient dans les clous, sauf un ou deux. Ils prennent leurs responsabilités. Mais ils détériorent la ville. L'important, pour bien fonctionner, pour un commerce, c'est une continuité commercante. Or, ces trous donnant l'impression qu'ils ne trouvent pas preneurs cachent le fait que nous avons pourtant du monde, mais qui ne peuvent pas prendre des locaux pareils. C'est donc un vrai problème aujourd'hui. En fait, on a une fausse vacance, parce qu'on n'a plus vraiment de vacance.

M. Dechauffour –

En fait, quand on parle d'attractivité commerciale, il faut absolument éviter les dents creuses. A Nevers, sur certains secteurs, on a cela ; on n'a pas de continuité commerciale, alors qu'on pourrait, car on a un stock d'enseignes et de commerçants qui veulent s'installer, mais qui n'ont pas forcément les moyens d'acheter les murs.

M. le Maire –

François Diot.

M. Diot –

Monsieur Dechauffour, vous avez cité cinq ou six reprises l'année 2014. Qu'est-ce qui s'est passé en 2014 ?

M. le Maire –

J'ai indiqué 2014 comme étant l'année à partir de laquelle nous avons le pouvoir de décider, au nom des Neversois. C'est une stratégie que nous avons validée. Je vous invite à relire notre programme politique de 2014, où c'était indiqué.

M. Diot –

Il ne faut pas dire 2014 ; c'est l'an zéro. D'ailleurs, on n'est pas en 2025, on est en l'an 11 après l'avènement de Denis Thuriot.

M. le Maire –

J'attendais mon troisième mandat pour le dire.

M. Diot – Non, mais il ne s'est rien passé avant ; c'est bien connu.

M. le Maire – Si, une fuite des commerçants. C'est eux qui nous l'ont dit.

M. Diot – Je retiens bien vos propos, mais, en 11 ans, vous avez eu le temps de changer d'avis, car, à l'époque, on avait vu des vidéos extraordinaires sur la vacance en centre-ville, c'était la faute des municipalités, etc. Au bout de 11 ans, vous vous apercevez qu'effectivement le maire ne peut pas tout faire. Il peut, sur un certain nombre de points, faire de choses, mais la vacance en centre-ville, voilà...

On espère ne pas revoir fleurir des vidéos de propagande aussi excessives que celles-là.

M. Diot – Si vous voulez que je vous réponde là-dessus, puis je vous laisse poursuivre, je garde, et mon équipe aussi, la sincérité de notre démarche de l'époque, parce que les propriétaires n'avaient pas le soutien de la Ville comme aujourd'hui. On a un service de commerce d'Agglomération, on a un service de commerce localisé à Nevers, on a fait fois 10 en termes de soutien financier aux commerçants. Je vous assure qu'à l'époque, oui, il y avait peut-être encore plus de vitrines, je n'en sais rien, mais il n'y avait pas le contexte, il y a 11 ans, de concurrence sur les réseaux et sur internet. Il y avait aussi moyen d'avantage les commerçants. Je persiste et signe.

M. Diot – Sur la délibération, plus spécifiquement, effectivement depuis 2016, on était sur des taux de taxation de 10, 20 et 30 %. Là, on passe au maximum possible (20, 30 et 40 %). Est-ce parce qu'on s'aperçoit que les 10, 20 et 30 % ne sont pas assez dissuasifs, pour qu'on double ? Mais je ne suis pas certain que cela suffise encore. Mais on est ensuite au taquet ; une fois qu'on aura fait cela, on ne pourra pas aller au-delà.

M. Dechauffour – Je suis d'accord. De toutes les manières, certains propriétaires peuvent assez facilement détourner le dispositif s'ils le veulent. Mais je crois que ce n'est pas cela qu'il faut voir, en fait ; c'est vraiment cibler ces propriétaires pour lesquels il ne s'est rien passé pendant 10 ans dans leurs locaux. Quand on contacte ces propriétaires, ils ne veulent pas nous rencontrer. On a, cependant, là, un outil intéressant pour faire bouger les choses.

M. le Maire – Madame Muzerelle.

Mme Muzerelle – Je profite de cette délibération pour vous demander des nouvelles en termes d'installation d'une enseigne. L'année dernière on parlait de l'installation de l'enseigne Paul. Vous nous aviez dit que ça devait aller très vite. Or, là, nous ne voyons rien venir. Est-ce toujours à l'ordre du jour ?

M. Dechauffour – Je me souviens exactement de mes propos. J'avais dit que je souhaitais que ça aille vite. C'est toujours en cours. Il y a encore des dossiers chez le notaire à vérifier et à signer. Mais effectivement c'est toujours dans les tuyaux. Il y aura une installation que je souhaite la plus rapide possible, effectivement, à cet endroit.

M. le Maire – Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Merci pour votre unanimité également sur cette délibération.

Opposition : 0  
Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-133

Convention de partenariat Syndicat des producteurs de truffe de Bourgogne / Ville de Nevers – Marché aux truffes

Adopté à l'unanimité

2025-134

Convention de partenariat entre la Ville de Nevers et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté pour l'organisation de l'opération « Les Vendredis des Savoir-Faire »

M. le Maire –

Nous allons enchaîner avec la délibération n°26, Richard Bartolo, sur la convention de partenariat entre la Ville de Nevers et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté pour « Les Vendredis des Savoir-Faire ».

M. Bartolo –

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de sa politique de dynamisation du centre-ville et en cohérence avec ses actions de soutien à l'artisanat local, la Ville de Nevers souhaite renforcer la visibilité des artisans et promouvoir leurs savoir-faire auprès des habitants et des visiteurs.

En partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté (CMA), il est proposé de mettre en place un marché dédié intitulé « Les Vendredis des Savoir-Faire », organisé rue des Ardilliers en lien avec le marché alimentaire de la place de la Résistance.

L'opération a pour objectif de mettre en valeur les artisans locaux de Nevers et de la Nièvre, de favoriser l'économie de proximité, de créer un rendez-vous mensuel attractif pour les habitants et les visiteurs, et de permettre des démonstrations et ateliers vivants dans l'espace public.

Vu le projet de convention de partenariat entre la Ville de Nevers et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté relatif à l'organisation de l'opération « Les Vendredis des Savoir-Faire »,

Considérant que la Ville de Nevers mène une politique active de dynamisation du centre-ville et de soutien à l'artisanat local,

Considérant que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté organise l'opération « Les Vendredis des Savoir-Faire » visant à valoriser les produits, métiers et savoir-faire artisanaux,

Considérant que cet événement, organisé un vendredi par mois, se tiendra rue des Ardilliers, en lien avec le marché alimentaire de la place de la Résistance, sur la période de piétonnisation de la rue,

Je vous propose :

- D'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Nevers et la CMA pour l'organisation de l'opération « Les Vendredis des Savoir-Faire, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025. La proposition a reçu un avis favorable en Commission 1 du 15 septembre 2025. Merci.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

C'est une belle opération, contributive à l'animation du centre-ville. Jean-Luc Dechauffour veut s'exprimer là-dessus, j'imagine.

M. Dechauffour –

Oui. L'attractivité d'une ville, et l'attractivité commerciale, n'est pas qu'une histoire de commerçants, et il faut additionner plein d'autres choses. La culture y participe (l'art en ville, et on peut citer la fresque inaugurée récemment rue des Boucheries). En l'occurrence, l'artisanat fait vraiment, pour moi, partie d'un levier extrêmement important pour accélérer cette attractivité ; avec un projet aussi d'installation, de manière plus pérenne, d'artisans d'art qui pourront venir créer et vendre leurs productions.

Je vous invite vendredi pour voir « Les Vendredis du Savoir-Faire » et à participer à la signature de la convention avec la CMA. Nous faisons aussi des animations tous les premiers samedis du mois. Celle du 4 octobre est consacrée à l'artisanat d'art, et on pourra retrouver, sur les places Guy Coquille, Mancini et Résistance, de formidables artisans d'art qui vont monter des ateliers en direct. Entre 15 et 20 artisans vont investir la ville le 4 octobre.

M. le Maire –

Merci. Nous votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient. Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

## SPORT ET BIEN ETRE

2025-135

Conventions de partenariat – Mercredi Multisports de l'Ecole Municipale des Sports – Année scolaire 2025-2026

Adopté à l'unanimité

2025-136

Conventions de partenariat – Manifestations sportives 2025

M. le Maire –

Yannick Chartier va enchaîner avec les manifestations sportives 2025 et les conventions de partenariat.

M. Chartier –

Bonsoir. On parlait du dynamisme et de l'attractivité. Le dynamisme de la vie associative locale contribue au développement social, sportif, culturel et éducatif des habitants, ainsi qu'à l'attractivité du territoire.

La Ville de Nevers accompagne les associations, en les aidant dans la réalisation de leurs projets et de leurs actions auprès des Neversois.

Les associations listées ci-dessous organisent les manifestations sportives suivantes :

- Le Canoë Club Nivernais a organisé le 13 septembre 2025 le Grand Prix de Nevers Agglomération au port de la Jonction. Suite à une demande d'aide financière formulée par l'organisateur, la Ville de Nevers a attribué lors du Conseil municipal du 19 décembre 2024 une subvention exceptionnelle de 1 500 €. Cette aide a été complétée par une aide en nature évaluée à 3 500 € liée aux moyens humains et matériels déployés par la Ville de Nevers (logistique, prêt de matériel, fourniture de 2 lots (faïence, stylo) en récompenses et autres prestations).

- La SASU « La French Run » organise les samedi 22 et dimanche 23 novembre 2025 la manifestation sportive « Nevers Marathon by Nexson », qui devient maintenant un

événement récurrent dans la ville, déclinée en plusieurs épreuves de courses à pied. Cet événement rassemble plusieurs centaines de participants (500) et spectateurs. Il contribue à l'animation et la promotion du territoire de l'agglomération de Nevers et revêt un caractère « d'utilité publique » reconnu.

La collectivité apporte un soutien logistique et technique en mobilisant son personnel et son matériel (logistique, signalisation de police, communication, nettoyage de la chaussée et autres prestations) au bénéfice de l'organisateur. Cette aide en nature est évaluée pour l'édition 2025 à 29 500 €.

Considérant que ces manifestations sportives sont d'intérêt pour la Ville de Nevers, je vous propose d'adopter ces conventions, et de permettre à Monsieur le Maire de les signer.

M. le Maire –

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité également.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

#### ENFANCE JEUNESSE

2025-137

Convention de partenariat portant sur le fonctionnement de la cellule de coordination gens du voyage sur le territoire de Nevers Agglomération

Adopté à l'unanimité.

2025-138

Installation de boîtes aux lettres « papillons » - Convention de partenariat

M. le Maire –

Colette Meunier va prendre la parole pour l'installation de boîtes aux lettres « papillons », avec un partenariat.

Mme Meunier –

L'association « Les papillons » a pour objectif de libérer la parole des enfants victimes, notamment au travers des boîtes aux lettres « papillons ».

La Ville de Nevers souhaitant s'engager dans un partenariat autour de ce dispositif, il est nécessaire de signer une convention.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article L. 226-2-1,

Vu le projet de convention avec la Ville de Nevers pour la mise en place de boîtes aux lettres "papillons" à l'école Pierre Brossolette et à la médiathèque,

Considérant que l'action menée par l'association « Les papillons », et notamment le dispositif des « boîtes aux lettres papillons », contribue à la politique de prévention de l'enfance,

Considérant que la commune souhaite apporter son concours à cette action,

Il vous est demandé d'approuver la mise à disposition de boîtes aux lettres « papillons » à l'école Pierre Brossolette et à la médiathèque, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'association « Les papillons ».

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025, chapitre 11, opération 1238.

M. le Maire –

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Cela faisait quelque temps que nous voulions faire cela. Il y a quand même un intérêt aujourd’hui de permettre à la parole de se libérer. Pour l’instant, cela concerne les sites de l’école Brossolette et de la médiathèque, mais nous n’excluons pas, à terme, de développer cela à d’autres endroits.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0  
Abstention : 0  
Adopté à l’unanimité.

## CULTURE

2025-139

Partenariat avec la Cimade dans le cadre d’une exposition « Migration en Je » à la médiathèque Jean Jaurès du 18 novembre 2025 au 3 janvier 2026

M. le Maire –

Françoise Hervet va aborder le partenariat avec la Cimade dans le cadre d’une exposition « Migration en Je » à la médiathèque du 18 novembre au 3 janvier.

Mme Hervet –

Bonsoir à tous. La Cimade est une association de solidarité engagée aux côtés des migrants, des réfugiés et des demandeurs d’asile. Fondée en 1939 en France pour soutenir les personnes déplacées durant la Seconde Guerre mondiale, l’association s’est progressivement déployée grâce à des antennes locales sur le territoire.

La Cimade agit pour la défense des droits et de la dignité des personnes migrantes, réfugiées et opprimées quelles que soient leurs origines ou leurs convictions. À Nevers, elle a accompagné plus de 600 personnes en 2024 dans leurs démarches juridiques et administratives.

Lors de son festival annuel, « Migrant’Scène » associe éducation populaire, art, culture et recherche afin de sensibiliser le public aux réalités des migrations à travers des événements culturels et citoyens.

Le festival 2025 se déroulera du 16 novembre au 7 décembre 2025 à Nevers, La Charité-sur-Loire et Clamecy avec pour objectif de changer les regards sur les migrations, en mettant en lumière les parcours et les cultures des personnes exilées.

Dans ce cadre, la Ville de Nevers s’associe pour présenter l’exposition « Migrations en Je » du photographe Fabrice Spica du 18 novembre 2025 au 3 janvier 2026. Cette exposition réunit douze panneaux de portraits de personnes exilées en attente de réponse à leur demande d’asile.

En complément, l’association et l’équipe de la médiathèque proposeront différentes actions de médiation : séance de contes interculturels, conférence-projection et atelier de calligraphie.

Je vous propose donc d’approuver le partenariat entre la Ville de Nevers et la Cimade et d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention bipartite précisant les engagements respectifs des deux parties.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ? Martine Mazoyer, qui veut donner une information.

Mme Mazoyer –

Bonsoir à tous. Je vous remercie. Je voulais indiquer que le CCAS participe au subventionnement de la Cimade, puisque nous avons un partenariat qui est important, et que souvent le CCAS récupère ensuite ces expositions pour animer le hall du CCAS.

M. le Maire –

Merci de cette précision. Y a-t-il des questions ?

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-140

Partenariat entre la Ville de Nevers, la Compagnie des Ballons Rouges et le lycée Raoul Follereau – Année scolaire 2025-2026

Adopté à l'unanimité.

2025-141

Partenariat avec l'association Triodart's dans le cadre du festival Drôle de Loire

M. le Maire –

Nous allons aborder les délibérations n°33 et 41, qui sont quand même liées. Rabah Babouri, tout d'abord.

M. Babouri –

Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Nevers organise la troisième édition de son festival de l'humour du 25 au 29 novembre 2025 visant à rassembler le public autour d'humoristes reconnus ou émergents et à former des passionnés de l'humour.

L'association Triodart's, implantée dans l'Yonne, a pour mission de promouvoir tous les arts. Elle propose d'organiser une master class destinée à promouvoir et enseigner les techniques du Stand-Up.

L'organisation logistique et artistique de cette master class est à la charge de l'association qui assurera la gestion des inscriptions. Le coût du stage est de 150 € par participant, et chaque module encadré par des humoristes professionnels accueillera jusqu'à vingt stagiaires.

La restitution du travail des stagiaires sera présentée le samedi 29 novembre 2025 à La Maison.

Une convention bipartite définit les conditions du partenariat dans le cadre du festival Drôle de Loire.

Ainsi, la Ville de Nevers souhaite renouveler pour la troisième année la collaboration avec l'association Triodart's.

Je vous propose d'approuver ce partenariat dans le cadre du Festival de l'humour et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités de cette collaboration.

M. le Maire –

Merci. Un festival qui dure plus longtemps, et qui a de plus en plus de succès ; on remplit presque à 100 %, avec des humoristes, moins connus, d'autres plus connus. Un beau festival qui porte bien son nom, d'ailleurs.

Avez-vous des questions sur cet événement qui devient récurrent. On ne s'interdit pas non plus au Nevers Agora d'accueillir de temps en temps des humoristes qui rempliraient la salle, d'ailleurs C'est en discussion.

Pas d'opposition ? Ni d'abstention ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-149

Convention de partenariat avec les commerces accueillant le « Nevers Comedy Club » - Festival Drôle de Loire 2025

M. le Maire –

Nous passons à la délibération n°41, qui est en lien avec la précédente, qui est une évolution hors les murs du festival, et qui va être testée dans deux établissements de Nevers.

M. Babouri –

Dans le cadre de sa troisième édition du festival Drôle de Loire, cette année la Ville de Nevers lance un nouveau concept et sort l'humour des salles de spectacle avec son « Nevers Comedy Club ».

Les 27 et le 28 novembre, des humoristes nouvelle génération se produiront dans deux commerces du centre-ville pour offrir au public un moment d'humour à partager en famille ou entre amis.

Les cafés « Le France » (avenue Colbert) et « le Belzébuth », (rue Fonmorigny) deviendront pour une heure le terrain de jeu des artistes pour deux soirées intimistes.

En signant une convention de partenariat, les commerçants s'engagent à accueillir chacun un spectacle du Comedy Trip d'une durée d'une heure. La Ville de Nevers prend en charge le montant de la prestation.

Ainsi, considérant que, dans le cadre du « Nevers Comedy Club », deux commerçants du centre-ville accueilleront des humoristes les 27 et 28 novembre 2025,

Je vous propose d'approuver le partenariat avec les commerces dans le cadre du « Nevers Comedy Club » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions bipartites définissant les engagements de chaque partie.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2025, opération 1165.

M. le Maire –

Merci. Avez-vous des questions ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault –

J'étais au Conseil de quartier centre-ville hier, et on a parlé du Belzébuth. Je vois qu'il fait partie des partenaires. Nous avons parlé des conditions de sécurité et des conditions PMR de cet établissement. Je questionne le Conseil sur le choix de cet établissement, par rapport à ces deux conditions.

M. le Maire –

C'est ouvert à d'autres établissements, à terme. Nous allons tester sur ces deux établissements, qui, si j'ai bien compris, font parfois eux-mêmes de l'accueil de spectacles, de stand-up. Evidemment, il n'y a pas de sélection qui a été effectuée. C'était une proposition et des échanges. Mais nous allons tester cela, et, si cela fonctionne bien, l'année prochaine cela pourra être développé dans d'autres. Le Belzébuth s'y prête bien : le cadre fait un peu café-théâtre, avec des caves voutées...

M. Derouault –

Oui, cela fait tellement café-théâtre qu'effectivement les conditions du lieu font que ça doit être compliqué d'avoir de bonnes conditions de sécurité. Il n'y a pas de sortie de secours... Il y a l'escalier... Je ne fais que relayer les inquiétudes qui ont été exprimées lors du Conseil de quartier.

M. le Maire –

Ce fut un salon de coiffure, puis un bar, à diverses dénominations. C'est déjà un établissement qui reçoit du public. J'imagine donc que les conditions sont déjà réalisées.

Vous n'imaginez pas qu'on va autoriser un concert sans la validation des normes de sécurité.

M. Loron – Si je puis me permettre, j'indique que je l'ai visité plusieurs fois. Il y a une sortie de secours dans ce bar, à l'arrière, et qui atterrit dans la cour de l'immeuble d'à côté. Sinon, l'accès n'est, en effet, pas possible aux personnes à mobilité réduite, je le reconnais, c'est un peu compliqué. Il ne risque pas de brûler ; c'est tout en pierre. Cela a été un ERP plus d'une année. Il y a peut-être une jauge à respecter ; il faudra que je vérifie, au regard de la surface qui est en bas.

M. le Maire – Tout n'est pas diabolique dans cet établissement.

Martine Mazoyer.

Mme Mazoyer – Effectivement, lors du Conseil de quartier hier soir, une personne du Conseil a évoqué le Belzébuth. Sur le Belzébuth, je n'ai jamais eu de signalement. Je pense qu'il y a des choses peut-être qui seront à surveiller, parce qu'apparemment il y a quelques soirées qui peuvent dépasser la jauge et qui sont un peu bruyantes par rapport aux riverains.

M. le Maire – Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0  
Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité.

M. Barsse – Au niveau Accessibilité, le Belzébuth a eu la dérogation par l'État, comme de nombreux autres établissements.

2025-142 Partenariat entre la Ville de Nevers, la Compagnie Théâtre du Temps Pluriel et La Maison – Année scolaire 2025-2026  
Adopté à l'unanimité.

2025-143 Partenariat entre la Ville de Nevers et l'association « De cartes et de dés » pour le festival Légendes de Nevers le 27 septembre 2025

M. le Maire – Richard Bartolo pour le partenariat avec l'association « De cartes et de dés » pour le deuxième festival Légendes de Nevers, samedi prochain.

M. Bartolo – L'association « De cartes et de Dés », créée en 2024 et domiciliée à Nevers, a pour mission la promotion et l'organisation d'activités ludiques dans le monde de l'imaginaire et de la fantaisie.

Elle propose la deuxième édition du festival « Légendes de Nevers » le 27 septembre 2025 à Nevers : une journée ludique avec stands, animations et spectacles gratuits autour de la fantaisie avec une mise en valeur du patrimoine historique de Nevers.

Considérant que le festival mêle jeux et culture avec la mise en valeur du patrimoine historique de Nevers, la Ville de Nevers soutient l'association dans l'organisation de cette journée festive notamment par la collaboration des équipes des services culturels de la Ville de Nevers et de la mise à disposition de matériel et d'espaces municipaux ;

Considérant que l'association propose des animations et spectacles gratuits pour l'ensemble du public ;

La Ville de Nevers souhaite réitérer son soutien à l'association pour la deuxième édition du festival Légendes de Nevers.

Je vous propose d'approuver le partenariat avec l'association, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui définit les engagements de chaque partie.

Merci.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité. Je vous invite à aller voir ce festival, qui se tient toute la journée.

Opposition : 0  
Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité.

2025-144

Convention de prêt de la Communauté d'Agglomération de Moulins à la Ville de Nevers dans le cadre de l'exposition « Fantasy : en quête d'imaginaire » le 27 septembre 2025

M. le Maire –

Ensuite, nous avons la délibération n°36 sur un prêt de la communauté d'agglomération de Moulins. J'ai reçu son maire récemment, qui veut créer un campus connecté, en s'inspirant du nôtre. Il était venu le visiter pour cela. Cela concerne le prêt pour une exposition « Fantasy : en quête d'imaginaire » le 27 septembre 2025.

Mme Hervet –

Pour compléter ce que vient de dire mon collègue, je tenais à dire que, pour la première fois, le festival « Légendes de Nevers » en 2024 a réuni quand même plus de 2 000 spectateurs, et qu'il se donne beaucoup de mal pour animer autour du jeu.

Considérant que la Ville de Nevers participe au festival « Légendes de Nevers » le 27 septembre 2025 en valorisant le monde de l'imaginaire et de la fantaisie dans ses établissements culturels ;

Considérant qu'à cette occasion, une exposition intitulée « Fantasy : en quête d'imaginaire » est présentée à la médiathèque Jean Jaurès ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Moulins possède quatorze panneaux d'exposition sur ce thème ;

Afin de mettre en valeur cette exposition, la Ville de Nevers souhaite emprunter à Moulins les quatorze panneaux dans le cadre d'une convention ;

Je vous propose d'approuver ce prêt de matériel d'exposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer à la convention bipartite qui définit les conditions d'emprunt.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0  
Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité.

2025-145

Partenariat avec l'association Artistes en Nièvre dans le cadre de l'exposition « Papiers ! » du 9 janvier au 7 mars 2026 à la Médiathèque Jean Jaurès de Nevers

M. le Maire –

Ensuite, nous avons un partenariat avec l'association Artistes en Nièvre pour l'exposition « Papiers ! » à la Médiathèque du 9 janvier au 7 mars 2026.

M. Bartolo –

L'association Artistes en Nièvre est une initiative dynamique qui œuvre à la promotion de l'art et des artistes dans le département de la Nièvre, en Bourgogne Franche-Comté. Elle a pour objectif de valoriser la création locale et de soutenir les artistes et créateurs nivernais.

Depuis plusieurs années, elle organise des événements culturels dans le département, mêlant expositions, marchés de créateurs, boutiques éphémères et portes ouvertes d'ateliers d'art.

Considérant que, par la Médiathèque Jean Jaurès, la Ville de Nevers joue un rôle dans l'éducation artistique et culturelle en présentant au grand public le travail des artistes en mettant en place des actions de médiation et en créant des liens entre artistes et publics ;

Considérant que l'association Artistes en Nièvre propose d'exposer une dizaine d'artistes et de mettre en place des ateliers et des démonstrations sur le processus créatif des exposants à destination du grand public ;

La Ville de Nevers et l'association Artistes en Nièvre souhaitent co-présenter l'exposition intitulée « Papiers ! » du 9 janvier au 7 mars 2026 à la Médiathèque Jean Jaurès.

Je vous propose ainsi d'approuver ce partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définissant ses modalités.

Merci.

M. le Maire –

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-146

Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Nevers, le Département de la Nièvre, la Fédération Européenne des Sites Clunisiens et les villes et associations concernées dans le cadre du comité territorial Nièvre-Morvan des sites clunisiens

Adopté à l'unanimité.

2025-147

Signature d'une convention de partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) dans le cadre de l'attribution du label « Exposition d'intérêt national » pour l'exposition « L'œil absolu. Le XX<sup>ème</sup> siècle de Jacques Thuillier »

M. le Maire –

Ensuite, toujours dans le cadre de la culture, nous passons à la délibération n°39 pour une signature de convention de partenariat avec la DRAC pour l'attribution du label « Exposition d'intérêt national » concernant « L'œil absolu. Le XX<sup>ème</sup> siècle de Jacques Thuillier. »

Mme Hervet –

Comme je vous l'avais dit au dernier Conseil, nous avons obtenu le label « Exposition d'intérêt national » pour cette exposition « L'œil absolu. Le XX<sup>ème</sup> siècle de Jacques Thuillier ». D'ailleurs, je vous annonce que nous avons déjà dépassé les 1 600 visiteurs,

puisque c'est une exposition qui intéresse au plus haut point l'ensemble des chercheurs et de la France.

Considérant qu'un label « exposition d'intérêt national » accompagné d'un fonds de soutien a été créé en 1999 par Mme la Ministre de la Culture dans une volonté de démocratisation de l'accès à la culture ;

Considérant que l'exposition « L'œil absolu. Le XX<sup>ème</sup> siècle de Jacques Thuillier », organisée par le Musée de la Faïence et des Beaux-Arts de Nevers répond pleinement aux objectifs prioritaires définis par ce dispositif au regard, notamment au regard de la politique d'action culturelle et scientifique menée en direction des publics ;

Considérant qu'une convention de partenariat entre le ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté – et la Ville de Nevers est proposée pour l'attribution du label « exposition d'intérêt national » ;

Considérant que le coût total prévisionnel de l'exposition est de 120 000 € TTC, dont une subvention de 15 000 € TTC attribuée par l'État au titre du label ;

Je vous propose d'approuver le partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et l'annexe financière jointe.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Mme Hervet –

Je vous invite à aller la voir. Elle est vraiment superbe. En plus, les élèves de l'ESAAB ont travaillé avec nous pour la scénographie dans le musée de cette exposition.

M. le Maire –

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2025-148

Partenariat entre la Ville de Nevers, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Nièvre et l'association « Loire Vivante » dans le cadre de l'exposition « Terres Troubles » au Palais ducal

M. le Maire –

Nous passons à la délibération n°40, Monsieur Babouri, pour le partenariat entre la Ville avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et l'association Loire Vivante, dans le cadre de l'exposition « Terres Troubles » au Palais ducal.

M. Babouri –

La Ville de Nevers, par l'intermédiaire de son Musée, veille à la mise en valeur de son patrimoine et à la sensibilisation des habitants aux enjeux architecturaux et urbanistiques.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Nièvre (CAUE 58) répond à une mission d'intérêt public consistant à promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère sur le département.

L'association Loire Vivante a pour objet la protection de l'environnement et la sensibilisation des habitants à ce sujet.

En collaboration avec le CAUE et l'association Loire Vivante, la Ville de Nevers souhaite mettre en place une exposition intitulée « Terres Troubles » qui se tiendra au Palais Ducal, du 18 octobre au 23 novembre 2025.

A l'invitation de la Ville de Nevers, la photographe Anne-Marie Filaire présentera une sélection de clichés issus de ses recherches autour de l'extraction des terres dans le contexte des travaux du Grand Paris.

L'exposition interrogera sur le rapport des humains au sous-sol, et l'anthropisation (transformation d'un milieu naturel par l'action humaine) de tous les milieux naturels.

Le CAUE 58 et la Ville de Nevers se partageront les frais engendrés par l'exposition. L'association Loire Vivante assurera les frais de bouche de l'inauguration de l'exposition le 14 octobre 2025.

Je vous propose d'approuver le partenariat entre la Ville de Nevers, le CAUE et l'association Loire Vivante pour ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025, opération 1164.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ? Jimmy Derouault.

M. Derouault –

Je voudrais qu'on s'arrête un peu sur cette exposition, car, derrière la poésie qu'il y a dans ces photos, il y a une réalité peu connue, ou peut-être pas connue du tout ; en tout cas, pour moi, c'était le cas. Nous servons de poubelle aux Parisiens. Je ne veux pas créer de guerre « Parigots/provinciaux »...

M. le Maire –

Excusez-moi, je n'ai pas compris ; nous servons de ... ?

M. Derouault –

De « poubelle » aux Parisiens, car cette terre extraite à l'occasion des travaux du Grand Paris, notamment ceux du métro Grand Paris Express, pose de vrais enjeux environnementaux. On parle de 48 millions de tonnes de terres qui sont extraites, qui devraient être valorisées, mais dont beaucoup se révèlent être des terres inertes, au mieux, voire polluées aux métaux lourds et au fluor. Merci au CAUE de nous faire découvrir une artiste, tout en nous faisant découvrir une problématique, mais je crois plus sûrement un scandale. A l'occasion de ce partenariat, il y aura aussi une conférence, organisée par le CAUE, la Ville, SOS Loire Vivante. Nos territoires méritent mieux que cela, et méritent d'être mieux considérés par la capitale.

Ce serait bien qu'un jour ou l'autre la Ville adhère au CAUE, au vu des missions qui ont été évoquées par mon collègue

M. le Maire –

Merci de ces précisions. Effectivement, je pense que ce sera une exposition très intéressante. Cela rejoint un peu la délibération que nous avions prise pour lutter contre les dépôts sauvages, même s'il n'y a pas que les Parisiens qui se servent de nos territoires pour une poubelle. J'ai oublié de dire, d'ailleurs, que nous engageons une brigade verte, qui va aussi contribuer à lutter et à identifier, en plus de la brigade canine, qui devrait prendre effet, au plus tard, en début d'année prochaine, et une brigade équestre à venir, l'été, pour gérer d'autres formes d'incivilités ou de délit.

Sur l'adhésion au CAUE, nous en discutions, avec Anne Wozniak. Il y avait, un moment, une proposition, quand il fallait les relocaliser, d'une forme d'adhésion en nature, d'être facilitateurs sur leur intégration dans des locaux de la Ville, et puis il y a eu un autre choix qui a été effectué. Oui, je n'ai rien contre à ce que l'on travaille cela.

J'ai oublié de dire tout à l'heure, sur la question des friches commerciales, qu'il y a aussi l'État qui est en jeu, au-delà de la volonté du propriétaire. Je voulais quand même rappeler

le nombre d'aides qu'on met en place, au niveau de l'Agglomération, du Département, d'autres types d'aides, sur l'aide à la rénovation du bâti, qui ont souvent du logement autour, sur l'aide à la rénovation des façades (on peut aller jusqu'à 60 %), sur l'aide à la rénovation des vitrines commerciales... Je ne comprends pas que certains qui sont propriétaires ne s'emparent pas de ça pour contribuer à la rénovation de la ville, d'autant plus dans des rues où on fait un effort considérable d'argent public pour se mettre au diapason. C'est un regret. Les choix que nous avons faits correspondent aussi parfois à ce regret.

Pour en revenir à cette délibération, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Rendez-vous à l'inauguration. Unanimité.

Opposition : 0  
Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité.

2025-150

Partenariat entre la Ville de Nevers et l'Agglomération de Nevers dans le cadre du Mois du Jeu Vidéo du 15 octobre au 15 novembre 2025

M. le Maire –

Dernière délibération, le partenariat entre la Ville de Nevers et l'Agglomération de Nevers dans le cadre du Mois du Jeu Vidéo du 15 octobre au 15 novembre 2025.

M. Babouri –

Le Mois du Jeu Vidéo est un événement culturel dynamique qui se déroule chaque année dans les médiathèques de Nevers Agglomération. Il est un rendez-vous culturel incontournable qui valorise la culture vidéo ludique pour les passionnés comme pour les curieux de découvrir cet univers.

Le Mois du Jeu Vidéo n'est pas un événement national centralisé, mais plutôt une initiative locale portée par des médiathèques et associations ou collectivités. Il n'existe pas à ce jour de Mois du Jeu Vidéo officiel à l'échelle nationale. Cependant, le mois d'octobre est souvent riche en événements vidéo ludiques, notamment grâce à des salons, des festivals régionaux ou des campagnes de médiation culturelles autour du jeu vidéo.

A Nevers, la première édition a eu lieu en 2021, au sein de la médiathèque Jean Jaurès, avec des expositions, des ateliers créatifs et des tournois.

Cette année, des animations seront proposées dans les différentes médiathèques de Nevers Agglomération, du 15 octobre au 15 novembre 2025.

La collaboration entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération permet l'organisation d'expositions, d'ateliers créatifs, de retro-gaming et même d'initiation à l'impression 3D, dans les médiathèques de Nevers Agglomération, dans le cadre de cet événement.

Ainsi, la Ville de Nevers et Nevers Agglomération s'associent pour offrir aux passionnés et aux curieux des animations vidéo ludiques au sein des médiathèques de Nevers Agglomération.

Je vous propose d'approuver le partenariat entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération dans le cadre du Mois du Jeu Vidéo, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui définit les engagements de chacun.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault – Je ne sais pas si ça va être une question, mais je voudrais profiter de cette délibération pour revenir sur un événement qui avait lieu l'année dernière, le tournoi de jeux vidéo du SIIIVIM. C'était Fortnite, le jeu qui avait été choisi...

M. le Maire – C'était pour les e-games. Ce n'est pas pareil.

M. Derouault – Non, ce n'est pas pareil. Je sais, mais j'en profite. J'imagine que, là aussi, le Mois du Jeu Vidéo, c'est aussi un moment de prévention. Lors des e-games, j'avais demandé quelles actions de prévention allaient être mises en place. Il y avait eu un engagement, lors du Conseil municipal précédent, qu'il y ait ces actions de prévention. Malheureusement, je ne les ai pas vues. Peut-être que je les ai louپées. Mais, en tout cas, je prends un peu, justement, de l'avance pour que, si, cette année, ce tournoi e-games est reconduit, ce soit bien réfléchi, bien en amont.

M. le Maire – François Hervet.

Mme Hervet – Je tiens à vous dire qu'on ne fait pas cette action sans une réflexion, notamment quand ça s'adresse à un public jeune. Je crois que, justement, c'est une culture vidéo ludique, pour les passionnés ; mais en rien nous ne voulons ni de violence ni quoi que ce soit d'autre, parce que, sinon, personnellement je ne verrais pas l'intérêt de mettre en place ce genre de choses. Mais nous avons, comme vous le savez, à la Médiathèque, un espace réservé, justement, à des jeux vidéo, très fréquenté, et de plus en plus il y a des ateliers créatifs, de petits tournois entre les enfants ; mais tout cela sous la surveillance des agents et évidemment du personnel de la Médiathèque.

M. le Maire – Je voudrais ajouter, pour répondre à Jimmy Derouault, qu'effectivement on a misé aussi sur l'innovation. Vous nous avez accompagnés là-dessus, et ce n'est pas un sujet de sensibilité politique ; c'est aussi une nécessité de vivre dans un monde moderne, et aussi d'attractivité pour des populations et pour des entreprises.

Mais, je partage ; aujourd'hui, c'est comme tout, cela a ses perversions. D'ailleurs, l'espace Jeux Vidéo qui est situé à la Médiathèque est aussi habilement situé vers les lectures Jeunes. L'idée, c'est aussi de montrer qu'il y a de la lecture possible, en plus, et qui peut se suppléer un peu sur le temps qu'on y passe tous.

Les e-games, c'est autre chose.

Je voulais signaler, et je me permets de vous y inviter, même si je ne suis pas organisateur, mais je serai participant en tant que juriste et élu, le 17 octobre, à une conférence organisée par l'UDAF, et Maître Boutron-Marmion, qui est spécialisée dans la protection de l'enfance par rapport aux cybercriminalités et aux dangers du numérique, au cinéma Mazarin à 18 h 30. Nous serions ravis que vous y soyez, parce qu'on va échanger un peu sur ça, qui révolutionne le monde. L'idée n'est pas d'être pour ou contre, mais d'être dans la maîtrise, et a fortiori avec l'intelligence artificielle. C'est sur l'emprise numérique. C'est à l'occasion du 80 ans de l'UDAF, dans le cadre de leurs actions de soutien à la parentalité numérique. Cela s'appelle : « L'emprise numérique, 5 femmes contre les big five ». J'ai eu l'occasion de voir en avant-première ce documentaire, qui marque le combat de cinq femmes différentes qui ne se connaissaient pas, et qui ont vu le drame, c'est-à-dire des enfants qui se sont suicidés, pour la plupart, et qui se battent contre les big five. C'est vraiment marquant, ce film ; je l'ai vu. Il faut venir le voir. Laure Boutron-Marmion est neversoise d'origine, avocate au barreau de Paris. Son grand-père était avocat à Nevers. Elle est fondatrice du collectif Algos Victima, et elle participe aussi à ce documentaire. J'interviendrai plus sur ce que peuvent faire les collectivités, mais je serais intéressé à avoir votre participation en tant qu'élus aussi, parce que je ne dis pas que j'ai toutes les bonnes

idées. Mais nous y travaillons, ou en tout cas nous y réfléchissons sur les quelques actions que nous développons, mais ce n'est certainement pas suffisant.

Je voulais vous donner quelques éléments. Nous essayons de soutenir l'innovation, en l'équilibrant raisonnablement, ne serait-ce que par le numérique responsable. 5 % des garçons et 11 % des filles de 15 ans ont un usage problématique avec les réseaux sociaux. Entre 2018 et 2022, la part des jeunes accros aux réseaux sociaux dans le monde est passée de 7 à 11 %. 87 % des adultes ont utilisé au moins un réseau social (et j'en fais partie). Pendant 1 heure 48 min en moyenne par jour. C'est vrai que c'est très chronophage. En 2017, 40 % des mères et 32 % des pères ont rencontré une utilisation problématique du smartphone impactant leur disponibilité émotionnelle avec leurs enfants. L'usage excessif par les parents nuit au développement socio-émotionnel des enfants, qui se sentent négligés et qui cherchent à attirer l'attention, ce qui induit des tensions familiales ; je ne vous apprends rien.

Il faut donc que nous contribuions les uns et les autres à la sensibilisation des familles aux dangers des écrans et des réseaux sociaux, d'internet. Tout n'est pas à jeter, mais il y a beaucoup de déchets aussi.

Je vous annonce que, lors de la semaine des Droits de l'Enfant, une conférence gratuite de Véronique Béchu sur la pédo-criminalité en ligne, se tiendra à Nevers. Véronique Béchu est directrice de l'Observatoire des Violences numériques faites aux mineurs, et elle est ancienne commandante de police, engagée depuis plus de 20 ans dans la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants, et elle a dirigé pendant huit ans le groupe central des mineurs victimes. Elle a aussi été chef du pôle Stratégie de l'Office des mineurs au sein de la police nationale.

Nous faisons aussi de la prévention avec nos conseillers numériques, qui ne font pas qu'apprendre la dématérialisation, et avec les Cafés numériques, avec des actions dans les quartiers, créatives et culturelles, et nous avons eu une notamment le 31 mai, avec 500 jeunes qui ont été accueillis. Il y a aussi des actions informelles. Et aussi former les parents, qui ne se rendent pas toujours compte, ou qui ne maîtrisent pas comme leurs enfants les réseaux, ce qui est un vrai sujet, et ce qui est un travail de long terme.

Au sein de la Ville et de l'Agglomération, une charte informatique est en préparation, et nous allons faire une réunion de l'ensemble des agents Ville, CCAS, Nevers Agglomération, à l'automne sur l'intérêt de l'intelligence artificielle. Beaucoup d'agents utilisent l'IA sans trop nous le dire, parce qu'ils ont peur aussi que cela joue sur leur poste. L'idée, ce n'est pas cela, c'est d'enlever la pénibilité sans remplacer les agents, comme l'informatique est arrivée au départ. Je ne dis pas qu'il n'y a pas des risques, mais, en tout cas, ce n'est pas mon état d'esprit. Il faut que les agents soient déculpabilisés, plutôt qu'ils ne le fassent en cachette, en se disant qu'ils peuvent avoir des ennuis ; ce n'est pas l'idée. Cette charte sera proposée au cours du deuxième trimestre, incluant le numérique responsable.

Sur le SIVIM, qui promeut beaucoup l'innovation, il aura lieu au Québec l'année prochaine. Le Québec fait 24 heures de pause par rapport aux écrans. On pourrait travailler à proposer un « 24 heures sans écran », sans réseaux, sans jeux... L'idée n'est pas de faire de la démagogie, mais de montrer qu'on peut aussi arriver à faire autre chose que d'être tout le temps sur les réseaux. Je pense que cela pourrait être intéressant. L'idée, ce n'est pas de pénaliser, mais c'est d'inciter, évidemment.

Et puis, dans le cadre des e-games de Nevers, qui vont revenir, nous allons essayer de faire des actions de sensibilisation sur la préparation physique, parce qu'on considère que c'est un sport, le e-sport. Cela veut dire qu'il faut lutter contre le surpoids, car ce sport n'est pas toujours très physique. Essayer d'expliquer que, quand on veut être considéré comme un sportif derrière un écran, il faut avoir une bonne hygiène de vie, une condition physique. J'imagine que c'est très prenant et fatigant (fatigue physique, fatigue intellectuelle). Changer aussi de position. Bref, c'est, quand on fait des jeux vidéo, faire attention à sa forme physique, à sa position, notamment pour les jeunes, pour leur évolution, pour leur

colonne vertébrale, etc. Certains jouent même sans penser à manger, je crois le savoir. C'est aussi rappeler qu'il faut couper, qu'il faut s'alimenter... C'est tout bête, mais je pense que nous avons peut-être un rôle à jouer, nous, collectivités, dans l'apprentissage ; pas toutes seules.

Je vais évoquer vendredi avec le nouveau Président de la Région peut-être une participation du CREPS de la région Bourgogne Franche-Comté. Il a été auteur, en tant que sénateur, d'un rapport en 2016 sur la professionnalisation du e-sport. Je pense que peut-être son expertise pourrait être aussi intéressante. Et envisager aussi de proposer des journées de déconnexion volontaire. Il y a certainement d'autres choses, mais nous avons essayé de lister à quoi nous pourrions contribuer, car on ne peut pas s'occuper de tout au sein d'une Mairie ou d'une Agglomération. Mais ce que je vous propose, c'est qu'on prenne notre part à essayer de réguler ; pas d'interdire, mais de réguler ces usages, qui ont d'autres effets néfastes que ceux auxquels on pense. Et je n'ai pas parlé de cyberpédophilie, et de choses comme celles-là, qui sont encore dans une autre dimension. Ne luttons pas contre l'innovation, mais essayons de la maîtriser et de la raisonner.

Bertrand Couturier.

M. Couturier –

Je voulais juste rappeler les travaux qui ont été initiés lors des premières Assises Nationales de l'Ethique du Numérique cette année à Nevers, et qui seront logiquement reconduites l'an prochain également à Nevers. Les travaux de restitution de ces Assises nationales sur l'intelligence artificielle ont pu réunir une centaine d'acteurs, des juristes principalement mais aussi de décideurs, pour faire évoluer le droit national, voire européen. Très modestement, les contributeurs, je l'espère, auront atteint l'objectif de pouvoir, au travers de la restitution qui sera prévue en début d'année prochaine, remettre ce rapport au législateur. Nous le partagerons au plus grand nombre aussi à l'échelle du territoire. Cela concourt aussi à cet objectif de l'innovation et du numérique responsable, et éthique aussi, pour les plus jeunes, mais pas seulement pour eux, grâce aussi aux conseillers numériques. Je voulais apporter ce complément.

M. le Maire –

C'est prévu les 20 et 21 mai, en principe, sous réserve. Nous avons calé cela à cette date, en raison d'une année particulière de transition.

Je vous propose de voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je pense que nous avons épousé l'ordre du jour. Je rappelle que le prochain Conseil, sauf changement, est prévu le 25 novembre à 18 h 30, au même endroit.

Si personne n'a quelque chose d'important à ajouter, nous avons tout dit pour ce week-end qui arrive. Notamment il y a un rendez-vous au Nevers Agora ce week-end. C'est quand même une première importante.

La séance est levée. Merci aux services.

M. le Maire lève la séance à 22 h 30.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Richard Bartolo

Denis Thuriot

Sandra Pardal